

Doc. 10794
23 janvier 2005

Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente (7 octobre 2005 – 23 janvier 2006)¹

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur : M. Bernard Schreiner (France, Groupe du Parti populaire européen)

Partie I

1. INTRODUCTION

1. Le Bureau s'est réuni le 7 octobre 2005 à Strasbourg, le 25 novembre 2005 à Bucarest, le 12 décembre 2005 et le 9 janvier 2006 à Paris. La Commission permanente s'est réunie le 25 novembre 2005 à Bucarest.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. *RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE (7 OCTOBRE 2005 – 23 JANVIER 2006)*

2. Le 7 octobre 2005, le Bureau a désigné M. Schreiner (France, PPE/DC) comme rapporteur.

B. *SUIVI DE LA 4^{EME} PARTIE DE LA SESSION ORDINAIRE (STRASBOURG, 3-7 OCTOBRE 2005)*

3. Le 7 octobre 2005, le Bureau :

i. *Avis sur « le projet de Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société »* : a marqué son accord avec la proposition de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation, indiquant que la préparation formelle d'un avis de l'Assemblée n'était pas nécessaire dans la mesure où, au paragraphe 17 de la Recommandation 1712 (2005) sur le « Suivi du 3^e Sommet », l'Assemblée avait déjà pris position en faveur de la Convention-cadre et appelé les Etats membres à la signer et la ratifier ;

ii. *Suivi des textes adoptés* :

a. Recommandation 1724 (2005) sur « le Conseil de l'Europe et la politique européenne de voisinage de l'Union européenne » : a décidé de suivre de près la mise en œuvre de la politique de voisinage de l'Union européenne et de discuter les modalités de ce suivi lors de sa prochaine réunion ;

b. Recommandation 1726 (2005) sur les « graves violations des droits de l'homme en Libye – traitement inhumain de personnel médical bulgare » : a pris note que le Président suivrait de près la situation en Libye ;

¹ A compléter avec les décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du lundi 23 janvier 2006 à Strasbourg.

iii. Comité mixte : a pris note de la proposition du Représentant Permanent Russe d'accroître la participation de l'Assemblée dans la mise en œuvre des conclusions du 3^e Sommet, à l'occasion de la présidence russe du Comité des Ministres.

C. 1^{ère} PARTIE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 2006 (23-27 JANVIER 2006)

4. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau :

i. a adopté le projet d'ordre du jour ;

ii. a pris note de la lettre de Mme Bargholtz et de M. Lindblad demandant la tenue d'un débat selon la procédure d'urgence sur « *la liberté des médias en Russie* » lors de la partie de session de janvier 2006 et a décidé d'examiner cette demande lors d'une prochaine réunion du Bureau ;

iii. a été informé par le Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme que cette commission pourrait demander un débat selon la procédure d'urgence sur « *les allégations sur l'existence de centres de détention secrets dans des Etats membres du Conseil de l'Europe* ».

5. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau :

i. a établi le projet de calendrier ;

ii. Comité mixte (Jeudi 26 janvier 2006 à 18h30) : est convenu d'inclure les sujets suivants au projet d'ordre du jour :

a. Relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ;

b. Suivi du Troisième Sommet ;

c. Allégations sur l'existence de centres de détention secrets dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

6. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

i. Demandes de débats selon la procédure d'urgence :

a. *Situation actuelle au Bélarus* :

➤ a recommandé à l'Assemblée de tenir ce débat selon la procédure d'urgence ; a proposé de modifier le titre comme suit « situation à la veille de l'élection présidentielle » ; et a recommandé de le renvoyer à la Commission des questions politiques pour rapport et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme ainsi que la Commission de la culture, de la science et de l'éducation pour avis ;

➤ a décidé d'inviter des représentants de l'opposition et des autorités du Bélarus à participer à ce débat.

b. *Allégations de détentions secrètes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe* :

➤ a recommandé à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat selon la procédure d'urgence mais comme débat d'actualité étant entendu qu'un rapport sur cette question sera présenté lors d'une prochaine partie de session ;

➤ a demandé à M. Marty, rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, d'ouvrir ce débat ;

➤ a décidé d'inviter des représentants du Congrès des Etats-Unis et du Parlement européen, Mme Rice, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et M. Frattini, Commissaire européen chargé de la justice, de la liberté, et de la sécurité, à participer à ce débat ;

c. *Liberté des médias en Russie* : a recommandé à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat selon la procédure d'urgence et a proposé de renvoyer cette question à la Commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport ;

d. *Emeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe* : a recommandé à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat selon la procédure d'urgence et a proposé de renvoyer la question à la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport et à la Commission des migrations, des réfugiés et de la population ainsi qu'à la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour avis ;

e. a pris note de l'information de M. Eörsi qu'une demande concernant « Utilisation des approvisionnements énergétiques comme outil politique » est en cours de préparation ;

ii. a mis à jour le projet de calendrier ;

iii. a pris note que le Président tiendrait une réunion avec les Présidents des délégations parlementaires nationales le mardi 24 janvier du 18h00 à 19h30.

D. REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE (BUCAREST, 25 NOVEMBRE 2005)

7. Le 7 octobre 2005, le Bureau a pris note du projet d'ordre du jour et du projet de programme.

8. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note du projet d'ordre du jour mis à jour.

9. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, la Commission Permanente a :

- entendu une allocution de bienvenue de M. Nicolae Văcăroiu, Président du Sénat de Roumanie ;
- tenu un échange de vues avec M. Mihai-Răzvan Ungureanu, Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie et Président du Comité des Ministres,
- approuvé la déclaration pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;
- ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de l'Estonie, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège et de l'Ukraine ;
- ratifié les changements dans la composition des commissions générales de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de la Belgique, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de la Hongrie, de la Norvège, de la Turquie et de l'Ukraine;
- tenu un échange de vues sur les allégations sur l'existence de centres de détention secrets dans des Etats membres du Conseil de l'Europe, sur la base d'une déclaration de M. Marty, Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, et approuvé la déclaration;
- tenu un échange de vues sur l'observation des élections parlementaires en Azerbaïdjan (6 novembre 2005) sur la base du rapport de la commission ad hoc du Bureau, présenté par M. Platvoet;
- reporté l'examen du rapport sur le « Remembrement des terres agricoles et des forêts en Europe centrale et orientale » lequel n'avait pas été finalisé par la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales ;
- reporté l'examen du rapport sur les « Mécanismes visant à garantir la participation des femmes à la prise de décision » lequel avait été renvoyé à la Commission du Règlement et des Immunités pour avis;
- renvoyé à la commission du Règlement et des Immunités le rapport sur la « Transparence des activités du Comité des Ministres » .

E. REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE (PARIS, 17 MARS 2006)

10. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau est convenu de tenir un échange de vues avec le Premier ministre du Luxembourg, M. Juncker.

F. TEXTES ADOPTES

11. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, la Commission Permanente a adopté, au nom de l'Assemblée parlementaire, les textes suivants:

Résolution 1472 (2005)	sur l'abolition du dernier vestige du rideau de fer en Europe centrale ;
Résolution 1473 (2005)	sur les voies navigables européennes : le point sur le projet de canal Danube-Oder-Elbe ;
Résolution 1474 (2005)	sur les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
Résolution 1475 (2005)	sur le 50^e Anniversaire du Prix de l'Europe – Bilan et perspectives ;
Recommandation 1728 (2005)	sur les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en matière budgétaire ;
Recommandation 1729(2005)	sur les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
Recommandation 1730 (2005)	sur la gestion privée des biens culturels.

G. SAISINES ET TRANSMISSIONS AUX COMMISSIONS

12. Le 7 octobre 2005, le Bureau a approuvé les propositions suivantes, qui ont été ratifiées par l'Assemblée le même jour:

- **Doc. 10536**
Proposition de résolution présentée par M. Torosyan et plusieurs de ses collègues
Imbros et Ténédos, reprendre l'examen de cette proposition à ses réunions futures;
- **Doc. 10538**
Proposition de recommandation présentée par Mme Petrova-Mitevaska et plusieurs de ses collègues
Nom provisoire de la République de Macédoine au Conseil de l'Europe, reprendre l'examen de cette proposition à ses réunions futures;
- **Doc. 10697**
Proposition de recommandation présentée par M. Schmied et plusieurs de ses collègues
Protection de l'environnement par les économies d'énergie au sein du secteur public et du Conseil de l'Europe, reprendre l'examen de cette proposition à la réunion du Bureau de janvier 2006;
- **Doc. 10698**
Proposition de recommandation présentée par M. Toshev et plusieurs de ses collègues
Nécessité d'enquêter sur les ressources financières exportées par les Etats d'Europe centrale et de l'Est à la fin du totalitarisme communiste, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour information*;
- **Doc. 10701**
Proposition de résolution présentée par M. Jakavonis et plusieurs de ses collègues

Les munitions chimiques ensevelies dans les fonds marins de la mer Baltique lors de la deuxième guerre mondiale : une menace potentielle pour l'écosystème, reprendre l'examen de cette proposition à la réunion du Bureau de janvier 2006;

- **Doc. 10703**
Proposition de résolution présentée par M. Eörsi et plusieurs de ses collègues
La nécessité de la reconnaissance de la République de Chypre par la Turquie, à la commission des questions politiques pour être pris en compte dans la préparation du rapport sur "la situation à Chypre"
- **Doc. 10705**
Proposition de recommandation présentée par M. Eörsi et plusieurs de ses collègues
Les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme, à la commission des questions politiques *pour rapport* et à la commission des migrations, des réfugiés et de la population ainsi qu'à la commission de la culture, de la science et de l'éducation, *pour avis*
- **Lettre du Président de la Commission du règlement et des immunités**
Coopération avec le Parlement européen, à la Commission du règlement et des immunités *pour rapport* sur la modification du règlement concernant la coopération avec le Parlement européen ;

a. modification de renvoi

- **Doc. 10619**
Proposition de résolution présentée par M. Pourgourides et plusieurs de ses collègues
Recours abusif au système de justice pénale au Bélarus
Renvoi n° 3119 du 1^{er} septembre 2005, reprendre l'examen de cette proposition à l'une des ses réunions futures;

13. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, la Commission permanente a ratifié les renvois et les modifications de renvois suivants proposés par le Bureau:

a. renvois en commissions :

Renvoi N°3147	Doc. 10715 Proposition de résolution présentée par M. Van den Brande et plusieurs de ses collègues Situation précaire des minorités nationales dans la province de Voïvodine en Serbie-Monténégro Et Doc. 10726 Proposition de résolution présentée par M. Cubreacov et plusieurs de ses collègues Violation des droits de l'homme de la minorité nationale roumaine en Serbie , à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme <i>pour un seul rapport</i> ;
Renvoi N°3148	Doc. 10717 Proposition de recommandation présentée par Mme Cortajarena et plusieurs de ses collègues L'immigration provenant de l'Afrique sous-saharienne , à la commission des migrations, des réfugiés et de la population <i>pour rapport</i>
Renvoi N°3149	Doc. 10721 Proposition de résolution présentée par M. Christodoulides et plusieurs de ses collègues Explorer les moyens de mettre en place une association plus étroite entre la République du Kazakhstan et le Conseil de l'Europe , à la commission des questions politiques <i>pour prise en compte dans la préparation du rapport sur "la situation au Kazakhstan"</i>
Renvoi N°3150	Doc. 10722 Proposition de recommandation présentée par M. Flynn et plusieurs de ses collègues

La représentation de l'opinion des patients en Europe, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour information*

Renvoi N°3151 **Doc. 10723**
Proposition de résolution présentée par M. Lloyd et plusieurs de ses collègues
Lancement d'un débat européen et national sur la réalisation de la croissance économique et de la protection sociale à l'ère de la mondialisation, à la commission des questions économiques et du développement *pour rapport* et à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour avis*

Renvoi N°3152 **Doc. 10727**
Proposition de résolution présentée par M. Grignon et plusieurs de ses collègues
Les besoins d'harmoniser le système de brevets européens dans un monde globalisé, à la commission de questions économiques et du développement *pour information*

Renvoi N°3153 **Doc. 10748**
Proposition de résolution présentée par M. Marty et plusieurs de ses collègues
Allégations sur l'existence de centres de détention secrets dans des Etats membres du Conseil de l'Europe, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions politiques *pour avis*

b. modifications de renvois

Renvoi N°3155 **Doc. 10619**
Proposition de résolution présentée par M. Pourgourides et plusieurs de ses collègues
Recours abusif au système de justice pénale au Bélarus
Modification du Renvoi n° 3119 du 1^{er} septembre 2005, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

Renvoi N°3156 **Doc. 10636**
Proposition de recommandation présentée par M. Čekuolis et plusieurs de ses collègues
Possibilités de coopération entre le Conseil de l'Europe et le Liban
Modification du Renvoi n° 3132 du 1^{er} septembre 2005, à la commission des questions politiques *pour rapport*

Renvoi N°3157 **Doc. 10106 rév.**
Proposition de résolution présentée par M. Holovaty et plusieurs de ses collègues
L'équilibre institutionnel au Conseil de l'Europe
Modification du Renvoi n°2946 du 26 avril 2004, à la commission du Règlement et des Immunités *pour rapport* et à la commission des questions politiques *pour avis*

Renvoi N°3158 **Doc. 9865 et Doc. 9866**
Proposition de résolution présentée par Mme Err et plusieurs de ses collègues
Mécanismes visant à promouvoir, dans la pratique, l'égalité entre les femmes et les hommes, et
Proposition de recommandation présentée par Mme Cliveti et plusieurs de ses collègues
Participation des femmes à la prise de décision
Modification du Renvoi n°2861 du 8 septembre 2005 (prolongé le 6 juin 2005)
(Renvois fusionnés sous le titre « "Mécanismes visant à garantir la participation des femmes à la prise de décision »), à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour rapport* et à la commission du Règlement et des immunités *pour avis*

Renvoi N°3159 **Doc. 10698**
Proposition de recommandation présentée par M. Toshev et plusieurs de ses collègues

Nécessité d'enquêter sur les ressources financières exportées par les Etats d'Europe centrale et de l'est à la fin du totalitarisme communiste
Modification du Renvoi n°3143 du 7 octobre 2005, à la commission des questions économiques et du développement *pour information*

c. demandes de prolongation de renvois

- Renvoi N°2895** **Proposition de recommandation présentée par M. Bindig et plusieurs de ses collègues**
Les violations des droits de l'homme en République tchétchène: la responsabilité du Comité des Ministres à l'égard des préoccupations de l'Assemblée (Doc. 9970)
Renvoi n°2895 du 25 novembre 2003 – Validité : 25 novembre 2005
Prolongation jusqu'au 31 janvier 2006
- Renvoi N°2826** **Proposition de résolution présentée par M. Iwiński et plusieurs de ses collègues**
Situation au Kazakhstan (Doc. 9775)
Renvoi n°2826 du 27 mai 2003 prolongé le 29 avril 2005 – Validité: 31 décembre 2005
Prolongation jusqu'au 30 juin 2006
- Renvoi N°2889** **Proposition de recommandation présentée par M. Martínez Casañ et plusieurs de ses collègues**
La promotion de l'autonomie locale aux frontières du Conseil de l'Europe (Doc. 9964)
Renvoi n°2889 du 25 novembre 2003 – Validité: 25 novembre 2005
Prolongation jusqu'au 25 mai 2006
- Renvoi N°2902** **Proposition de recommandation présentée par M. Nazaré Pereira et plusieurs de ses collègues**
Les incendies de forêts: les conséquences pour l'environnement et l'effet des politiques d'aménagement du territoire (Doc. 9993)
Renvoi n°2902 du 25 novembre 2003 – Validité: 25 novembre 2005
Prolongation jusqu'au 25 mai 2006

d. suites après consultation

- Renvoi N°3154** **Proposition de recommandation présentée par Mme Hajiyeva et plusieurs de ses collègues**
Personnes disparues en Azerbaïdjan (Doc. 10631) à la commission des migrations, des réfugiés et de la population *pour rapport sur "Les personnes disparues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie"* ;

- pris note des décisions du Bureau en ce qui concerne la :

- * Proposition de résolution présentée par M. Torosyan et plusieurs de ses collègues sur Imbros et Ténédos (Doc. 10536), d'en reprendre l'examen lors de sa réunion du 9 janvier 2006 ;
- * Proposition de recommandation présentée par Mme Petrova-Mitevskia et plusieurs de ses collègues sur le nom provisoire de la République de Macédoine au Conseil de l'Europe (Doc. 10538), de consulter la commission des questions politiques sur une suite éventuelle à donner ;
- * Proposition de résolution présentée par M. Pourgourides et plusieurs de ses collègues sur la liberté de religion et autres droits de l'homme des minorités non musulmanes en Turquie (Doc. 10714), et
- * Proposition de résolution présentée par M. Mercan et plusieurs de ses collègues sur la situation difficile de la minorité musulmane turque en Thrace occidentale, Grèce (Doc. 10724), de consulter la commission des questions juridiques et des droits de l'homme sur la possibilité de préparer un seul rapport ;
- * Proposition de résolution présentée par Mme Vermot-Mangold et plusieurs de ses collègues sur les Féminicides (Doc. 10718), de consulter la commission des questions juridiques et des droits de l'homme sur une éventuelle étude du concept de « féminicide » ;

* Proposition de résolution présentée par M. Padilla et plusieurs de ses collègues sur la Procédure pour la réforme du Règlement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Doc. 10725), de reporter l'examen de la proposition ;

* Proposition de résolution présentée par Lord Russell-Johnston et plusieurs de ses collègues sur l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Abdullah Öcalan (Doc. 10744), de reporter l'examen de la proposition jusqu'à fin mai 2006 ;

* Proposition de résolution présentée par M. Wodarg et plusieurs de ses collègues sur les Croisements entre humains et animaux au stade embryonnaire, fœtal et post-natal (Doc. 10716), de reporter la décision à janvier 2006 ;

* Proposition de recommandation présentée par M. Çavuşoğlu et plusieurs de ses collègues sur les Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – les perspectives (Doc. 10719), de reporter la décision à janvier 2006.

14. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a approuvé les propositions suivantes :

a. saisines

1. **Doc. 10681**

Proposition de résolution présentée par M. Arabadjiev et plusieurs de ses collègues
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe – bilan et perspectives, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

2. **Doc. 10753**

Proposition de résolution présentée par Mme Bousakla et plusieurs de ses collègues
Enlèvement et « rééducation » de femmes et d'enfants musulmans ayant adopté une orientation trop « occidentale », reportée à janvier 2006

b. prolongation de renvoi

1. **Doc. 10089**

Proposition de recommandation présentée par Lord Russell-Johnston et plusieurs de ses collègues
Situation culturelle des Kurdes
Renvoi n° 2958 du 26 avril 2004 – Validité: 26 avril 2006, a prolongé la validité de ce renvoi jusqu'au 30 juin 2006

c. a pris note de la lettre de Mme Papadimitriou concernant les propositions de résolutions sur « la situation difficile de la minorité musulmane turque en Thrace occidentale, Grèce », « la liberté de religion et d'autres droits de l'homme des minorités non musulmanes en Turquie » et de recommandation sur "le nom provisoire de la République de Macédoine au Conseil de l'Europe", et a invité les présidents de la commission des questions politiques et de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme à prendre en compte cette lettre dans les travaux relatifs à ces questions au sein de leurs commissions respectives.

15. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau a approuvé les propositions suivantes :

1. **Doc. 10536**

Proposition de résolution présentée par M. Torosyan et plusieurs de ses collègues
Imbros et Ténédos, a décidé de reprendre l'examen de cette proposition à sa réunion du 23 janvier 2006 en se basant sur une proposition des présidents des délégations parlementaires grecque et turque ;

2. **Doc. 10538**

Proposition de recommandation présentée par Mme Petrova-Mitevskia et plusieurs de ses collègues
Nom provisoire de la République de Macédoine au Conseil de l'Europe, à la commission des questions politiques *pour rapport* en tenant compte des négociations en cours sur ce sujet aux Nations Unies ;

3. **Doc. 10596**
Proposition de recommandation présentée par M. Margelov et plusieurs de ses collègues
Rôle politique et statutaire de l'Assemblée parlementaire au sein du Conseil de l'Europe, à la commission du Règlement et des Immunités pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur "l'équilibre institutionnel au Conseil de l'Europe";
4. **Doc. 10768**
Proposition de résolution présentée par M. Kosachev et plusieurs de ses collègues
Mise en oeuvre des décisions du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe, à la commission des questions politiques *pour rapport* ;
5. **Doc. 10769**
Proposition de résolution présentée par M. Meale et plusieurs de ses collègues
Protection de l'environnement dans la région arctique, reporté à fin janvier 2006 ;
6. **Doc. 10773**
Proposition de recommandation présentée par M. Marquet et plusieurs de ses collègues
Le suicide des enfants et des adolescents en Europe : un grave problème de santé publique, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour rapport*;
7. **Doc. 10775**
Proposition de recommandation présentée par M. Rigoni et plusieurs de ses collègues
Les soins palliatifs, reporté à fin janvier 2006 ;
8. **Doc. 10781**
Lettre de Mme Bargoltz et de M. Lindblad
Liberté des médias en Russie, à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour rapport* ;
9. **Doc. 10782**
Lettre de M. Mercan
Emeutes dans les villes européennes: leçons et réaction du Conseil de l'Europe, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour rapport* et à la commission des migrations, des réfugiés et de la population et à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour avis* ;
10. **Doc. 10783**
Lettre du Président de la commission du Règlement et des Immunités (article 65.2 du Règlement)
Procédure de décision par les commissions concernant les candidats à des élections tenues par l'Assemblée, à la commission du Règlement et des Immunités *pour rapport*.

H. SUIVI DU TROISIEME SOMMET

16. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau :
 - i. a pris note du rapport du Président et de M. Gross sur leur participation à la réunion de lancement du Forum du Conseil de l'Europe sur l'avenir de la démocratie qui s'est tenue à Varsovie du 3 au 4 novembre 2005 et des conclusions de cette réunion ;
 - ii. a pris note du rapport de M. van den Brande sur sa participation aux réunions du CM-Suivi 3 le 25 octobre et le 9 novembre 2005 et du rapport des Délégués des Ministres sur le « Suivi du Troisième Sommet » .

I. DIALOGUE POST-SUIVI AVEC LA SLOVAQUIE ET LA LETTONIE

17. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :
 - i. a pris note et a déclassifié les memoranda approuvés par la Commission de suivi ;
 - ii. à l'égard de la Slovaquie : a décidé de recommander à l'Assemblée de clôturer le dialogue post-suivi et d'annexer le mémorandum au rapport d'activité du Bureau ;

iii. à l'égard de la Lettonie :

a. a demandé au Président d'écrire une lettre au Président de la délégation parlementaire de Lettonie lui demandant d'informer le Bureau, avant la partie de session de juin 2006 au plus tard, des actions qui seront entreprises par les autorités lettonnes concernant les recommandations spécifiques contenues dans les paragraphes 54 à 57 du mémorandum ;

b. est convenu de revenir sur cette question à la lumière de cette réponse.

J. RECOMMANDATION 1726 (2005) SUR LES « GRAVES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN LIBYE – TRAITEMENT INHUMAIN DE PERSONNEL MEDICAL BULGARE »

18. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a autorisé M. Lloyd et Mme Durrieu à se rendre en Libye.

K. POLITIQUE DE COMMUNICATION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

19. Le 7 octobre 2005, le Bureau :

i. a approuvé les principes essentiels de la politique de communication de l'Assemblée, tels que formulés par le Président de l'Assemblée, sur la base du mémorandum du Secrétaire Général de l'Assemblée [AS/Bur (2005) 83 rév] ;

ii. a invité le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à entreprendre les démarches nécessaires afin de créer un lien direct vers le site web de l'Assemblée apparaissant explicitement sur la page d'accueil du site web du Conseil de l'Europe .

L. PRIORITES DANS LES TRAVAUX DES COMMISSIONS POUR 2006

20. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

i. a pris note des réponses des commissions à la lettre du Président du 13 octobre 2005 et de l'analyse préliminaire des réponses par le Président ;

ii. a demandé au Secrétariat de préparer une analyse détaillée de ces réponses et a décidé de revenir sur cette question lors de sa réunion du 27 janvier 2006.

M. PROGRAMME INTERPARLEMENTAIRE DE COOPERATION ET D'ASSISTANCE DE L'APCE

21. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a pris note du mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

N. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI

22. Le 7 octobre 2005, le Bureau a approuvé les nouveaux membres tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée à savoir : M. Lloyd (Royaume-Uni, SOC), M. Mota Amaral (Portugal, PPE/DC), M. Vareikis (Lituanie, PPE/DC).

23. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a approuvé les nouveaux membres tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée à savoir : M. Marquet (Monaco, ADLE), Mme Christoffersen (Norvège, SOC) et M. Vera Jardim (Portugal, SOC).

O. REPRESENTATION INSTITUTIONNELLE DE L'ASSEMBLEE

24. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a désigné M. Zingeris (GDE) comme représentant suppléant au Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise au nom de la Commission de suivi à la place de M. Kvakkestad (GDE), qui n'est plus membre de l'Assemblée .

P. REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE A DES ACTIVITES OFFICIELLES

25. Le 7 octobre 2005, le Bureau a pris les décisions suivantes sur les représentants de l'Assemblée à divers événements :

- OSCE, 2005 réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire (Sveti-Stefan, 7-9 octobre 2005) : M. Gardetto (Monaco, PPE/DC) ;
- Conférence PACE/CPLRE sur la gestion d'eau, (Strasbourg, 20-21 octobre 2005) : Mme Papadimitriou (Grèce, PPE/DC) ;
- 6^e conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (RPsBM), (Helsinki, 21-23 octobre 2005) : M. Jonas (Allemagne, SOC) ;
- Réunion du Comité de Suivi du Troisième Sommet (CM-SUIVI3) ; (Strasbourg, 25 octobre 2005) : M Van den Brande (Belgique, PPE/DC) ;
- Déclaration sur les principes pour l'observation internationale d'élections et un Code de bonne conduite pour les observateurs d'élections internationales, réunion aux Nations Unies, (New York, 27 octobre 2005) : Lord Russell-Johnston (Royaume-Uni, ALDE) ; M. Gross (Suisse, SOC) ;
- Forum annuel de la Banque européenne d'investissement (BEI), (Helsinki, 27-28 octobre 2005) : a demandé à la Commission des questions économiques et du développement de désigner un représentant ;
- 15^e anniversaire de l'établissement du Parlement de la République d'Arménie, (Erevan, 1 novembre 2005) : M. Schreiner (France, PPE/DC) ;
- Réunion de l'Assemblée parlementaire de l'initiative de l'Europe centrale, (Bratislava, 3-5 novembre 2005) : Mme Brestenská (Slovaquie, ALDE) ;
- 51^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, (Copenhague, 12-15 novembre 2005) : Mme Severinsen (Danemark, ALDE) ;
- Phase Tunis du Sommet mondial sur la société d'information (SMSI), (Tunis, 16-18 novembre 2005) : M. Walter (Royaume-Uni, GDE) ;
- Conférence internationale scientifique, pratique, sur les problèmes de coopération internationale dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants (St Pétersbourg, 17 novembre 2005) : M. Flynn (Royaume-Uni, SOC) ;
- 26^{ème} session plénière de l'assemblée interparlementaire, (St Pétersbourg, 18 novembre 2005) : M. Iwinski (Pologne, SOC) ;
- PABSEC, Assemblée générale, 26^e session, (Tirana, 22-24 novembre 2005) : a demandé à la Commission des migrations, réfugiés et de la population de désigner un représentant ;
- Conférence internationale parlementaire sur Jérusalem, (Ramallah, 29-30 novembre 2005) : a demandé à la Commission des questions politiques de désigner un représentant ;
- Conférence internationale de direction sur les droits de l'homme et la peine de mort, (Tokyo, 6-7 décembre 2005) ; a demandé à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de désigner un représentant ;
- 11^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (Montréal, 7-9 décembre 2005) : Bureau de la Commission de l'environnement, de l'agriculture, et des questions territoriales ;

26. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris les décisions suivantes sur les représentants de l'Assemblée à divers événements :

- 10^{ème} anniversaire de l'adhésion de l'Ukraine au Conseil de l'Europe (Kyiv, 30 novembre 2005) : Mme Severinsen (Danemark, ADLE) ;
- Second Symposium parlementaire arabe sur la législation du handicap (Beyrouth, 1-2 décembre 2005) : M. Dees (Pays-Bas, ADLE) ;

- 11^e Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Montréal, 7-9 décembre 2005): a autorisé M. Etherington (Royaume-Uni, SOC) à se joindre au Bureau de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales afin d'y participer;
- 6^{ème} Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-Est (Sinaia, Roumanie, 8-9 décembre 2005) : M. Doric (Croatie, ADLE) ;
- Inauguration de l'exposition « l'holocauste contre les Romes et Sintis et le racisme dans l'Europe d'aujourd'hui » (Strasbourg, 17 janvier 2006) : M. Schreiner (France, PPE/DC) ;
- Réunion d'hiver 2006 de l'assemblée parlementaire de l'OSCE (Vienne, 23-24 février 2006) : M. Gardetto (Monaco, PPE/DC) ;

27. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a laissé au Président le soin de désigner un représentant de l'Assemblée pour la Cérémonie d'ouverture à l'occasion de la première assemblée plénière du Forum européen pour les Roms et les Gens de Voyage qui se tiendra à Strasbourg le 13 décembre 2005.

28. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau a pris les décisions suivantes sur les représentants de l'Assemblée à divers événements :

- a. « S'unir contre le racisme », conférence organisée par l'UEFA, Barcelone, 1 février 2006 : M. de Puig (Espagne, SOC) ;
- b. Réunion parlementaire organisée par le Parlement européen sur « les parlements nationaux en route vers Lisbonne », Bruxelles, 31 janvier – 1^{er} février 2006 : M. Kirilov (Bulgarie, SOC).

Q. RAPPORTS DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SUR LEUR PARTICIPATION A DES ACTIVITES OFFICIELLES

29. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau :

- a. a pris note des rapports de :
 - M. Gross sur la 113^e session de l'Assemblée de l'Union Interparlementaire, Genève, 17-19 octobre 2005 ;
 - Mme Muttonen sur la 6^e conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale, Helsinki, 21-23 octobre 2005 ;
 - M. Sasi sur le Forum 2005 de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), Helsinki, 27-28 octobre 2005 ;
 - M. Schreiner sur la cérémonie du 15^e anniversaire du parlement de la troisième République d'Arménie, Erevan, 1^{er} novembre 2005 ;
 - Mme Severinsen sur la 51^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Copenhague, 12-15 novembre 2005 ;
 - M. Azzolini sur l'Assemblée Extraordinaire de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), Rabat, 21 novembre 2005 ;
- b. a décidé de transmettre ces rapports aux commissions compétentes.

30. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a pris note du rapport de M. Farkas sur le 8^{ème} Forum du Sommet Economique de la CEI (Initiative Centrale Européenne) et Table ronde des Ministres de l'Economie, Bratislava, 23-24 novembre 2005.

31. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

- a. a pris note des rapports suivants :

- rapport de M. Dees, Président de la Sous-commission sur la santé, sur sa participation au Second Symposium parlementaire arabe sur la législation du handicap à Beyrouth, 1-2 décembre 2005 ;
- rapport de M. Sasi, sur sa participation à la réunion du Conseil exécutif du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Lisbonne le 20 novembre 2005 ;

b. a décidé de transmettre ces rapports aux commissions compétentes pour un éventuel suivi.

R. REUNIONS EN DEHORS DE STRASBOURG ET PARIS

32. Le 7 octobre 2005, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

- Commission des migrations, des réfugiés et de la population : Genève, 3-4 novembre 2005 ;
- Commission des questions économiques et du développement ; Londres, 19-20 janvier 2006 ;

33. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau a autorisé les réunions suivantes :

- Sous-commission sur la violence à l'égard des femmes de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes : Stockholm (Suède), 30 mars 2006 ;
- Commission des questions économiques et du développement : Moscou et Irkutsk (Fédération de Russie), 22 - 24 mai 2006.

3. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. COMITE DES MINISTRES

34. Le 7 octobre 2005, le Bureau a pris note de l'état des préparations du petit-déjeuner de travail entre le Comité des Présidents de l'Assemblée et le Bureau du Comité des Ministres (Strasbourg, 17 novembre 2005).

35. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau :

- i. a pris note du rapport du Président sur sa participation à la 115^e session du Comité des Ministres (16-17 novembre 2005) ainsi que du communiqué sur la session et des conclusions de la Présidence ;
- ii. a pris note du document transmis par le Comité des Ministres concernant l'examen des suites données par le Comité des Ministres aux recommandations de l'Assemblée parlementaire.

B. COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES ET TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS (CPT)

36. Le 7 octobre 2005, le Bureau a établi les listes de candidats au CPT dans l'ordre de préférence suivant :

i. Candidats au titre du Danemark :

- 1/ M. Jørgen Worsøe RASMUSSEN
- 2/ M. Ole Vedel RASMUSSEN
- 3/ M. Julio ARENAS

ii. Au titre de la Géorgie :

- 1/ M. George TUGUSHI
- 2/ M. Konstantin KORKELIA
- 3/ M. Erik SVANIDZE

iii. Au titre de la Grèce :

- 1/ Mme Haritini DIPLA

- 2/ Mme Christina PAPADOPOULOU
- 3/ M. Athanasios THEODORIDIS

iv. Au titre du Royaume-Uni

- 1/ Mme Silvia CASALE
- 2/ Mme Julie HOLLYMAN
- 3/ M. Andrew McLELLAN

37. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a établi la liste de candidats au CPT dans l'ordre de préférence suivant :

i. Au titre de la Norvège

- 1/ Mme Birgit LIE
- 2/ Mme Sidsel ROGDE
- 3/ Mme Jorunn RINGSTAD

C. TASK FORCE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR COMBATTRE LA VIOLENCE CONTRE DES FEMMES

38. Le 7 octobre 2005, le Bureau, faisant suite à la proposition de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, a désigné Mme Hilary Fisher, Directrice de la campagne d'Amnesty international « Halte à la violence contre les femmes », en tant qu'experte de l'Assemblée à cette Task Force.

D. PRIX NORD-SUD DU CONSEIL DE L'EUROPE 2005

39. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note que le Prix a été attribué à Mme Bogaletch Gebre (Ethiopie) et à M. Bob Geldof (Irlande).

4. RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

A. COOPERATION ENTRE L'ASSEMBLEE ET LE PARLEMENT EUROPEEN

40. Le 7 octobre 2005, le Bureau a pris note des deux memoranda préparés par le Secrétaire Général de l'Assemblée ainsi que des propositions du Président suite à la réunion avec M. Daul, Président de la Conférence des Présidents des Commissions du Parlement européen.

41. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note des conclusions de la réunion conjointe entre le Comité des Présidents et la Conférence des Présidents du Parlement européen qui s'est tenue le 20 octobre 2005 à Bruxelles et est convenu de les envoyer aux commissions de l'Assemblée pour un suivi.

B. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPEENNE

❖ **Rapport de M. Juncker / « memorandum of understanding » sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne**

42. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a été informé que le Président a adressé des lettres au Président du Comité des Ministres, au Président de la Commission européenne et au Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni :

- les encourageant à assurer que le processus de préparation d'un « memorandum of understanding » sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne entrepris par la Présidence britannique de l'Union européenne en collaboration avec la Commission européenne ne porte pas préjudice au résultat du rapport de M. Juncker sur « les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne », attendu pour le premier semestre de 2006 ;
- soulignant que les négociations sur l'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne devraient être reportées jusqu'à ce que le rapport final de M. Juncker ait été présenté ;

- demandant au Comité des Ministres de consulter l'Assemblée avant la conclusion de tout accord.

43. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau a pris note de la réponse de M. Alexander, Secrétaire d'Etat britannique à l'Europe, et est convenu que le Président devrait demander au Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de transmettre à l'Assemblée le projet de "memorandum of understanding" entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne préparé par le ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni.

C. ACCORD DE COOPERATION AVEC L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

44. Le 7 octobre 2005, le Bureau a approuvé un projet d'accord de coopération.

D. CONFERENCE SUR LE « 100^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA CREATION DE LA DOUMA D'ETAT DE RUSSIE ET LE PARLEMENTARISME EUROPEEN : HISTOIRE ET ACTUALITE » (ST PETERSBOURG, 28 AVRIL 2006)

45. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau :

- i. est convenu de co-organiser cette conférence avec l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) à condition que l'Assemblée prenne une part égale dans sa préparation ;
- ii. a décidé de constituer une commission ad hoc afin de participer à cette conférence ;
- iii. a proposé à l'Assemblée interparlementaire de la CEI le titre suivant « Conférence sur le parlementarisme européen : histoire et actualité (à l'occasion du centenaire de la création de la Douma d'Etat russe) ».

5. ELECTIONS

A. ELECTIONS LEGISLATIVES EN AZERBAIDJAN (6 NOVEMBRE 2005)

46. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau :

- a. a approuvé et déclassifié le rapport de la Commission ad hoc sur l'observation des élections législatives en Azerbaïdjan;
- b. a pris note que les co-rapporteurs de la Commission du suivi sur l'Azerbaïdjan doivent se rendre dans le pays dès que possible et a demandé à M. Platvoet de les accompagner en sa capacité de Président de la Commission ad hoc pour l'observation des élections législatives en Azerbaïdjan.

47. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau :

- a. a entendu un rapport oral sur la visite post-électorale des co-rapporteurs de la Commission du suivi et du Président de la Commission ad hoc pour l'observation de ces élections;
- b. est convenu qu'ils devraient se rendre à nouveau dans le pays avant la répétition partielle des élections ;
- c. a décidé d'observer la répétition partielle des élections ;
- d. a pris note de l'intention du Président d'adresser une lettre au Président d'Azerbaïdjan et au Président du parlement;
- e. a invité la Commission ad hoc qui a observé les élections à organiser une audition sur cette question au cours de la partie de session de janvier 2006, incluant les représentants de l'opposition ;
- f. a invité la Commission de suivi à examiner les mesures qui pourraient être prises afin d'assurer le suivi des élections législatives, dans le cadre de la procédure de suivi ;
- g. a exprimé son plein soutien aux co-rapporteurs et a souligné que toute pression exercée sur eux est inacceptable ;

h. a décidé de revenir sur cette question lors de sa prochaine réunion.

48. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

a. a pris note des lettres du Président adressées au Président de l'Azerbaïdjan et au Président du parlement;

b. a pris note de la lettre du Président du parlement concernant la nouvelle composition de la délégation d'Azerbaïdjan à l'Assemblée ;

c. a pris note de la lettre du Vice-président et secrétaire exécutif du parti Nouvel Azerbaïdjan transmettant une déclaration de 724 candidats ayant participé aux élections législatives en Azerbaïdjan ;

d. a été informé par M. Gross que les membres de la délégation qui ont effectué la visite post-électorale en Azerbaïdjan en décembre dernier, étaient en faveur de contester les pouvoirs de la délégation de l'Azerbaïdjan.

B. REFERENDUM CONSTITUTIONNEL EN ARMENIE (27 NOVEMBRE 2005)

49. Le 7 octobre 2005, le Bureau :

a. a pris note de la lettre du Président du Parlement d'Arménie, M. Baghdasaryan, informant que le référendum sur les réformes constitutionnelles en Arménie se tiendra le 27 novembre 2005 ;

b. a appelé les groupes politiques à désigner leurs membres (3 SOC, 2 PPE/DC, 2 ALDE, 2 GDE, 1 GUE) afin d'observer ce référendum et a autorisé le Président à approuver les propositions soumises par les groupes politiques et à désigner le Président de la Commission ad hoc.

50. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note de la composition de la Commission ad hoc et de la désignation par le Président de M. Jirsa (République Tchèque, GDE) comme Président de la Commission ad hoc.

51. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau :

a. a approuvé et déclassifié le rapport de la Commission ad hoc qui a observé le référendum constitutionnel ;

b. a invité la Commission de suivi à examiner les suites à donner au référendum dans le cadre de la procédure de suivi.

C. ELECTIONS EN REPUBLIQUE TCHETCHENE (27 NOVEMBRE 2005)

52. Le 7 octobre 2005, le Bureau a approuvé la composition de la délégation qui sera présente à l'occasion de ces élections comme suit : M. Bindig (Allemagne, SOC), M. Mihkelson (Estonie, PPE/DC), M. Messerschmidt (Danemark, GDE), M. Christodoulides (Chypre, GUE), M. Gross (Suisse, SOC) Président de la Sous-commission ad hoc pour l'organisation de la Table ronde sur la situation politique en République tchétchène et M. Iwinski (Pologne, SOC) ancien rapporteur de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population sur « la situation humanitaire de la population tchétchène déplacée» .

53. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a entendu des rapports oraux de MM. Bindig, Gross, et Iwinski sur leur présence en République Tchétchène à l'occasion de cette élection.

D. ELECTION PRESIDENTIELLE AU KAZAKHSTAN (4 DECEMBRE 2005)

54. Le 7 octobre 2005, le Bureau :

a. a décidé de constituer une commission ad hoc composée de 5 membres (un de chaque groupe politique) afin d'observer cette élection;

b. a autorisé le Président à approuver les propositions soumises par les groupes politiques et à désigner le Président de la commission ad hoc ;

c. a autorisé le Président à annuler cette mission d'observation au cas où de réels obstacles surviendraient avant la tenue de l'élection ;

55. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note de la composition de la Commission ad hoc et de la désignation par le Président de M. Iwinski (Pologne, SOC) comme Président de la Commission ad hoc.

56. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a entendu un rapport oral de M. Iwinski, Président de la Commission ad hoc qui a observé cette élection.

E. ELECTION EN TRANSNISTRIE (11 DECEMBRE 2005)

57. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a décidé de ne pas observer cette élection.

F. ELECTION AU CONSEIL LÉGISLATIF PALESTINIEN (25 JANVIER 2006)

58. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note que la mission pré-électorale prévue du 10 au 14 décembre 2005 a été reportée jusqu'en janvier.

59. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a été informé que la liste des membres de la Commission ad hoc n'était pas encore disponible et a encouragé les groupes politiques à désigner leurs représentants.

60. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

a. Mission pré-électorale :

- a marqué son accord avec la proposition du Président de la Commission ad hoc suggérant qu'au lieu d'effectuer une mission pré-électorale, la Commission ad hoc pourrait commencer un jour plus tôt;
- a décidé que la mission d'observation aurait lieu du 21 au 26 janvier 2006 ;

b. a approuvé la liste des membres de la Commission ad hoc.

G. ELECTIONS LEGISLATIVES AU BELARUS (19 MARS 2006)

61. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

a. a pris note que l'élection présidentielle au Bélarus se tiendrait le 19 mars 2006 ;

b. a pris note de la lettre de M. Lebedko, Président du parti 'United civil', M. Vecherko, Président du parti BFP, et M. Kaljakin, Premier secrétaire du Comité central du PKB du Bélarus, demandant au Président de s'adresser à la Commission de Venise afin de lui demander de donner un avis sur l'illégalité (ou la légalité) de la participation de M. Lukashenko à la prochaine élection présidentielle ;

c. a été informé par le Président de sa proposition de tenir une conférence à Prague, éventuellement en février 2006.

H. ELECTIONS LEGISLATIVES EN UKRAINE (26 MARS 2006)

62. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a décidé de constituer une commission ad hoc afin d'observer ces élections composée de 40 membres (SOC: 14; PPE/DC: 12; ADLE: 7; GDE: 5; GUE: 2).

I. DEMANDE EMANANT DE LA DIVISION D'ASSISTANCE ELECTORALE DES NATIONS UNIES (UNEAD), DE L'INSTITUT NATIONAL DEMOCRATIQUE POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES (NDI) ET DU CENTRE CARTER (TCC) VISANT A APPROUVER UNE DECLARATION SUR LES PRINCIPES POUR L'OBSERVATION INTERNATIONALE D'ELECTIONS ET UN CODE DE BONNE CONDUITE POUR LES OBSERVATEURS D'ELECTIONS INTERNATIONALES

63. Le 7 octobre 2005, le Bureau a approuvé la Déclaration et le Code de bonne conduite.

J. PROPOSITION DE MISE A JOUR DES LIGNES DIRECTRICES REVISEES SUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

64. Le 7 octobre 2005, le Bureau a approuvé la mise à jour du document [AS/Bur (2005) 115] .

6. QUESTIONS BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES

65. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau :

- i. Budget de l'Assemblée pour 2006 : a pris note du mémorandum préparé par le Secrétariat ;
- ii. Proposition pour une répartition de l'allocation forfaitaire aux groupes politiques pour 2006 : a pris note du mémorandum préparé par le Secrétariat et a approuvé la répartition de l'allocation forfaitaire aux groupes politiques pour 2006.

7. DIVERS

A. UTILISATION DE L'ARTICLE 52 DE LA CEDH

66. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a demandé, conformément à l'article 52 de la CEDH, des explications aux quarante-cinq gouvernements des Hautes Parties contractantes au sujet des rapports suggérant que des individus soupçonnés d'activités terroristes auraient été secrètement détenus dans des pays membres du Conseil de l'Europe, ou y auraient transité, avec la coopération active ou passive d'agences relevant d'un autre Etat.

B. ALLEGATIONS DE DETENTIONS SECRETES DANS LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

67. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau :

- a. a pris note que le Président enverrait une lettre ouverte au Congrès des Etats-Unis ;
- b. a pris note de l'intention de M. Marty, rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, de proposer à la commission de présenter à l'Assemblée un premier rapport sur ce sujet selon la procédure d'urgence lors de la partie de session de janvier 2006 ;
- c. a invité les parlements nationaux à coopérer pleinement avec M. Marty dans la préparation de son rapport ;

68. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau, sur la base des propositions du Président, a invité la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme à organiser une audition sur cette question avec des personnes susceptibles de fournir des renseignements utiles (en particulier des représentants d'ONG, des journalistes, des témoins...) lors de la partie de session de janvier 2006 et d'informer le Bureau sur ses actions.

C. CONFERENCE EUROPEENNE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT, TALLIN/HELSINKI (30 MAI -1^{ER} JUIN 2006)

69. Le 7 octobre 2005, le Bureau est convenu des deux thèmes principaux: « la diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays » et « le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays ».

70. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note de l'état d'avancement des préparatifs.

D. AUDITION SUR LA SITUATION CULTURELLE DES KURDES EN IRAN, IRAK, SYRIE ET LA DIASPORA

71. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau, suite à une discussion sur cette audition prévue par la Commission de la culture, de la science et de l'éducation à Paris le 30 novembre 2005, a invité le Président

de cette commission à reporter l'audition afin de permettre à la Commission de réexaminer la liste des personnalités invitées en vue de parvenir à un équilibre plus approprié.

72. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau :

- i. a pris note des lettres du Président la Commission de la culture, de la science et de l'éducation et du Président de la délégation turque à l'Assemblée ;
- ii. a confirmé qu'il relevait de la responsabilité de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation d'établir la liste des personnes invitées à cette audition ;
- iii. a invité le Président de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation à prendre en compte la discussion tenue au Bureau au moment de la finalisation de la liste des personnes invitées.

73. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau a été informé par le Président de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation que les trois personnes proposées par le Président de la délégation turque seront invitées à l'audition.

E. COMMUNICATIONS

74. Le 25 novembre 2005 à Bucarest, le Bureau a pris note de la communication du Président de l'Assemblée, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ainsi que du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

75. Le 12 décembre 2005 à Paris, le Bureau a pris note des communications du Président de l'Assemblée, du Secrétaire Général ainsi que du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

76. Le 9 janvier 2006 à Paris, le Bureau a pris note des communications du Président, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ainsi que du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

AS/Mon(2005)38rév.
5 décembre 2005
fmond38R_2005

COMMISSION POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (COMMISSION DE SUIVI)

Dialogue post-suivi avec la Slovaquie

Mémoire préparé par Mme Hanne Severinsen (Danemark, ADLE) 1^{ère} Vice-présidente à l'issue de la visite du 21 au 24 septembre 2005

I. INTRODUCTION

1. La République de Slovaquie a rejoint le Conseil de l'Europe le 30 juin 1993, conformément à l'Avis de l'Assemblée parlementaire n° 175 (1993) et de la Résolution du Comité des Ministres (93) 33. Une procédure de suivi a été engagée en juin 1995 sur la base de la Directive n° 508. Trois missions d'information ont été entreprises dans ce contexte entre 1996 et 1999 et ont donné lieu à deux rapports intermédiaires. Le 21 septembre 1999, l'Assemblée parlementaire adoptait la Résolution 1196 (1999) et la Recommandation 1419 (1999), par lesquelles il était décidé de clore la procédure de suivi. Il était décidé, dans le même temps, de poursuivre le dialogue avec les autorités slovaques sur les questions mentionnées au paragraphe 5 de la Résolution ou sur celles résultant des obligations contractées par la République slovaque en sa qualité d'Etat membre du Conseil de l'Europe.

2. Lors de sa réunion du 19 décembre 2000, la Commission de suivi a convenu d'engager un dialogue post-suivi à l'égard de la Slovaquie. Par conséquent, les autorités slovaques furent invitées à livrer des observations écrites sur le suivi des recommandations relatives aux questions spécifiques énoncées dans la Résolution 1196 (1999). Le 19 juin 2002, M. Peter Weiss, le Président de l'époque de la délégation slovaque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, soumettait une note d'information relative à la mise en œuvre des recommandations [AS/Mon (2002) 37].

3. Lors de sa réunion du 15 décembre 2004, la Commission de suivi autorisait sa Présidente de l'époque, Mme Durrieu, à effectuer une mission d'information en janvier 2005 afin de recueillir des informations supplémentaires et d'observer l'avancée de la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Résolution 1196 (1999). Néanmoins, en raison du changement de présidence, la visite a dû être reportée. Au final, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2005, la Commission de suivi me donna l'autorisation, en ma qualité de Vice-présidente de la Commission, d'entreprendre cette mission d'information en Slovaquie du 21 au 24 septembre 2005 en vue d'examiner la possibilité de mettre un terme au dialogue post-suivi avec les autorités slovaques.

4. A l'occasion de cette brève visite dans le pays, je me suis entretenue avec le Vice-président du Gouvernement, les ministres des Affaires étrangères, de l'Éducation, de la Construction et du Développement régional, le Président du Conseil national (Parlement), les Présidents des partis politiques et membres de la délégation de l'APCE, le Secrétaire d'État du ministère de la Justice, les Présidents des Cours constitutionnelle et suprême, le Médiateur (Défenseur public des droits), le Président du Conseil de la diffusion et de la retransmission, le Vice-président du barreau slovaque, les maires de Košice et Spišská Nová Ves, des représentants des organisations des droits de l'homme et des communautés rom et hongroise (voir le programme joint). J'exprime ma reconnaissance pour la coopération et les précieuses informations recueillies qui m'ont permis d'enrichir ce mémoire. Lors de mes réunions avec les fonctionnaires de l'Etat et les diverses institutions étatiques, j'ai pu apprécier l'ouverture d'esprit ainsi que le sens à la fois critique et autocritique quant à l'engagement des réformes nécessaires, dont ont fait preuve mes interlocuteurs.

5. Ayant assuré la fonction de rapporteur du premier Avis concernant l'adhésion de la République Slovaque en 1993, les diverses mesures concrètes prises et notamment le véritable marathon législatif sont la preuve évidente de la réalisation de progrès significatifs depuis son adhésion au Conseil de l'Europe. L'entrée dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 marque encore plus une nouvelle étape dans le développement du pays en tant que démocratie à part entière tenue de garantir les droits et la dignité de tous ses résidents.

6. Je remercie sincèrement Mme Brestenská, Chef de la délégation slovaque à l'APCE, le Secrétariat de la délégation parlementaire slovaque ainsi que le Centre d'information du Conseil de l'Europe à Bratislava qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre à mes demandes, y compris celui de poursuivre ma visite

afin de rencontrer la communauté rom dans la région de Spiš et la minorité hongroise à Košice. Je remercie également pour leur coopération les autorités slovaques, la délégation parlementaire slovaque à l'APCE, les représentants diplomatiques en poste à Bratislava et les différentes ONG qui m'ont prêté leur concours.

II. QUESTIONS MENTIONNEES DANS LE PARAGRAPHE 5 DE LA RECOMMANDATION 1196 (1999)

7. Le dialogue post-suivi avec les autorités slovaques a principalement porté sur les questions suivantes de la Résolution 1196 (1999) restées en souffrance:

- i. les **droits de l'opposition**, notamment sa participation aux commissions parlementaires qui contrôlent les activités des services de renseignement (commissions de contrôle);
- ii. **l'indépendance du pouvoir judiciaire**, notamment les procédures pour l'élection des juges et pour la nomination des Présidents et Vice-présidents des cours et tribunaux, la surcharge de ces derniers, la mise en œuvre des arrêts de la Cour constitutionnelle, les questions d'amnistie et la création du poste de Médiateur;
- iii. **la réforme administrative de l'autonomie locale et régionale**;
- iv. **l'indépendance des médias**, notamment pendant les campagnes électorales;
- v. **la protection des minorités**, notamment les conséquences de la loi sur l'usage de la langue d'État et la nécessité d'une loi sur l'usage des langues minoritaires;
- vi. les mesures pour faire face aux problèmes **de la population rom**.

8. Les chapitres ci-après s'efforceront de déterminer si les mesures prises dans le suivi de ces questions ont été suffisantes pour permettre d'envisager la clôture du dialogue post-suivi. Ils porteront essentiellement sur les développements intervenus entre le mois de décembre 2000 et le 24 septembre 2005. Tout événement ultérieur à cette date n'est pas abordé dans les paragraphes suivants, ni pris en compte dans les conclusions et recommandations de ce mémorandum.

i. les droits de l'opposition, notamment sa participation aux commissions parlementaires qui contrôlent les activités des services de renseignement (commissions de contrôle)

9. Déjà au moment de l'adoption de la Résolution 1196 (1999), l'Assemblée constatait que, depuis les élections législatives de septembre 1998, l'opposition était suffisamment représentée au sein des commissions parlementaires de contrôle et présidait l'une d'entre elles. A l'heure actuelle, deux des trois commissions de contrôle spéciales du Conseil national (la Commission de contrôle spéciale pour le contrôle des activités de l'Autorité nationale de sécurité et la Commission de contrôle spéciale chargée de superviser les activités des services de renseignement des forces armées) sont présidées par un député de l'opposition.

10. Il convient par ailleurs de noter que le gouvernement actuel de la Slovaquie est en position de minorité avec quatre partis d'opposition² occupant 63 sièges des 150 que comprend le Parlement et une vingtaine d'autres députés agissant en qualité d'indépendants. En dépit de cette situation, l'actuelle coalition au pouvoir est parvenue depuis 2002 à faire passer un train de réformes assez audacieux et cohérent, aidée par le parti HZDS, anciennement de tendance autoritaire (l'un des principaux partis d'opposition) qui a changé d'orientation et soutenu l'adhésion du pays à l'UE et à l'OTAN en 2004.

11. Ma visite à Bratislava coïncidait avec la fin d'une crise politique de neuf jours provoquée par l'échec du gouvernement slovaque minoritaire à recueillir suffisamment de voix pour ouvrir une session régulière d'automne du Parlement quelques jours après avoir exclu de sa coalition au pouvoir le parti ANO qui, favorise les affaires. J'ai été heureuse d'observer l'atmosphère calme et de bon sens qui régnait sur un plan général au sein du Parlement dans de telles circonstances. J'y vois là le signe positif d'une relative maturité des forces politiques dans le pays.

² SMER – 27, Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) – 23, Parti communiste (KSS) – 9, Nouvelle Alliance des citoyens (ANO) – 4.

ii. Indépendance du pouvoir judiciaire, notamment les procédures pour l'élection des juges et pour la nomination des Présidents et Vice-présidents des cours et tribunaux, la surcharge de ces derniers, la mise en œuvre des arrêts de la Cour constitutionnelle, les questions d'amnistie et la création du poste de Médiateur

12. Depuis l'ouverture du dialogue post-suivi, la Slovaquie a enregistré des progrès significatifs dans l'harmonisation de sa législation avec ses obligations internationales. Je salue sincèrement la modification de l'Article 11 de la Constitution slovaque selon lequel tous les instruments internationaux sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales ratifiés par la République slovaque après avoir agi sur l'Acte constitutionnel n° 90/2001 Coll. et promulgués sous forme d'obligations statutaires priment désormais sur les lois nationales.

13. Les amendements constitutionnels de 2001³ ont comblé certains points faibles qui avaient précédemment permis aux défenseurs de l'autoritarisme d'affaiblir en leur faveur la séparation des pouvoirs. Ces amendements ont également considérablement renforcé l'indépendance des juges et la transparence de leur processus d'élection. Plusieurs nouvelles institutions ont été créées, dont le poste de Médiateur des droits de l'homme (Défenseur public des droits) et le Conseil judiciaire. La position de la Cour constitutionnelle a été affermie et un second niveau d'autonomie administrative a été instauré. Le système slovaque d'équilibre des pouvoirs est désormais similaire à ceux observés dans les démocraties développées.

14. Les réformes du pouvoir judiciaire se sont poursuivies en mai 2005 avec l'amendement du Code pénal. La nouvelle législation renforce les droits des citoyens et remplace ainsi le droit pénal slovaque obsolète de 1961. Un tribunal spécial et un bureau du Procureur ont été mis en place afin de poursuivre les affaires de corruption et de crime organisé. Par ailleurs, le Code civil a été amendé dans le but de réduire la durée des procédures.

15. En dépit des progrès susmentionnés, des plaintes pour corruption au sein de l'administration et des tribunaux ont fréquemment été émises. Selon divers comptes rendus, ce type de corruption serait largement répandu.

a) Indépendance du pouvoir judiciaire

16. S'agissant de **l'indépendance des juges** et de la transparence de leur élection, en vertu de l'Article 6 de la Loi No. 385/2000 Coll. sur les juges et les juges non professionnels et de la modification de certaines lois, la période dite «d'essai» de quatre ans a été abolie et les juges sont désormais nommés à vie. Si les juges étaient précédemment élus par le Parlement sur proposition du gouvernement, ils sont dorénavant nommés par le Président sur proposition du Conseil judiciaire nouvellement créé de la République slovaque, un organe autonome composé de 18 membres⁴ et présidé par le Président de la Cour suprême⁵.

17. Les amendements apportés à la Constitution ont également consolidé l'indépendance des juges de la Cour constitutionnelle, portant ainsi leur mandat à douze ans et interdisant leur réélection à la fonction de juge de la Cour constitutionnelle⁶.

18. Au moment de l'adoption de la Résolution 1196 (1999), le ministre de la Justice nommait, remplaçait ou démettait les Présidents et Vice-présidents des tribunaux de district ou des cours régionales. Un tel pouvoir du ministre de la Justice était perçu comme une possibilité d'interférer avec l'indépendance des juges, étant donné notamment que c'était le Président d'une cour ou d'un tribunal qui répartissait entre les juges les affaires inscrites au rôle⁷. De plus, les membres des conseils de discipline des juges étaient aussi nommés par le Président.

³ La Loi constitutionnelle No. 90/2001 a été adoptée par le Conseil national le 23 février 2001 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2001 (certaines dispositions à compter du 1^{er} janvier 2002).

⁴ Dont huit membres sont nommés par les juges et trois respectivement par le Président, le Parlement et le gouvernement.

⁵ Les compétences du Conseil judiciaire de la République slovaque incluent notamment le droit de soumettre au Président des propositions pour élire ou rappeler des juges, décider de l'affectation ou du transfert des juges, ainsi que le droit de formuler des commentaires sur les projets de budgets des tribunaux.

⁶ Le nombre de juges à la Cour constitutionnelle est passé de 10 à 13. Ils sont nommés par le Président de la République parmi les 26 candidats élus par le Conseil national.

⁷ Doc. 8496 de l'APCE du 6 septembre 1999, rapport de la Commission de suivi sur le respect des obligations et engagements de la Slovaquie par M. Magnusson (SOC, Suède) et M. Sinka (GDE, Lettonie), p. 19.

19. En vertu du système réformé, les Présidents et Vice-présidents des cours et tribunaux sont élus parmi les membres du Conseil des juges établi à tous les niveaux, et eux-mêmes élus à bulletin secret par une assemblée composée de leurs pairs. Le Président et le Vice-président de la Cour suprême sont nommés par le Président de la République slovaque sur proposition du Conseil judiciaire de la République slovaque pour un mandat de cinq ans reconductible une seule fois (Article 145 (3) de la Constitution). Par ailleurs, l'ensemble des affaires inscrites au rôle à tous les échelons du système judiciaire sont désormais distribués électroniquement au moyen d'un système informatique aléatoire mis en fonction en avril 2005. Des tribunaux spéciaux ont été instaurés par la Loi n°458.2003 Comm. afin de traiter les dossiers disciplinaires des juges des tribunaux de district ou des cours régionales et ceux de la Cour constitutionnelle.

20. Je reconnais pleinement la réussite des réformes législatives et administratives qui ont permis d'améliorer de manière significative l'indépendance du pouvoir judiciaire. Par contre, lors de ma visite à Bratislava, mon attention a été attirée par quelques nouvelles anomalies, qui je pense résultent de l'excès d'empressement des législateurs à résorber les retards excessifs des tribunaux et des cours ou à prévenir toute éventualité de corruption, fondée sur la solidarité entre les juges, au sein des cours disciplinaires. Il s'agit notamment de l'introduction de changements législatifs affectant le statut des juges, susceptibles de menacer l'indépendance du système judiciaire. A titre d'exemple, la nouvelle loi sur la responsabilité civile et sur les manquements causés par les pouvoirs publics permet au gouvernement de la Slovaquie de demander à un juge de rembourser la totalité de la compensation payée par l'Etat aux parties pour les dommages causés par le juge en raison des retards procéduraux injustifiés. Cela semble en contradiction avec l'Avis 3 du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) au Conseil de l'Europe sur les principes et règles régissant les impératifs professionnels applicables aux juges et en particulier la déontologie, les comportements incompatibles et l'impartialité⁸. C'est également contraire à l'Article 16 des Principes fondamentaux des Nations Unies relatifs à l'indépendance de la magistrature⁹, qui stipule que «*Sans préjudice de toute procédure disciplinaire ou de tout droit de faire appel ou droit à une indemnisation de l'Etat, conformément au droit national, les juges ne peuvent faire personnellement l'objet d'une action civile en raison d'abus ou d'omissions dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires*». Le Procureur Général a fait appel de cette disposition devant la Cour constitutionnelle.

21. La nouvelle législation slovaque instaure également une nouvelle forme d'instance disciplinaire dans une réforme sur le statut du juge, en stipulant qu'une personne autre qu'un juge puisse être élue membre de la juridiction disciplinaire, notamment des représentants du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif en proportion significative. Elle ouvre ainsi la voie à une influence réelle, directe ou indirecte, des deux autres pouvoirs de l'Etat sur les performances ou les orientations juridictionnelles.

22. Par ailleurs, plusieurs dispositions de la nouvelle Loi sur les juges et les juges non professionnels relatives aux salaires des juges et visant à mieux refléter les différents niveaux de responsabilité ont été repoussées jusqu'à maintenant. Ce report a un impact négatif sur les conditions matérielles nécessaires à l'indépendance des juges¹⁰.

23. Pour finir, bien que la Loi sur les juges et les juges non professionnels de 2000 ait renforcé le statut de la magistrature en inscrivant le principe de non-transférabilité des juges, la récente Loi sur les sièges et districts des tribunaux de la République slovaque introduit la possibilité de transférer un juge vers un autre tribunal ou cour sans son consentement¹¹.

b) Nouvelles compétences de la Cour constitutionnelle

24. Les compétences et l'indépendance de la Cour constitutionnelle ont été considérablement renforcées. L'applicabilité de ses décisions a été affermie ainsi que le niveau de protection des libertés et droits fondamentaux¹². La nouvelle section 7 de l'Article 129 rend les décisions de la Cour constitutionnelle

⁸ Résolution de l'Association européenne des juges adoptée lors de sa réunion à Valle de Bravo, Mexico, le 4 novembre 2004, <http://xoomer.virgilio.it/goberto/valledebravo.htm>.

⁹ confirmés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 40/32 du 29 novembre 1985 et 40/146 du 13 décembre 1985.

¹⁰ La rémunération de base des juges s'élève à trois fois le salaire moyen, et est calculée sur les mêmes bases que celle des membres du Conseil National. La différence de traitement des juges des tribunaux d'instance est de l'ordre de 5% (y inclus entre les cours régionales et la Cour suprême), montant négligeable compte tenu de la différence du coût de la vie entre Bratislava et les régions.

¹¹ Cette modification était nécessaire en raison de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2005 de la Loi sur les sièges et districts des tribunaux de la République slovaque qui réduit le nombre des tribunaux de district de 55 à 45. Le calendrier et les juges des dix tribunaux supprimés ont été réaffectés aux autres tribunaux.

¹² Bröstl, A., Klučka, J., Mazák, J., Cour constitutionnelle de la République slovaque (Organisation, Procédure, Doctrine), publié par la Cour constitutionnelle de la République slovaque, 2001, p. 169.

contraignantes pour toutes les autorités publiques concernées, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales. L'autorité publique concernée est ainsi dans l'obligation d'assurer l'exécution immédiate des décisions rendues par la Cour constitutionnelle.

25. Dans le cadre de ses nouvelles compétences, la Cour constitutionnelle est en charge de l'évaluation de la constitutionnalité des traités internationaux et des questions devant être soumises à un référendum. Elle a aussi, après acceptation d'une demande d'ouverture de procédure, la possibilité de suspendre l'effet de tout ou partie d'une disposition législative ou réglementaire, sous réserve que son application soit susceptible de porter atteinte aux libertés et droits fondamentaux ou d'engendrer des dommages économiques importants ou toute autre situation irrémédiable.

26. Par ailleurs, l'accès à la justice a été considérablement étendu, la Cour constitutionnelle étant désormais en mesure de statuer sur les plaintes déposées par des personnes physiques alléguant de violations de leurs droits constitutionnels ou de leurs libertés et droits de l'homme fondamentaux résultant d'un traité international ratifié par la République slovaque. Dans les cas d'atteintes établies à des libertés ou droits fondamentaux, la Cour constitutionnelle est habilitée à attribuer une réparation financière adéquate.

27. Les modifications de la Constitution ont ainsi créé un outil national efficace de protection des libertés et droits fondamentaux, qui dans le long terme, allégera la charge de travail de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

c) traitement de la charge de travail des tribunaux

28. Le droit fondamental de chacun de voir son affaire jugée sans délai indu, garanti par l'Article 48, paragraphe 2 de la Constitution slovaque, et le droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et dans un délai raisonnable, garanti par l'Article 6, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, sont les droits les plus fréquemment violés en République slovaque. Plus de 95% du nombre total de décisions prises par la Cour constitutionnelle de la République slovaque sur la base de plaintes constitutionnelles déposées par des requérants individuels concernent des violations de ces droits. De même, la plupart des arrêts prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme à l'égard de la Slovaquie sont liés à la violation du droit à voir sa cause entendue équitablement et dans un délai raisonnable¹³. En dépit des divers efforts consentis ces dernières années pour réduire le retard des cours de justice et résorber les délais des procédures, la charge de travail reste excessive pour diverses raisons¹⁴.

29. Afin de lutter plus efficacement contre ce problème, un cadre supérieur de magistrats a été institué en 2002 pour traiter les dossiers simples. Selon le ministère de la Justice, près de 800 hauts magistrats de ce type ont été recrutés. Cette initiative mérite d'être saluée. Malheureusement, il n'existe apparemment aucune statistique sur l'impact réel de l'institution de ce cadre.

30. En 2004, plusieurs lois ont été adoptées en vue de réduire les retards dans les procédures devant les tribunaux: le nouvel amendement au Code de procédure civile fixe à neuf mois la limite maximale dans laquelle toute requête déposée devant un tribunal doit être entendue en première audience. La Loi sur la médiation et la Loi sur les agents de probation et de médiation introduisent respectivement le recours à la médiation dans les affaires civiles et pénales en tant que forme de règlement extrajudiciaire entre les parties.

31. Malgré ces développements positifs, de nouvelles inquiétudes sont apparues suite à l'adoption récente, en mai 2005, du nouveau Code pénal et Code de procédure pénale. Selon ces codes et sur proposition du ministre de la Justice, les forces de police slovaques seront placées sous juridiction militaire à compter de janvier 2006. Je regrette de ne pas avoir été informée lors de ma visite à Bratislava de ces dispositions visant à remilitariser la police slovaque. Il me semble évident que toute tentative de ramener les fonctionnaires de police sous juridiction des tribunaux militaires et leur militarisation sont contraires aux résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe, à la Convention de Genève ou à l'*acquis communautaire* de l'Union européenne. Comme me l'expliquait le Président du syndicat de la police slovaque lors d'une réunion ultérieure à Strasbourg, cette décision se justifie par le fait que les tribunaux militaires seront en mesure de conduire plus rapidement les procédures judiciaires en raison de la professionnalisation et de la réduction des forces armées. Un tel raisonnement est cependant inacceptable et ne trouve aucun fondement dans la législation européenne relative à la police ou dans les résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe.

¹³ Rapport sur la République slovaque du Réseau d'experts indépendants de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux, CFC-CDF/RepSK/2004, p. 90.

¹⁴ Rapport annuel 2004 du Défenseur public des droits, p. 10.

d) Questions d'amnistie

32. Une autre préoccupation évoquée dans la Résolution 1196 (1999) était la possibilité offerte par la législation slovaque d'accorder une amnistie au cours de l'instruction, voire avant son ouverture, ce qui est incompatible avec les exigences de la primauté du droit. J'ai reçu confirmation des autorités slovaques que cette possibilité a été abrogée par les amendements constitutionnels de 2001.

e) Création du poste de **Médiateur** (un Défenseur public des droits)

33. L'institution du Médiateur (Défenseur public des droits) a été mise en place en mars 2002 avec l'élection, par le Conseil national, du premier Médiateur slovaque, dans les rangs du parti d'opposition Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS).

34. De par la loi, le Bureau du Médiateur, organe indépendant¹⁵, participe à la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques et morales contre les actions, les décisions ou l'inaction d'instances de l'administration publique, lorsque ces actions, décisions ou inaction sont contraires aux dispositions légales ou aux principes d'un État de droit démocratique. Le Médiateur peut recevoir des plaintes individuelles ou agir de sa propre initiative. Il n'offre pas à des personnes privées un recours juridique contre les établissements pratiquant la discrimination, mais son Bureau est en mesure de proposer des services indépendants d'assistance juridique aux victimes de discrimination. Malheureusement, l'utilité du Bureau est sérieusement restreinte par l'absence de pouvoir direct de sanction et une marge de manœuvre relativement limitée, ne disposant comme instrument que de sa force de persuasion, de la possibilité de notifier des instances supérieures ou de l'appel aux médias. En dépit d'une présence fréquente dans l'ensemble des huit régions du pays, l'absence d'antennes locales ou de ressources suffisantes pour couvrir effectivement l'ensemble du territoire réduit encore davantage le contrôle que le Médiateur peut exercer sur les autorités locales.

35. Néanmoins, cette nouvelle institution semble avoir trouvé sa place dans le paysage administratif et juridique slovaque. Il est composé à l'heure actuelle de 39 personnes. Au cours de ses trois ans d'activité, le Bureau a déposé environ 7 800 requêtes, dont 93% ont été traitées. Il a par ailleurs livré une assistance et des conseils juridiques dans 12 000 dossiers. Selon le Médiateur, moins de 300 requêtes concernaient des violations constitutionnelles des droits de l'homme pour cause de délai indu dans les procédures, des violations du droit à l'information, à une résidence permanente ou aux soins de santé. La majorité des plaintes a été déposée contre l'administration d'État, l'assurance sociale ou les autorités de santé publique.

iii. Réforme administrative de l'autonomie locale ou régionale

36. Dans sa Résolution 1196 (1999), l'Assemblée appelait les autorités slovaques à promouvoir la décentralisation et la restructuration de l'administration en étendant les pouvoirs des collectivités locales autonomes, en instaurant l'autonomie régionale et en procédant à l'élection des conseils régionaux d'ici 2001. Elle invitait également instamment les autorités de l'État à ratifier la Charte européenne de l'autonomie locale.

37. Le Conseil national de la République slovaque a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale par sa Résolution No. 516 du 26 octobre 1999. La Charte est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2000.

38. La démocratie locale et régionale en République slovaque a connu de profonds changements depuis lors, le pays étant passé d'un système unitaire fort à un système totalement décentralisé. La réforme a été menée sur un plan global, développant simultanément les niveaux locaux et régionaux de gouvernement¹⁶. Parallèlement à la ratification de la Charte européenne, le gouvernement en place en 2000 a publié ses intentions dans un document politique stratégique intitulé «Schéma de décentralisation et de modernisation de l'administration publique» (num. 230, du 11 avril 2000). La plupart des développements qui sont intervenus par la suite reposaient sur cette stratégie dans le but final de créer un gouvernement rationalisé, réparti territorialement en trois niveaux: a) une administration d'État, b) les collectivités régionales et c) les collectivités locales.

¹⁵ Au plan financier, il n'est pas autonome, l'intégralité du financement étant assurée par le budget de l'État.

¹⁶ En fait, la décentralisation des pouvoirs au niveau municipal a été engagée dès les années 1990. Comparativement au processus de régionalisation des quatre dernières années, le transfert des pouvoirs de l'État au niveau local a été moins rapide, les municipalités étant plus longues à exercer réellement leurs compétences nouvellement acquises. Par ailleurs, les nouveaux pouvoirs n'ont souvent pas été accompagnés des ressources financières suffisantes. Progressivement, les municipalités apprennent néanmoins à exercer leurs pouvoirs en gérant les écoles primaires et certains établissements hospitaliers.

39. Les amendements constitutionnels de 2001 ont instauré les préalables nécessaires à la conduite de cette réforme. Par ailleurs, le 4 juillet 2001, le Conseil national a approuvé la Loi No. 303 relative à l'autonomie des grandes unités territoriales (Loi sur les régions autonomes) qui définit huit régions autonomes¹⁷ et appelle à l'élection de ces organes. Au cours de la même année, le transfert de bon nombre de compétences dans divers secteurs de l'administration publique des instances des collectivités locales à celle des collectivités régionales a également été approuvé.

40. Les premières élections régionales de l'histoire de la Slovaquie ont eu lieu le 1^{er} décembre 2001¹⁸, suivies par la mise en place des organes directeurs des régions. Les régions autonomes ont débuté leurs activités en 2002, connaissant une période de transition jusqu'à fin 2003. Au cours de cette période, un certain nombre de lois et d'amendements à la législation existante ont été adoptés¹⁹ en vue d'instaurer un cadre statutaire complet des régions. Cette transition a également été l'occasion pour l'Etat de transférer nombre de pouvoirs et de compétences du niveau de l'Etat au niveau régional, par exemple en matière d'éducation, de soins de santé, de services sociaux, d'environnement et même de fiscalité locale. Une grande partie des anciens pouvoirs de l'administration d'Etat, dont le système national de protection sociale, la délivrance des permis de construire, la gestion des procédures de construction, etc. a été transférée aux municipalités. Janvier 2004 a marqué le début de l'autonomie pleine et entière des régions, avec pour corollaire une amélioration globale de la démocratie en Slovaquie.

41. Le processus de démocratisation régionale a également gagné en dynamisme après l'adhésion de la Slovaquie à l'UE, qui soutient la politique de développement régional de ses États membres en mettant à leur disposition divers instruments. Cependant, il serait irréaliste de croire qu'une réforme aussi complexe et radicale ne s'accompagne pas de quelques problèmes, même si les autorités slovaques peuvent s'enorgueillir de l'absence de toute défaillance grave au cours du processus de transition. Bien que les régions aient fait preuve de leur bon fonctionnement²⁰, des réflexions sont nécessaires pour assurer davantage leur efficacité notamment dans les domaines politiques et économiques.

42. Le financement des régions a évolué au cours des trois dernières années. En 2002 – 2004, elles étaient principalement financées par des subsides directs de l'administration centrale leur permettant de couvrir leurs frais de fonctionnement. Ce système de financement a toutefois été intégralement rénové à compter du 1^{er} janvier 2005, suite à de nouveaux amendements législatifs approuvés en 2004. Dans le nouveau schéma, les régions disposent d'un autre système de financement selon lequel elles lèvent leurs propres taxes, complétées par une quote-part de l'impôt sur le revenu. Si, sous l'ancien régime, les subsides représentaient 98% des revenus des régions, ce pourcentage est tombé à moins de 50% pour les subventions directes, les autres 50% provenant de la fiscalité régionale. Il semble néanmoins que le système actuel ne couvre que les frais de fonctionnement, et qu'il n'ait pas encore solutionné le problème des coûts d'investissements. C'est pourquoi il serait souhaitable de renforcer le processus de décentralisation fiscale et l'autonomie financière des régions pour leur permettre d'entreprendre de vastes programmes d'investissement susceptibles d'améliorer la qualité de vie et stimuler la compétitivité des régions.

¹⁷ utilisant la même base territoriale que les bureaux de région instaurés en 1996. Sur un plan général, comme il est souligné dans le projet de document en préparation par le CPLRE, le nombre, la superficie et la capitale de plusieurs régions ont été de loin les questions les plus controversées lors des discussions politiques qui ont accompagné le processus de création des régions. La terminologie technique ou des questions politiques se sont insinuées en permanence dans le débat, notamment la possibilité ou la volonté politique de disposer d'une région correspondant au territoire où résidait la minorité hongroise. Tous ces facteurs ont fait de cette régionalisation un processus quelque peu technocratique et sans âme. La décision finale semble avoir été le résultat d'un compromis entre des considérations historiques et économiques. Les craintes de la minorité hongroise d'être noyée dans le panorama territorial final des régions ont été grandement dissipées par les excellents résultats remportés par cette minorité lors des élections régionales de 2002.

¹⁸ Des élections séparées pour les collectivités régionales et locales sont organisées tous les quatre ans. Les droits de vote actifs et passifs pour les instances de l'autonomie municipale et des régions autonomes ont été octroyés à tous les citoyens disposant d'une résidence permanente sur le territoire de la municipalité ou de la région autonome concernée, c'est-à-dire aux étrangers en plus des citoyens de la République slovaque.

¹⁹ une loi sur les élections des régions autonomes; un amendement à la Loi sur les structures municipales; un amendement à la Loi sur les élections des organes autonomes des municipalités; une Loi sur la propriété des régions autonomes, et un amendement à la Loi sur la propriété municipale; et une loi sur le transfert de certains pouvoirs des instances de l'administration d'Etat aux municipalités et grandes unités territoriales. Par ailleurs, une loi en faveur du développement régional, approuvée le 18 octobre 2001, a été adoptée. Cette loi régit les conditions du soutien au développement régional dans les régions économiquement faibles et dans celles où des industries ou des entreprises de production sont en déclin.

²⁰ qui a été reconnu dans les conclusions d'un récent colloque sur « Démocratie régionale en République slovaque et processus du renforcement des collectivités régionales », organisé conjointement par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et la région autonome de Trenčín, à Trenčín, 20-21 juin 2005.

43. Le Maire de Košice a porté un autre problème à mon attention: le fait regrettable que la gestion des fonds structurels de l'Union européenne soit confiée à l'administration centrale alors que le développement régional relève de la compétence des régions (semble-t-il en raison de la taille insuffisante des régions). Comme souligné également dans la déclaration finale d'un récent colloque sur «Démocratie régionale en République slovaque et processus du renforcement des collectivités régionales»²¹, les régions autonomes souhaiteraient participer davantage à la gestion complexe et aux procédures de mise en œuvre des fonds structurels de l'UE, notamment au cours de la phase de programmation actuellement en cours pour les années 2007-2013 dans le contexte du cadre de référence de la Stratégie nationale.

44. Malheureusement, la réforme de l'administration publique ne semble pas avoir suscité pour l'instant un fort soutien populaire. J'ai eu le sentiment que beaucoup de personnes ne saisissent toujours pas le rôle des régions dans la nouvelle société décentralisée. C'est probablement aussi l'une des raisons qui explique le faible taux de participation aux dernières élections régionales. Un nouveau scrutin régional est prévu le 26 novembre 2005. Au cours de mon séjour et deux mois à peine avant cette échéance, j'ai été surprise de ne voir aucun signe d'une activité de campagne politique. Il reste à voir si la participation sera supérieure à celle des dernières élections, mais de toute évidence il semble absolument nécessaire d'aider les citoyens slovaques à «établir le contact» avec leurs collectivités régionales.

45. En conclusion, les diverses nouvelles compétences des collectivités locales et régionales, par exemple la vente d'éléments du patrimoine immobilier municipal, l'allocation des logements ou les achats publics, pour n'en citer que quelques-unes, sont autant de sources de tentation pouvant mener à la corruption ou au détournement de ressources publiques. Compte tenu de ces dangers, un contrôle approprié et des mécanismes de suivi indépendants seraient nécessaires. La création récente de tribunaux spéciaux chargés des affaires de corruption de fonctionnaires est une première étape positive dans cette voie.

iv. Indépendance des médias, notamment pendant les campagnes électorales

46. Dans le troisième classement annuel mondial de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières en 2004, la République slovaque est citée dans la liste des huit pays accordant la plus grande liberté à la presse²².

47. L'indépendance des médias en République slovaque est protégée au travers de la liberté d'expression, du droit à l'information et du droit à exprimer son opinion garantis dans l'Article 26 de la Constitution slovaque et la législation régissant la presse et la radiodiffusion (la Loi sur la presse périodique et la loi relative à la radiodiffusion et à la retransmission). La presse et les médias électroniques connaissent indéniablement un haut degré de pluralisme, comme en témoigne le grand nombre de titres de presse et de chaînes – tant publics que privés (83 chaînes de télévision bénéficient actuellement d'une licence, dont quatre assurent une couverture nationale). Les seules restrictions concernent les étrangers qui ont obligation de demander l'approbation de l'autorité nationale compétente pour pouvoir publier des titres de presse, ce qui semble en contradiction avec l'Article 26 paragraphe 2 de la Constitution slovaque garantissant à «quiconque» le droit d'exprimer son opinion dans la presse et stipulant que les publications ne sont soumises à aucune autorisation.

48. Le rapport précédent de la Commission de suivi sur le respect des obligations et engagements de la Slovaquie (Doc. 8496 de l'Assemblée en date du 6 septembre 1999) a critiqué le statut et la composition du conseil sur le fonctionnement de la radiotélévision, qui n'était pas à cette époque compatible avec l'indépendance requise pour cette institution. En 2000, de nouvelles Lois sur la radiotélédiffusion et sur le Conseil pour la diffusion et la retransmission ont été adoptées, créant un double système de médias publics et privés de radiotélédiffusion et renforçant l'indépendance du Conseil pour la diffusion et la retransmission en tant qu'autorité de régulation. Ce dernier est désormais financé à 90% par des redevances d'abonnement et la publicité, les subventions de l'Etat ne représentant plus que 10% (cette quote-part est censée diminuer encore). Les neuf membres du Comité directeur du Conseil pour la diffusion et la retransmission sont désormais élus par le Parlement pour un mandat de six ans, renouvelable une fois. Afin d'en garantir l'objectivité et d'assurer la continuité, un système de rotation d'un tiers des membres tous les deux ans a été mis en place. Cela étant, comme l'a souligné M. Csaky, Vice-premier ministre à l'intégration européenne, ainsi que le Président du Conseil pour la diffusion et la retransmission, le nouveau système de nomination

²¹ Idem.

²² http://www.rsf.org/article.php3?id_article=11707.

des membres du Comité directeur du Conseil n'est pas totalement à l'abri des influences politiques et des intérêts des groupes représentant les divers partis.

49. Début 2004, les nouvelles lois sur la télévision slovaque et sur la radio slovaque sont entrées en vigueur, faisant de ces médias de véritables diffuseurs de service public, financés par des fonds publics et fonctionnant pour le service public sous contrôle public. Si auparavant les Présidents et directeurs de la télévision et de la radio slovaque étaient nommés par le Parlement, les nouvelles lois prévoient que ces nominations seront effectuées par le Comité directeur du Conseil pour la diffusion et la retransmission.

50. La participation des médias électroniques privés aux campagnes électorales est pleinement garantie depuis longtemps pour les élections présidentielles et municipales. Jusqu'à récemment, la participation des médias privés n'était régie ni par la loi sur les élections des instances de régions autonomes ni par celle relative aux élections au Conseil national, la loi relative à la radiodiffusion et à la retransmission adoptée en septembre 2000 interdisant toute publicité politique à la radio et à la télévision, sauf disposition contraire d'une réglementation spéciale. J'ai néanmoins eu confirmation de différentes sources de la résolution depuis lors de ces problèmes.

v. Protection des minorités, notamment les conséquences de la loi sur l'usage de la langue d'État et la nécessité d'une loi sur l'usage des langues minoritaires

51. Les Slovaques de souche représentent près de 85,8% de la population multiethnique du pays, formée de 12 minorités nationales disséminées dans toute la Slovaquie: Hongrois 9,7%, Roms/Tsiganes 1,7%, Ruthènes 0,4%, Ukrainiens 0,2%, Allemands 0,1%, Moraves et Silésiens 0,1%, Croates 0,02%, Juifs 0,04%, Polonais 0,06%, Bulgares 0,02% et Tchèques 0,8%. Au plan géographique, aucune de ces minorités n'occupe une région complète.

52. En général, la Slovaquie peut être considérée en Europe comme un exemple en ce qui concerne les droits culturels accordés aux minorités pour promouvoir leur langue et leur culture. Le pays a ratifié la plupart des principaux instruments du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales: la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1998), la Convention européenne sur la nationalité (2000) et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (2001). Il a également signé – mais non encore ratifié – le Protocole 12 à la Convention européenne des droits de l'homme.

53. Au niveau national, le cadre législatif de la protection des minorités a aussi été considérablement amélioré ces dernières années. La ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a appelé à de nouveaux amendements à la législation nationale existante. A l'heure actuelle, comme me l'a indiqué M. Csaky, Vice Premier Ministre de la République slovaque pour les Affaires européennes, les droits de l'homme et les minorités, plusieurs dispositions de l'actuelle Loi sur l'usage de la langue d'État étaient toujours en contradiction avec la Charte. Pour une mise en œuvre correcte la Charte, huit lois nationales devront être amendées dans un avenir proche. De nouveaux projets de loi sur les minorités nationales et sur le financement des cultures des minorités, reposant sur la résolution gouvernementale No. 278 du 23 avril 2003, sont également en cours de préparation.

54. La Loi sur l'usage des langues des minorités nationales (Loi sur la langue des minorités, No. 184/1999 Coll.), entrée en vigueur en septembre 1999, accorde aux membres d'une minorité nationale constituant au moins 20% de la population d'une municipalité le droit d'utiliser leur langue dans les communications officielles avec les autorités. La loi stipule également que les noms des rues et autres indications géographiques locales doivent être rédigés dans cette langue. Certains groupes minoritaires, notamment les Hongrois, exercent cette possibilité d'utiliser leur propre langue dans les contacts avec les autorités locales. Toutefois, s'agissant en particulier de la communauté rom, la loi est sous-employée dans les 54 municipalités où les Roms dépassent la quote-part prévue²³. Deux facteurs font obstacle à cette mise en œuvre: d'une part les chiffres officiels des personnes qui se sont identifiées elles-mêmes en tant que Roms lors du dernier recensement de 2001 ont largement sous évalué l'effectif réel de la population rom (voir plus bas); d'autre part la langue rom, qui existe sous forme de nombreux dialectes en Slovaquie, n'est pas codifiée et n'est pas parlée par l'ensemble des Roms²⁴. Par ailleurs, certaines communautés ruthènes (dans près de 20 municipalités) connaissent des restrictions à leur droit d'employer leur langue minoritaire dans les communications officielles, pour la seule raison que le gouvernement n'a pas encore adopté de liste

²³ Commentaires du gouvernement de Slovaquie aux observations finales sur la Slovaquie de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, CCPR/CO/78/SVK/Add.1 du 27 janvier 2005, paragraphe 39.

²⁴ Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovaquie, adopté le 27 juin 2003, CRI (2004) 4, p. 8.

actualisée des municipalités dans lesquelles les membres de la minorité nationale représentent 20% au moins de la population totale après le recensement de 2001.

55. Selon l'Article 34 de la Constitution slovaque, les personnes appartenant aux minorités et groupes ethniques nationaux ont le droit, dans les conditions prévues par la loi, de bénéficier d'une éducation dans leurs langues. Les citoyens de nationalité tchèque, hongroise, allemande, polonaise et ruthène jouissent du droit à l'éducation dans leur propre langue dans une mesure correspondant aux intérêts de leur développement national. Ainsi, les écoles des minorités couvrent le primaire, mais aussi le secondaire. La première université publique proposant un enseignement principalement en hongrois a récemment ouvert ses portes à Komárno. L'accord de traitement préférentiel conclu en 2003 entre les gouvernements slovaque et hongrois sur le soutien mutuel apporté aux minorités nationales dans le domaine de l'éducation et de la culture a encore renforcé les droits et la protection du principal groupe minoritaire – les Hongrois. Cette communauté est également représentée dans la coalition gouvernementale par le Parti de la coalition hongroise, qui occupe 20 sièges sur les 150 qui composent le Conseil national.

56. Le cadre législatif de lutte contre la discrimination a considérablement été amélioré, il est conforme sur un plan général aux normes européennes dans ce domaine. La mise en œuvre des Directives de lutte contre la discrimination de l'UE 2000/43/CE et 2000/78/CE a encore élargi la protection des minorités. Mais le succès majeur dans ce domaine a néanmoins été l'adoption, en mai 2004, de la «Loi sur l'égalité de traitement dans certains domaines et sur la protection à l'égard de la discrimination» (généralement appelée Loi anti-discrimination). Elle prévoit la protection contre toute forme de discrimination et garantit aux victimes la possibilité de demander une protection efficace et adéquate des tribunaux, y compris l'indemnisation des dommages et des pertes non pécuniaires. Le gouvernement a récemment entravé l'entrée en vigueur de certaines de ses dispositions liées aux mesures positives (affirmatives), mettant en doute leur compatibilité avec la Constitution. Les conclusions de la Cour constitutionnelle à ce sujet seront d'une grande importance pour le développement futur des communautés roms en Slovaquie car il est difficile d'imaginer la possibilité de diminuer ou d'éradiquer sans ces mesures la discrimination *de facto* dont est victime la communauté rom.

57. Une autre avancée positive a été l'extension, par la Loi anti-discrimination, du rôle du Centre national slovaque des droits de l'homme, chargé de promouvoir l'égalité de traitement et de combattre toutes les formes de discrimination. Le Centre est devenu ainsi le principal organe de suivi et de collecte de plaintes pour faits de discrimination sur le marché de l'emploi. Il prête une assistance juridique aux victimes de discrimination.

58. Je note en outre avec satisfaction la création d'une Commission spéciale chargée de traiter des cas de violences à motivation raciste et d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes²⁵, qui témoigne des efforts incessants consentis pour combattre la discrimination raciale et la violence y afférente. Néanmoins, je partage les inquiétudes de plusieurs autres institutions internationales et ONG au vu des infractions et incidents à motivation raciste qui ont lieu dans le pays.

vi. Les questions liées aux Roms

59. La situation de la communauté rom reste probablement le problème le plus aigu dans la société slovaque. Le cadre de ce rapport ne permet pas d'aborder l'intégralité des problèmes liés à la société rom en Slovaquie, et je me limiterai à évoquer quelques questions clés que je considère comme les plus pertinentes pour l'objet du présent rapport, en l'occurrence:

- a) les priorités de l'Etat pour améliorer la situation
- b) l'absence de données statistiques sur la situation des Roms
- c) la discrimination dans les domaines des services sociaux, du logement, de l'éducation et de l'emploi
- d) les comportements discriminatoires et les infractions à motivation raciste

60. S'agissant de communauté rom, le sentiment que j'ai pu me forger au cours de ma visite en Slovaquie rejoint largement les recommandations émises dans divers rapports récents traitant des questions roms, notamment les Observations finales sur la Slovaquie de la Commission pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies, les rapports du Réseau UE d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux, le Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovaquie, le rapport de M. Alvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'homme sur sa visite en République slovaque en 2001, et beaucoup d'autres.

²⁵ Rapport du Réseau UE d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux sur la situation des droits fondamentaux en République slovaque en 2004, ref. CFR-CDF/SK/2004, p. 50.

a) Priorités de l'Etat pour améliorer la situation

61. Le gouvernement de la République slovaque a déclaré que la situation des Roms était sa priorité à court et à long terme. Il a axé sa politique et investi des sommes considérables pour éliminer la pauvreté dans les campements roms et atténuer les effets de l'exclusion sociale des Roms, en tentant notamment de résoudre leurs problèmes de logement, de diminuer le chômage, en développant des projets éducatifs et en améliorant leur accès aux principales institutions sociales. Les priorités globales dans ces domaines ont été définies dans un document intitulé «*Priorités du gouvernement slovaque en matière d'intégration des communautés roms pour 2004*». Ces priorités sont reflétées dans le premier *Plan national d'action* contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la République slovaque, soumis en 2004.

62. La politique du gouvernement a également entraîné certains changements institutionnels. En octobre 2001, une antenne du Plénipotentiaire du gouvernement pour les communautés roms a été ouverte à Prešov afin de recueillir des informations, de coordonner des activités et de contrôler l'efficacité des mesures particulières prises par le gouvernement en faveur des communautés roms. Cette antenne a été réorganisée en 2004, son effectif a été renforcé tout comme son budget, lui permettant ainsi d'étendre ses activités et de créer cinq bureaux régionaux.

63. Une autre mesure institutionnelle a été la mise en place d'une Commission multisecteurs pour les questions relatives aux communautés roms, un organe gouvernemental de consultation, de coordination et d'initiative chargé des questions afférentes à la situation des Roms dans la République slovaque.

64. Fin 2001, le Secrétariat du Plénipotentiaire du gouvernement pour les communautés roms a lancé une campagne intitulée *Nous sommes tous citoyens de la République slovaque – La solution du problème des relations entre Roms et non Roms réside dans la coopération*, financée par une subvention de la Banque mondiale. Les activités de la campagne visaient plus particulièrement les employés des secteurs public et gouvernemental, les médias et le grand public. La campagne avait pour ambition d'amorcer un processus de changements progressifs, de modifier les attitudes de la société majoritaire à l'égard des Roms, d'améliorer la communication entre les Roms et les non-Roms et de rendre cette minorité plus visible sur la base de ses points positifs.

65. Le rapport des services de renseignement slovaques publié en mai 2004 a relevé une augmentation des fonds investis chaque année pour résoudre les problèmes des Roms, tant ceux de l'UE (PHARE) que du budget du gouvernement slovaque. Mais de vives critiques laissent entendre que l'absence de coordination des projets et de transparence des activités des organismes participants, les objectifs vagues des projets et en particulier le contrôle insuffisant ont conduit à des dépenses infructueuses et parfois à une mauvaise utilisation de ces fonds²⁶.

b) Absence de données statistiques quant à la situation des Roms

66. L'une des difficultés fondamentales, à l'origine de nombreux autres problèmes abordés de manière insatisfaisante, est le manque généralisé de données fiables et concrètes sur la communauté rom en Slovaquie. Même le nombre de Roms vivant sur le territoire slovaque est très difficile à déterminer. Dans le dernier recensement effectué en mai 2001, 89 920 citoyens de la République slovaque ont déclaré être de nationalité rom, soit 1,7% de la population du pays. Néanmoins, selon différentes estimations, la population actuelle d'origine rom en Slovaquie serait de l'ordre de 320 000 à 450 000 personnes.

67. En réponse à ce besoin d'informations plus précises sur la population rom de Slovaquie, le Bureau du Plénipotentiaire du gouvernement pour les communautés roms a commandé en 2003-2004 la réalisation de la *cartographie sociologique des campements roms* en Slovaquie, qui a conclu que les Roms vivaient dans 1 575 campements de types divers, dont 60% (soit 722 campements) étaient intégrés à la population majoritaire.

68. La plupart des ONG et des représentants roms qu'il m'a été donné de rencontrer à Bratislava et Spišská Nová Ves étaient extrêmement critiques envers le gouvernement et les partis politiques, leur reprochant leur manque d'intérêt à la résolution des problèmes des Roms. Néanmoins, il m'a été très difficile de faire une synthèse d'informations crédibles à partir des plaintes qui évoquent des pourcentages concrets, ne sachant pas si elles concernent une communauté de 300 000 ou de 500 000 personnes. A cet égard, je

²⁶ CRF-CDF/RepSK/2004, p. 55.

suis convaincu que bon nombre des problèmes spécifiques aux Roms pourraient être résolus si une plus large attention y était prêtée au plan national et si la communauté rom était mieux organisée et manifestait son identité. Compte tenu de la dispersion des communautés roms dans l'ensemble du pays et de leur quasi-absence de représentation dans les institutions nationales, régionales et municipales, il convient d'encourager les représentants roms actifs à intégrer les structures politiques existantes dans les diverses régions où leur concentration au sein de la population locale est forte.

c) Discrimination dans les domaines des services sociaux, du logement, de l'éducation et de l'emploi

69. En dépit des améliorations sérieuses de la situation des Roms dans tous les domaines et les nombreux programmes et politiques, les progrès restent lents et quelque peu intangibles. La pauvreté persiste dans les communautés roms, ce qui limite sérieusement l'accès à des logements satisfaisants, à l'emploi, à l'éducation ainsi qu'aux services sociaux, de santé et financiers.

70. **Le logement** reste une préoccupation majeure, beaucoup de Roms vivant dans les campements isolés manquant des infrastructures de base tels que l'eau, les installations sanitaires ou l'électricité²⁷. Nombre d'entre eux habitent dans des ghettos isolés formés d'habitations délabrées ou de cahutes très en-dessous des normes minimales. Ces campements sont caractérisés par l'absence de conditions de vie décentes, la ghettoïsation, la prévalence de dangers environnementaux à l'image de décharges de produits toxiques ou d'ordures, etc., l'absence d'infrastructures telles que des routes pavées, l'électricité, le chauffage ou le tout-à-l'égout. Ils sont par ailleurs souvent exclus d'autres services publics, dont les transports publics ou la poste²⁸. Les Roms restent particulièrement vulnérables aux expulsions de locataires. Des faits de discrimination dans les allocations de logements sociaux ou du parc public ont également été rapportés en République slovaque. Les municipalités définissent souvent des critères neutres à première vue – tels que l'occupation d'un emploi rémunéré, une résidence permanente ou une «bonne réputation» – afin de désavantager autant que possible les Roms. Certaines administrations municipales inciteraient aussi même les intéressés à partir: elles leur imposent des amendes exorbitantes pour défaut ou retard de paiement, tout comme les compagnies de gaz et d'électricité ou les sociétés gérantes d'immeubles.

71. Assurer l'accès à **l'éducation** reste une gageure, et une forme de ségrégation. En dépit des garanties formelles de non-discrimination dans l'éducation offertes par les Articles 12 paragraphe 2 et 42 de la Constitution slovaque, la ségrégation des enfants roms dans des écoles spéciales perdure. Divers programmes ont été introduits, visant à améliorer les chances des enfants roms en matière d'éducation, par exemple la création d'une «année zéro» de préparation à l'entrée à l'école primaire, l'inclusion de l'enseignement de la langue rom, des classes préparatoires à l'école primaire et des postes d'assistants éducatifs apportant un soutien aux enfants roms. Il n'empêche que les effectifs des enfants roms dans les écoles spéciales (réservées théoriquement aux handicapés mentaux) restent disproportionnés sur le territoire slovaque²⁹. Des ONG roms que j'ai rencontrées estiment que dans certaines écoles pour handicapés mentaux, 95% des enfants sont issus de la communauté rom. Selon des données plus officielles publiées par le Centre national slovaque des droits de l'homme, 7 000 enfants, sur un total de 32 244 fréquentant des écoles spéciales, appartiennent à la minorité rom.

72. En mars 2004, un projet PHARE consacré à la *Réintégration des enfants socialement défavorisés des écoles spéciales dans les écoles élémentaires normales* a conclu que les tests de diagnostic actuels auxquels sont soumis tous les enfants en âge d'être scolarisés ne prennent pas en compte les différences culturelles et sociales entre les enfants. Suite à ces conclusions, le ministère de l'Éducation a décidé de mettre au point des tests différenciés pour les enfants roms issus d'un milieu socialement défavorisé³⁰.

73. Le projet PHARE 2001 *Soutien de la minorité rom dans le domaine de l'éducation*, qui vise à améliorer le niveau d'éducation des enfants roms par l'implication des mères dans les établissements préscolaires, l'introduction d'un système éducatif d'une journée entière, etc. en est au stade de mise en

²⁷ Selon une récente étude du Plénipotentiaire du gouvernement, sur l'ensemble des campements, 149, situés en périphérie ou en dehors des municipalités, non alimentés en eau et où la proportion de logements illégaux dépasse les 20%, peuvent être considérés comme isolés. 46 campements, abritant en permanence plus de 7 000 personnes, sont dans une situation critique.

²⁸ Réseau UE d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux, Observation thématique n°3 sur *La protection des minorités dans l'Union européenne*, CFR-CDF.ThemComm2005.en, p.49.

²⁹ Une large proportion d'élèves roms est placée dans des écoles spéciales non pas en raison d'un retard mental, mais parce qu'ils ne sont pas en mesure de réussir les tests d'entrée. Ils arrivent souvent à l'école sans éducation préscolaire et sans connaissance suffisante de la langue slovaque, manquent d'hygiène de base et d'aptitudes culturelles et au travail, ont une capacité de concentration, une patience et une persévérance limitées, etc.

³⁰ CCPR/CO/78/SVK/Add.1, paragraphe 61.

œuvre³¹. En mai 2004, le gouvernement a approuvé le concept d'Éducation intégrée des enfants et jeunes roms, afin d'instaurer les conditions requises pour cette intégration. Des initiatives ont été lancées pour assurer la formation d'enseignants de langue et de littérature roms pour les écoles primaires et secondaires.

74. Dans ses observations finales³², la Commission pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies reconnaît les efforts entrepris dans le domaine de l'**emploi**, notamment la récente adoption du Code du travail amendé qui interdit la discrimination dans sa section 13. Néanmoins, la discrimination *de facto* envers les Roms et le taux de chômage de plus de 90% qui sévit au sein de la communauté rom (à comparer au taux national de 17,5%) restent des phénomènes alarmants. La discrimination raciale dans l'emploi est souvent masquée par des allégations de niveau d'éducation moindre et de manque de compétences des Roms. En dépit du récent amendement à la législation du travail, qui a rendu ces pratiques illégales, la discrimination en matière d'emploi (qu'elle soit directe ou indirecte) reste largement répandue.

75. Je suis convaincue que seuls des efforts coordonnés, engagés dans le contexte d'un plan d'ensemble et traitant intégralement les multiples problèmes d'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation permettront de rompre la spirale infernale dans laquelle la communauté rom est enlisée depuis trop longtemps. Il est indispensable que les autorités prennent conscience de la spécificité des besoins de cette communauté et y répondent en allouant les ressources nécessaires.

d) Attitudes discriminatoires et infractions à motivation raciste

76. Les attitudes discriminatoires et les sentiments d'hostilité envers les membres de la communauté rom sont profondément ancrés et largement répandus dans tout le pays³³. La violence à caractère raciste contre les Roms reste un problème important en République slovaque. La réponse de la police à ces infractions s'est considérablement améliorée depuis la création de la Commission chargée de coordonner les mesures de lutte contre les délits à caractère raciste et l'extrémisme, un organe responsable des échanges d'informations sur les délits à caractère raciste, de la coordination des mesures de lutte contre toutes les formes de discrimination raciale, y compris les infractions commises par les fonctionnaires de police, et de l'extension de ces mesures au niveau des directions régionales de la police. En 2004, le ministère de l'Intérieur a mis en place une Commission chargée de la collecte et de l'échange d'informations sur toutes les formes et expressions d'intolérance, de xénophobie, d'extrémisme et de racisme. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des forces de police, une unité de lutte contre le racisme et l'extrémisme a été mise en place le 1^{er} janvier 2004 au sein du département de lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le crime organisé de la Direction de la police. Par ailleurs, les fonctionnaires de police prennent part à des séminaires et des conférences organisés par des instances actives dans le domaine des questions touchant la minorité nationale rom³⁴. Si la présence des Roms au sein des forces de police reste très faible, le ministre de l'Intérieur a récemment proposé la création d'ici 2007 de 20 postes de policiers spécialisés pour les communautés roms. Ces spécialistes devront maîtriser parfaitement la langue rom et disposer d'une connaissance approfondie de la communauté.

77. Cela étant, la persistance des allégations de brutalités policières envers les Roms et d'autres groupes vulnérables, de harcèlement et de mauvais traitements au cours des enquêtes de police démontre la nécessité de rester vigilant dans ce domaine. En raison de stéréotypes répandus et d'attitudes discriminatoires envers les Roms, ces derniers sont extrêmement vulnérables aux traitements inhumains et dégradants de la part des policiers ou du personnel pénitentiaire. Comme indiqué par l'ECRI et par plusieurs ONG, l'instruction des affaires de tortures commises par des policiers ou des gardiens de prison est loin d'être satisfaisante et les auteurs sont rarement traduits en justice. Les victimes de ces actes continuent souvent à être traitées comme si elles en étaient les auteurs et leur témoignage n'est guère pris au sérieux. Malheureusement, les enquêteurs de la police sont le plus souvent mal formés à l'identification des infractions à motivation raciale par des critères autres que la profération de propos racistes pendant l'infraction: nombreuses sont donc les infractions à motivation raciale qui passent inaperçues.

78. Tout en reconnaissant les nombreuses initiatives entreprises par les autorités slovaques dans le domaine de la formation et de l'éducation des policiers, il convient de redoubler d'efforts afin de mettre un terme aux pratiques discriminatoires. L'ouverture rapide d'une enquête impartiale est capitale pour contrer

³¹ Idem, paragraphe 65.

³² CERD/C/65/CO/7, point 9.

³³ CERD/C/65/CO/7, point 6.

³⁴ CCPR/CO/78/SVK/Add.1, paragraphe 63 – 65.

les attitudes et pratiques discriminatoires. Tant que de tels agissements persisteront au sein des organes répressifs, il est peu probable que le grand public se déporte de ses attitudes stéréotypées ou qu'une relation de confiance puisse s'instaurer entre la police et les communautés marginalisées.

79. De plus, il faudrait mettre en place des mécanismes adéquats encourageant les victimes de mauvais traitements racistes à porter plainte. De tels mécanismes pourraient inclure des points de contact indépendants, le recrutement de policiers issus de minorités ou d'autres groupes vulnérables et la nomination de membres de ces groupes au poste de conseiller ou d'officier de liaison de la police au niveau local.

80. Il serait en outre souhaitable que les enquêtes visant des plaintes intentées contre des policiers soient effectuées et supervisées par un organe indépendant de la police et du ministère de l'Intérieur.

81. Les victimes de discrimination, particulièrement les membres de la communauté rom, ne jouissent généralement pas d'une protection légale et d'un recours effectifs. Ils ont beaucoup de mal à se défendre contre les accusations criminelles portées contre eux ou à revendiquer l'exercice de leurs droits devant les tribunaux. Si la loi prévoit que tout défendeur a le droit d'être représenté par un avocat dans certains cas, la qualité de cette aide juridique varie. Il serait donc hautement souhaitable que les programmes de formation soient étendus aux juges et aux fonctionnaires appelés à travailler avec des Roms et d'autres groupes vulnérables.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

82. La République slovaque a satisfait formellement aux obligations souscrites lors de son adhésion au Conseil de l'Europe telles qu'elles figurent dans l'Avis 175 (1993) ainsi qu'à la majeure partie des recommandations émises dans la Résolution 1196 (1999) qui clôturait la procédure de suivi et ouvrait le dialogue post-suivi.

83. Le pays a réalisé en très peu de temps des progrès remarquables en remodelant sa scène politique, son économie et sa société et en entreprenant d'importantes réformes administratives et judiciaires. Je félicite les autorités slovaques pour les récents amendements constitutionnels et autres réformes législatives qui ont significativement renforcé l'indépendance de la magistrature, permis l'accès des personnes physiques aux recours constitutionnels, accéléré les actions en justice et facilité la lutte contre la corruption au sein des tribunaux. Le pays a également réalisé avec succès sa réforme administrative. Par ailleurs, je salue tout particulièrement la création des bureaux du Médiateur (Défenseur public des droits) et du Plénipotentiaire du gouvernement pour les communautés roms.

84. Néanmoins, certaines lacunes graves, reconnues par les autorités de l'Etat, persistent encore dans les domaines évoqués dans les divers paragraphes de ce mémorandum. Bien que plusieurs mesures et stratégies aient été élaborées ces dernières années pour améliorer la situation de la minorité rom en Slovaquie, il est manifeste que cette communauté reste fortement défavorisée dans la plupart des secteurs clés de la vie et que sa situation mérite une attention sérieuse, la précarité sociale et économique des Roms étant un obstacle majeur au développement homogène et équitable de la population du pays dans son ensemble. Des inquiétudes justifiées sont également émises quant à l'augmentation des violences à motivation raciste et des allégations de comportement discriminatoire de la part de la police et d'autres organes des forces de l'ordre envers les membres des groupes minoritaires, notamment des Roms, y compris des actes de mauvais traitements et de violence. En dépit de la mise en place d'une législation anti-discrimination, des améliorations réelles, vastes et durables, couplées à des ressources appropriées, sont indispensables pour l'application adéquate de la législation. Lors de mes réunions avec les fonctionnaires de l'Etat et les diverses institutions étatiques de Bratislava, j'ai pu apprécier l'ouverture d'esprit ainsi que le sens à la fois critique et autocritique quant à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus dont ont fait preuve mes interlocuteurs. Ces échanges de vues m'ont confortée dans l'idée que les autorités cherchent sincèrement à améliorer et mettre en œuvre la législation dans les domaines précités.

85. La plupart des problèmes ayant trait au racisme et à la discrimination sont dans une large mesure identiques à ceux rencontrés ailleurs en Europe occidentale et centrale. C'est pourquoi je suis convaincue que les directives et les programmes de l'UE continueront de s'y attaquer, tout comme les instruments internationaux spécifiques auxquels la République slovaque a adhéré et qui sont étroitement suivis par diverses organisations compétentes: UE, Nations Unies, OSCE, Conseil de l'Europe.

86. S'agissant du respect de ses obligations et des engagements non encore satisfaits en qualité de membre du Conseil de l'Europe, les autorités slovaques doivent continuer d'œuvrer à des améliorations à court et long terme dans les divers domaines soulignés dans les chapitres précédents de ce mémorandum

ainsi que dans les récents rapports publiés par des organisations internationales intergouvernementales ou non gouvernementales. A cette fin, elles sont appelées à:

- i. poursuivre leurs efforts pour lutter contre les délais excessifs dans les procédures judiciaires et contre la corruption dans les services publics, sans préjudice à l'indépendance de la magistrature et à la responsabilité financière des juges;
- ii. examiner la possibilité de renforcer le pouvoir direct de sanction ainsi que les ressources du Bureau du Médiateur et de créer des antennes régionales pleinement fonctionnelles dans le pays;
- iii. poursuivre la mise en conformité de la législation nationale avec la Charte européenne des langues régionales et minoritaires; examiner la possibilité de ratifier le Protocole No. 12 de la Convention européenne des droits de l'homme;
- iv. consentir davantage d'efforts pour combattre l'intolérance raciale et la xénophobie au travers d'une mise en œuvre efficace de la Loi anti-discrimination et de la mise en place des structures et moyens adéquats au bon fonctionnement du Centre national slovaque des droits de l'homme en tant qu'autorité de suivi des questions de discrimination;
- v. intensifier les efforts coordonnés dans le cadre d'un plan d'ensemble pour l'accès des Roms au logement, à l'emploi, à l'éducation normale et aux services financiers, afin de lutter contre leur exclusion et leur marginalisation sociale. Utiliser pleinement les ressources offertes par l'UE à cet effet;
- vi. mettre pleinement en œuvre dans la pratique la législation interdisant la discrimination dans l'emploi et toutes les pratiques discriminatoires sur le marché de l'emploi, prendre de nouvelles mesures en matière de formation professionnelle des Roms afin de diminuer le chômage qui frappe cette communauté; à cette fin, envisager l'introduction de certaines mesures positives (affirmatives) dans la législation concernant l'éducation, la formation et l'emploi;
- vii. poursuivre la surveillance des tendances susceptibles d'engendrer des comportements racistes et xénophobes et lutter contre les conséquences négatives de ces tendances; prendre toutes les mesures requises pour combattre la violence raciste et les incitations à la haine raciale, offrir une protection appropriée aux Roms et mettre en place des mécanismes efficaces, fiables et indépendants pour recueillir les plaintes des victimes, diligenter des enquêtes rapides et impartiales et traduire en justice les auteurs de violence raciste et d'incitation à la haine raciale; prendre les mesures adéquates pour indemniser et réhabiliter les victimes de torture et de mauvais traitements;
- viii. créer un mécanisme de suivi indépendant chargé d'enquêter sur les allégations d'abus de la part de la police;
- ix. renforcer les efforts pour offrir une formation ciblée à la police, à la magistrature et aux fonctionnaires sur les questions afférentes aux droits de l'homme et en particulier la mise en œuvre de la législation relative à la discrimination raciale.

87. J'ai confiance en la volonté et la capacité des autorités à poursuivre leur actions dans les domaines précités et à prendre en compte les recommandations des diverses organisations, notamment les organes spécialisés du Conseil de l'Europe tels que l'ECRI, le CPT, le CPLRE, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme. Forte de cette conviction, j'estime que le moment est venu de proposer au Bureau de l'Assemblée de clôturer ce dialogue post-suivi avec les autorités slovaques.

Programme
de la visite du 1^{er} Vice-président de la Commission pour le respect des obligations
et engagements des États membres du Conseil de l'Europe
(Commission de suivi)

de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
en République slovaque

21-24 septembre 2005

21 septembre 2005 – Mercredi

- 11.25 Arrivée de la délégation à Bratislava par Slovak Airlines vol 6Q 321 en provenance de Bruxelles
Hébergement à l'hôtel Perugia, Bratislava
(Zelená ulica 7, Bratislava)
- 13.55 Départ pour le Gouvernement de la République slovaque
- 14.00 – 15.00 Réunion avec **M. Pál CSAKY**, Vice Premier Ministre de la République slovaque pour les Affaires européennes, les droits de l'homme et les minorités
(Bureau du gouvernement de la République slovaque, Námetie slobody 1, Bratislava)
- 15.05 Départ du Bureau du gouvernement de la République slovaque
- 15.10 – 15.30 Réunion avec **M. Viliam FIGUSCH**, Directeur du Bureau d'information du Conseil de l'Europe, et des représentants de la Société slovaque pour la politique étrangère
(Bureau d'information du Conseil de l'Europe, Klariská 5, Bratislava)
- 15.30 – 17.30 Réunion avec des représentants d'ONG
- 19.00 Dîner offert par **S.E. Jørgen Munk RASMUSSEN**, Ambassadeur du Danemark, autres ambassadeurs invités: Mme Judith MACGREGOR (Royaume-Uni), Mme Cecilia JULIN (Suède), Mme Brit LØVSETH (Norvège), M. Carsten KRABBE, Vice-consul du Danemark
(Hôtel SAS Radisson)

22 septembre 2005 - Jeudi

- 8.50 Départ pour le ministère des Affaires étrangères de la République slovaque
- 9.00 – 9.30 Réunion avec **M. Eduard KUKAN**, ministre des Affaires étrangères de la République slovaque
(Hlboká Street 2, Bratislava)
- 9.30 – 10.30 Réunion avec **M. Pavol HRUSOVSKÝ**, Président du Conseil national de la République slovaque (à confirmer)

Visite du bâtiment du Conseil national de la République slovaque
- 12.00 – 13.30 Déjeuner offert par **M. Vojtech TKAC**, membre (ancien chef) de la délégation slovaque à l'APCE
(Hradná vináreň, Bratislava)

Egalement présents:
Mme B. BRESTENSKA, Chef de la délégation slovaque à l'APCE,
Mme E. HARINEKOVA
Interprète
- 13.45 – 14.55 Réunion avec les **Présidents des partis politiques**
(Conseil national de la République slovaque, Námetie A. Dubčeka 1, Bratislava)

- 15.00 – 15.50 Réunion avec **Mme Darina MICHALKOVA**, Vice-présidente de l'Ordre des avocats
(*Kollárska 4, Bratislava*)
- 16.00 – 16.45 Réunion avec **Mme Valéria AGOCS**, Présidente du Conseil pour la diffusion et la retransmission
(*Námestie SNP č. 12, Bratislava*)
- 17.00 – 18.00 Réunion avec **M. Pavel KANDRAC**, Médiateur
(*Nevädzova 5, Bratislava*)
- 19.00 Dîner avec les membres de la délégation permanente du Conseil national de la République slovaque à l'APCE (à confirmer).
(*Woch Restaurant, Františkánske námestie 7, Bratislava*)

23 septembre 2005 - Vendredi

- 8.30 Départ pour le ministère de la Justice de la République slovaque
(*Župné námestie 13, Bratislava*)
- 8.40 - 9.15 Réunion avec **Mme Lucia ŽITNANSKA**, Secrétaire d'État du ministère de la Justice de la République slovaque
- 9.15 Départ pour la Cour suprême de la République slovaque
- 9.20 – 10.00 Réunion avec **M. Milan KARABIN**, Président de la Cour suprême de la République slovaque et **M. Juraj MAJCHRAK**, Président de l'Association des juges de la République slovaque
(*Župné námestie 13, Bratislava*)
- 10.00 Départ pour le ministère de l'Éducation de la République slovaque
(*Stromová 1, Bratislava*)
- 10.15 – 10.55 Réunion avec **M. Martin FRONC**, ministre de l'Éducation de la République slovaque
- 11.00 Départ pour le ministère de l'Intérieur de la République slovaque
(*Pribinova 2, Bratislava*)
- 11.15 – 11.50 Réunion avec **M. Vladimír PALKO**, Ministre de l'Intérieur de la République slovaque
- 11.55 Départ du ministère de l'Intérieur de la République slovaque pour le ministère de la Construction et du développement régional de la République slovaque
(*Prievozska 2, Bratislava*)
- 12.05 – 12.45 Réunion avec **M. László GYUROVSZKY**, ministre de la Construction et du développement régional de la République slovaque
- 12.45 Départ pour le déjeuner
- 13.00 – 14.10 Déjeuner offert par **Mme Beáta BRESTENSKA**, Chef de la délégation permanente du Conseil national de la République slovaque à l'APCE
- 14.20 Départ pour Košice
- 17.30 – 18.00 Réunion avec **Mme Anna FEDOROVA**, Maire de Spišská Nová Ves et visite de la communauté rom dans la région de Spiš
- 19.30 Arrivée à Košice
Installation à l'hôtel Slovan
(*Hlavná 1, Košice*)

24 septembre 2005 – Samedi

- 8.30 Petit déjeuner à l'hôtel

- 9.00 – 9.30 Réunion avec **M. Ján Mazák**, Président de la Cour constitutionnelle de la République slovaque
(*Hlavná 72, Košice*)
- 9.45 – 10.15 Réunion avec **M. Zdenko Trebuľa**, Maire de Košice
(*Hlavná 59, Košice*)
- 11.00 – 11.45 Visite de la minorité hongroise
Visite su Salon d'honneur Sándor MARAI, écrivain
Représentant: M. Jozef FILIPKO
(*Klub národnostných menšín alebo budova Csemadoku – Kováčska 38, Košice*)
- 12.00 – 13.00 Déjeuner offert par **Mme Beáta Brestenská**, Chef de la délégation permanente du Conseil national de la République slovaque à l'APCE
- 13.00 Départ pour l'aéroport
- 13.10 Arrivée à l'aéroport de Košice
- 14.25 Départ pour Prague

Composition de la délégation:

1. Mme Hanne SEVERINSEN, première Vice-présidente de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)
2. Mme Ivi-Triin ODRATS, Co-Secrétaire
3. Mme Beáta BRESTENSKA, Chef de la délégation slovaque à l'APCE
4. Mme Eleonóra HARINEKOVA, Secrétaire de la délégation permanente du Conseil national de la République slovaque à l'APCE
5. Interprètes: Mme Mária ŠVECOVA et M. Ivan VLACIHA

Contact:

Conseil national de la République slovaque

Nám. A. Dubčeka 1
821 80 Bratislava
Tel.: 00 421/2/59 72 25 01
Fax: 00421/2/54 41 53 24

Partie II

1. INTRODUCTION

1. Le Bureau s'est réuni le 23 janvier 2006 à Strasbourg.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. *RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE (7 OCTOBRE 2005 – 23 JANVIER 2006)*

2. Le 23 janvier 2006, le Bureau a approuvé le rapport d'activité.

B. *1^{ère} PARTIE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 2006 (23-27 JANVIER 2006)*

3. Le 23 janvier 2006, le Bureau :

- i. Demande de débat selon la procédure d'urgence :

- *Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique*: a recommandé à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat selon la procédure d'urgence et a proposé de renvoyer cette question à la Commission des questions politiques pour rapport et à la Commission des questions économiques et du développement pour avis ;

- ii. a mis à jour le projet de calendrier ;

- iii. est convenu de donner la parole au Secrétaire Général de l'Assemblée dans le cadre du rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente ;

- iv. Réunion avec les Présidents des délégations parlementaires nationales (mardi 24 janvier 2006 de 18h00 à 19h30) : a pris note du projet d'ordre du jour ;

- v. Pouvoirs de la délégation parlementaire d'Azerbaïdjan : en cas de contestation des pouvoirs, a recommandé à l'Assemblée de renvoyer cette question à la Commission de suivi pour rapport et à la Commission du Règlement et des immunités pour avis ;

- vi. Débat d'urgence sur « situation à la veille de l'élection présidentielle » : a pris note de la participation de M. Milinkievic (opposition du Bélarus) et convenu que seuls le président du Parlement ou le premier vice-président du parlement du Bélarus auraient le droit de participer à ce débat.

C. *SAISINES ET TRANSMISSIONS AUX COMMISSIONS*

4. Le 23 janvier 2006, le Bureau a approuvé les propositions suivantes, soumises à ratification par l'Assemblée :

- a. saisines

1. Doc. 10536

Proposition de résolution présentée par M. Torosyan et plusieurs de ses collègues

Imbros et Ténédos, a décidé de reprendre l'examen de cette proposition à sa réunion du 27 janvier 2006 en se basant sur une proposition jointe des présidents des délégations parlementaires grecque et turque;

2. **Doc. 10795**
Lettre de M. Eörsi
Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique: à la Commission des questions politiques pour rapport et à la Commission des questions économiques et du développement pour avis ;

b. demandes de modifications de renvois :

1. **Doc. 10081**
Proposition de recommandation présentée par Mr. Jurgens et plusieurs de ses collègues
Droits de l'homme des appelés
Renvoi n°2929 du 2 mars 2004 – Validité : 2 mars 2006, prolonge ce renvoi jusqu'à fin avril 2006.

D. COMMISSION AD HOC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 5 DE LA RESOLUTION 1416 (2005) SUR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH TRAITE PAR LA CONFERENCE DE MINSK DE L'OSCE

5. Le 23 janvier 2006, le Bureau a décidé de reporter l'examen de cette question à sa réunion du 27 janvier 2006.

E. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI

6. Le 23 janvier 2006, le Bureau a approuvé les nouveaux membres tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée à savoir : M. Seyidov (Azerbaïdjan, GDE).

3. **ELECTIONS**

A. ELECTIONS EN REPUBLIQUE TCHETCHENE (27 NOVEMBRE 2005)

7. Le 23 janvier 2006, le Bureau a pris note du mémorandum préparée par la délégation présente en République Tchétchène à l'occasion de ces élections et l'a déclassifié.

B. ELECTION PRESIDENTIELLE AU KAZAKHSTAN (4 DECEMBRE 2005)

8. Le 23 janvier 2006, le Bureau a approuvé le rapport de la commission ad hoc qui a observé cette élection et l'a déclassifié.

4. **DIVERS**

A. COMMUNICATIONS

9. Le 23 janvier 2006, le Bureau a pris note des communications du Président et du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

Strasbourg,
18 janvier 2006

AS/BUR/AH CHECH (2005) 1

Présence d'une délégation de l'APCE en République tchétchène à l'occasion des élections

NOTE

Elaboré par les membres de la délégation lors de leur visite en République tchétchène au moment des élections parlementaires du 27 novembre 2005

- (1) Le 3 octobre 2005, le Bureau a décidé, tout en choisissant de ne pas observer les élections parlementaires en République tchétchène, d'envoyer une délégation dans la région pour assurer une présence de l'APCE et recueillir directement les impressions à chaud sur la situation politique en République tchétchène au moment des élections.
- (2) La délégation, qui s'est rendue en République tchétchène du 26 au 28 novembre 2005, se composait de M. Rudolf Bindig (Allemagne, SOC), M. Andreas Gross (Suisse, SOC), M. Tadeusz Iwinski (Pologne, SOC), M. Morten Messerschmidt (Danemark, GDE) et M. Marko Mihkelson (Estonie, PPE/DC). A la demande du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, trois de ses membres, M. Michel Guegan (France), M. Pascal Mangin (France) et M. Petru Radu Paun-Jura (Roumanie) ont pris part à la délégation. Au nom de la Délégation nationale de la Fédération de Russie auprès de l'APCE, M. Leonid Slutsky, son Vice-Président, a accompagné la délégation.
- (3) Pendant sa visite, la délégation a entre autres rencontré Alu Alkhanov, Président, Ramzan Kadyrov, premier vice-Premier Ministre, et des membres du gouvernement tchétchène, M. Oleg Zhidkov, représentant présidentiel adjoint pour le district fédéral du sud, le Président de la Commission électorale tchétchène, des représentants des partis politiques en lice et des représentants d'ONG tchétchènes. La délégation a été à Grozny, ainsi qu'à Tsenteroy et Achkoy-Martan. La délégation n'a fait aucune déclaration officielle à la fin de sa visite mais a donné une conférence de presse à Grozny devant des représentants des médias présents en Tchétchénie pendant les élections.
- (4) La délégation souhaite remercier les autorités russes, et notamment le Parlement national (la Douma), pour avoir organisé sa visite et lui avoir apporté leur soutien.
- (5) En vertu de la Constitution, la République tchétchène a un Parlement bicaméral. Le Conseil de la République, ou la chambre haute, se compose de 18 membres élus dans 18 districts administratifs et territoriaux. L'Assemblée du peuple, ou la chambre basse, compte 40 membres dont une moitié est élue dans des circonscriptions à mandat unique et l'autre sur des listes électorales selon un système électoral proportionnel ayant un seuil de 5 %.
- (6) Huit partis politiques (Parti de la Russie unie, Parti de la volonté du peuple, Yabloko, Union eurasiatique, Rodina (Patrie), Parti communiste russe, Union des forces de droite et Parti libéral démocrate russe) ont mis en place des sections locales en Tchétchénie et ont participé à ces élections. En outre, plusieurs candidats indépendants se sont présentés dans les circonscriptions à mandat unique. On a enregistré au total 353 candidats à ces élections. Il ne faudrait cependant pas y voir automatiquement un signe de pluralité électorale. D'après de nombreux interlocuteurs, tous les candidats avaient fait l'objet d'une évaluation soignée par les autorités de Moscou et ils étaient pour la plupart des partisans du vice-Premier Ministre Kadyrov, ou tout du moins sous son contrôle.
- (7) Aucun représentant des forces séparatistes modérées de la République tchétchène, ni aucun sympathisant, n'a participé à ces élections. Deux anciens chefs séparatistes, qui reconnaissent désormais la Tchétchénie comme faisant partie de la Fédération de Russie, étaient candidats à

ces élections. On peut toutefois se demander s'ils peuvent vraiment être considérés comme candidats indépendants. Il semble donc peu probable que le Parlement récemment élu puisse jouer un rôle actif dans le processus de réconciliation entre les différentes factions politiques de la République tchétchène.

- (8) Environ 586 000 votants étaient inscrits à ce scrutin, parmi lesquels quelque 34 000 militaires russes, et leur famille, basés en permanence en République tchétchène. Contrairement aux élections présidentielles de 2005, aucune mesure particulière n'a été prise pour permettre aux Tchétchènes réfugiés dans les républiques voisines de voter.
- (9) Les élections parlementaires se sont déroulées dans un climat sécuritaire beaucoup moins tendu que lors des élections présidentielles de 2004. Ceci s'explique pour beaucoup par l'absence d'attentat et de conflit militaire majeur entre les forces séparatistes et celles favorables à Moscou sur le territoire de la République tchétchène dans la période préélectorale.
- (10) Depuis les élections présidentielles de 2004, le pouvoir du vice-Premier Ministre a été renforcé : Kadyrov, en sa qualité de chef des forces de sécurité et de la milice non officielle du pays, peut être considéré comme étant le détenteur *de facto* du pouvoir en Tchétchénie. Il convient de noter que les forces de sécurité sous son commandement seraient responsables de la grande majorité des violations des droits de l'homme, des disparitions, des détentions illégales et des enlèvements en République tchétchène. Le climat d'insécurité lié au conflit a par conséquent été remplacé par un climat de peur et d'intimidation parmi la population tchétchène.
- (11) Ce climat de peur et d'intimidation était très présent lors de la réunion de la délégation avec des candidats et des représentants d'ONG. Lors de cette réunion, tous les représentants ont adopté la position officielle selon laquelle la situation en Tchétchénie s'est stabilisée, contredisant parfois certaines de leurs précédentes déclarations. En privé, plusieurs représentants ont fait savoir à la délégation que, craignant pour leur sécurité, ou celle de leur famille, ils n'avaient pas parlé librement et ouvertement au cours de la réunion.
- (12) Dans ses réunions avec des membres du public, la délégation a noté que la population tchétchène espérait vivement une normalisation de la situation quotidienne en République tchétchène grâce à ces élections et au nouveau Parlement. De nombreux interlocuteurs de la délégation ont par ailleurs indiqué qu'ils avaient voté, ou qu'ils avaient l'intention de le faire, lors de ce scrutin, tout en mettant en doute l'intégrité du processus électoral.
- (13) La participation officielle aux élections était d'environ 68 %. Ce chiffre semble être gonflé artificiellement, notamment dans certaines zones où la participation enregistrée en fin d'après-midi était très faible.
- (14) En ce qui concerne les élections proportionnelles, la section tchétchène du Parti de la Russie unie – contrôlée par Ramzan Kadyrov, qui, même s'il n'était pas candidat au Parlement, a été élu Président de la section tchétchène immédiatement après les élections – a obtenu 60,65 % des suffrages. L'Union des forces de droite a obtenu 12,39 % des voix et le Parti communiste 12,25 %. Aucun des autres partis n'a atteint le seuil des 5 % pour les élections proportionnelles. La victoire écrasante du Parti de la Russie unie signifie que ce parti va être majoritaire dans le Parlement récemment élu avec 24 sièges sur 40 à l'Assemblée du peuple, et 9 sur 18 au Conseil de la République.
- (15) Même si les observations de la délégation ont été limitées, il est clair que ce scrutin ne peut être considéré comme étant conforme aux normes du Conseil de l'Europe en matière d'élections démocratiques. Le Président Alkhanov y a fait allusion en déclarant lors de la conférence de presse officielle qui a suivi les élections que « des élections conformes aux normes européennes [étaient] impossibles dans la Tchétchénie actuelle ».
- (16) Le climat de peur, d'intimidation et d'insécurité permanente empêche la République tchétchène de prendre le chemin d'une véritable démocratie et d'une normalisation à long terme. Pour venir à bout de ce climat, il faudrait que le pouvoir, qui est actuellement entre les mains des dirigeants des forces de sécurité et de la milice non officielle du pays, passe aux mains du pouvoir légitime et démocratique dont sont investis le Président et le Parlement élus. L'Assemblée devrait

œuvrer à la réalisation de cet objectif. A cet égard, la possibilité d'organiser une seconde table ronde a été envisagée avec la délégation.

- (17) L'évaluation électorale globale de la délégation est donc plutôt ambivalente : d'une part, elle mesure les grands espoirs que place la population tchéchène dans le Parlement récemment élu, d'autre part, elle est convaincue que dans le climat actuel de peur et d'insécurité, il est difficile voire impossible de procéder à des élections démocratiques, et donc de parvenir à un développement démocratique.
- (18) Certains de nos interlocuteurs sont d'avis que ces élections n'étaient qu'une farce ; la délégation ne partage pas ce point de vue car il ne semble pas être confirmé par ses constatations, il fait peu de cas des espoirs placés par la population tchéchène dans le nouveau Parlement et il semble être politiquement contre-productif.
- (19) La délégation se félicite de la déclaration du Président Alkhanov selon laquelle il souhaite rencontrer des responsables du régime du précédent chef séparatiste Maskhadov lors d'une prochaine réunion à Bruxelles, mais elle regrette qu'il ait explicitement refusé de rencontrer M. Zakaev à cette occasion. La délégation estime que l'Assemblée devrait envisager les possibilités pour la délégation d'intervenir en qualité de médiateur lors de cette réunion.

Partie III

Activités du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. René van der Linden

Janvier-décembre 2005

TABLE DES MATIERES

I. VISITES

1. Paris, 23-24 février 2005
2. Moscou, 10-12 mars 2005
3. Luxembourg, 23 mars 2005
4. Paris, 30 mars 2005
5. Manille, 3-8 avril 2005
6. Saint-Pétersbourg, 15 avril 2005
7. Bruxelles, 19-20 avril 2005
8. Rome, 3-4 mai 2005
9. Bruxelles, 12 mai 2005
10. Varsovie, 16-17 mai 2005
11. Strasbourg, 2 juin 2005
12. Nyon, Suisse, 3 juin 2005
13. Bruxelles, 13 juin 2005
14. Bruxelles, 4 juillet 2005
15. Ukraine, 5-8 juillet 2005
16. Caucase: Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan, 18-23 août 2005
17. Washington, 7 septembre 2005 et New York, 8-9 septembre 2005
18. Londres, 9-11 octobre 2005
19. Bruxelles, 20 octobre 2005
20. Albanie, 23-26 octobre 2005
21. Varsovie, 3 novembre 2005
22. Turquie, 9-13 novembre 2005
23. Strasbourg, 16-17 novembre 2005
24. Roumanie, 23-24 novembre 2005
25. Bruxelles, 7-8 décembre 2005

II. VISITES DES CHEFS D'ETAT ET D'AUTRES PERSONNALITÉS A STRASBOURG

III. DISCOURS

IV. COUVERTURE MEDIATIQUE

I. VISITES

Les visites officielles et de travail du Président, ses discours et communiqués de presse sont liés et contribuent à remplir les trois principales missions de sa fonction, telles qu'elles ont été définies lors de son élection à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- renforcer l'efficacité de l'Assemblée, notamment par une plus grande interaction avec les parlements nationaux et faire que son action corresponde mieux encore aux attentes des citoyens ;
- développer les relations avec les institutions partenaires, les Nations Unies, l'OSCE et notamment l'Union européenne ;
- assurer le succès du 3e Sommet et de la mise en œuvre de ses décisions.

Les visites du Président contribuent largement à accroître la visibilité du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire. Les médias, et notamment la presse, ont largement couvert ses visites et rendu compte des positions qu'il a prises sur un grand nombre de questions d'une importance politique majeure.

Voici un compte rendu plus précis de ses visites officielles ou de travail, des personnalités qu'il a rencontrées et des problèmes qu'il a abordés avec elles.

1. Visite officielle à Paris, 23-24 février 2005

Pendant la visite j'ai rencontré :

1. Monsieur Jean-Louis DEBRE, Président de l'Assemblée Nationale
2. Monsieur Christian PONCELLET, Président du Sénat
3. Mme Claudie HAIGNERE, Ministre déléguée aux affaires européennes
4. Monsieur le Sénateur Hubert HAENEL, Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne
5. Monsieur Pierre LEQUILLER, Président de la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union européenne
6. Monsieur Edouard BALLADUR, Président de la Commission des affaires étrangères
7. Mme Pascale ANDREANI, Conseillère du Premier Ministre
8. Monsieur Jean-Dominique GIULIANI, Président de la Fondation Robert Schuman
9. Monsieur Jacques DELORS, Président Fondateur de « Notre Europe »

Questions examinées :

1. Préparation du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe:
2. Comment mieux intégrer le travail du APCE aux travaux des parlements nationaux.
3. Relations avec l'Union Européenne, notamment :
 - l'UE devrait faire meilleur usage de l'expérience, des institutions et des instruments du Conseil de l'Europe ;
 - Adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme ;
 - Adhésion à des conventions qui lui sont ouvertes (p.ex. convention sur les opérations financières des 'initiés, convention civile sur la corruption, convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, convention pénale sur la corruption ;
 - utiliser le Comité pour la prévention de la torture (CPT) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) au lieu de créer des instances semblables.
 - Organisation véritablement paneuropéenne (800 millions de citoyens, 46 pays), le Conseil de l'Europe est le partenaire idéal pour dialoguer entre états membres et non membres de l'Union Européenne.
 - Conseil de l'Europe cadre pour développer et mettre en œuvre la politique de bon voisinage.

2. Visite de travail à Moscou, 10-12 mars 2005

Le Président a reçu un accueil très chaleureux ;
Toutes les réunions se sont caractérisées par des échanges de vues ouverts ;
Le Président a rencontré :

1. M. Lavrov, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie ;
2. M. Loukine, Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie ;
3. M. Prikhodko, Conseiller spécial du Président russe pour les affaires étrangères ;
4. M. Gryzlov, Président de la Douma d'Etat ;
5. les présidents des groupes politiques de la Douma ;
6. M. Mironov, Président du Conseil Fédéral ;
7. les représentants de 20 grandes ONG russes et internationales.

Questions examinées :

- 3^e Sommet du Conseil de l'Europe.
- Coopération Conseil de l'Europe/Union Européenne et CdE/OSCE – L'empiètement croissant de l'UE sur les activités du Conseil suscite des inquiétudes. L'Agence des droits fondamentaux de l'UE en est un exemple préoccupant. Elle risque de créer de nouveaux clivages en Europe. Le CdE n'est pas un instrument de l'UE mais une organisation internationale à part entière. Le Sommet devrait également aborder la question de la répartition des activités entre le CdE et l'OSCE, notamment dans le domaine des droits de l'homme.
- Suivi – Les autorités russes estiment avoir honoré la quasi-totalité de leurs obligations et engagements. L'accomplissement des engagements restants, tels que l'abolition de la peine de mort, demande davantage de temps. Les autorités russes souhaitent que le CdE emploie à l'égard de tous ses Etats membres une interprétation unique et unifiée de leurs droits et obligations.
- Belarus – De l'avis général, l'isolement n'est pas une bonne solution. Les autorités russes souhaitent que l'APCE entame un dialogue avec le Belarus.
- Tchétchénie – Tous les interlocuteurs ont espéré que la Table ronde qui aura lieu le 21 mars 2005 à Strasbourg rassemblera un panel aussi large que possible de représentants de la République tchétchène et des autorités fédérales russes, et qu'elle contribuera à trouver un règlement pacifique.
- Rencontre avec les ONG – Les représentants des ONG ont le sentiment qu'à la suite des élections parlementaires de 2003, les droits de l'homme, politiques et sociaux ont connu une régression. La liberté de la presse et des médias suscite des inquiétudes particulières – il n'existe pratiquement aucune chaîne de télévision indépendante. Le gouvernement contrôle étroitement l'ensemble de la presse et des médias. La situation de la presse et des médias est très inquiétante au niveau régional.

3. Visite de travail au Luxembourg, 23 mars 2005

A l'invitation du Président de la Chambre des députés du Luxembourg, M. Lucien Weiler, j'ai pris la parole devant la Commission des affaires étrangères et européennes. Mon exposé a été suivi d'un échange de vues avec les membres de la commission et d'une conférence de presse.

Dans mon intervention, j'ai mis l'accent sur le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe et son impact décisif pour l'avenir de notre Organisation.

J'ai déploré certaines initiatives de l'UE tendant à créer de nouvelles institutions et structures. J'ai affirmé à la Commission des affaires étrangères et européennes que l'Union devrait considérer le Conseil de l'Europe comme le cadre principal de sa « politique de voisinage » devrait signer les traités du Conseil et recourir systématiquement à l'expertise, à l'expérience, aux institutions et instruments du Conseil, en particulier la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Comité pour la prévention de la torture, le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), la Commission de Venise, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

J'ai souligné le rôle croissant de la démocratie parlementaire internationale et la fonction que peut exercer l'APCE, en tant que groupement parlementaire unique.

Les membres de la Commission des affaires étrangères et européennes du Luxembourg ont convenu de la nécessité d'une sensibilisation au risque de chevauchements entre institutions internationales, notamment l'UE et le CdE. L'Europe ne devrait en aucun cas permettre l'apparition de nouveaux clivages. Ils ont déploré la décision de l'UE de mettre en place l'agence de Vienne et sa ligne politique à l'égard de la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains. L'UE et le CdE devraient se compléter et éviter les doubles emplois.

4. Echange de vues avec le Sénat français, à Paris, 30 mars 2005, Paris

Le 30 mars j'ai participé à Paris au rassemblement des parlementaires français pour manifester leur soutien à la journaliste Florence Aubenas et à son guide, Hussein Hanoun al Saadi, détenus en otages en Irak ainsi qu'aux trois journalistes roumains portés disparus. J'ai exprimé la solidarité de notre Assemblée aux familles des otages, ainsi qu'aux autorités et aux parlementaires français, tout en rappelant que la liberté de la presse et la liberté d'expression sont au cœur de la mission du Conseil de l'Europe.

L'après-midi, j'ai pris la parole devant la délégation du Sénat pour l'Union européenne. Dans mon intervention j'ai évoqué le rôle du Conseil de l'Europe, précisant que le troisième sommet du CoE, qui se réunira à Varsovie les 16 et 17 mai prochain, devra définir les priorités de son action future. J'ai insisté sur le fait que l'Union européenne devrait tirer parti de l'expérience du Conseil de l'Europe en matière de défense des droits de l'homme. S'agissant de la politique de voisinage, j'ai l'Union européenne pourrait utiliser pleinement la valeur ajoutée que représente le Conseil de l'Europe.

Entre outre, j'ai souligné deux aspects particulièrement importants des l'activités du APCE : l'un concerne la « diplomatie parlementaire », dont cette instance est un lieu privilégié du fait du double mandat, national et international, de chacun de ses membres. L'autre découle du caractère de véritable « école de démocratie » que constitue l'Assemblée, qui a notamment permis aux parlementaires des nouveaux Etats membres de l'Union européenne de se familiariser avec l'exercice quotidien de la démocratie.

Les Sénateurs qui ont pris la parole ont rendu hommage au Conseil de l'Europe qui a souvent joué un rôle d'avant-garde sur de grands problèmes de nos sociétés. Ils ont salué le rôle joué par le Conseil de l'Europe dans l'émergence progressive d'une conscience européenne. En citant, parmi d'autres exemples, l'abolition de la peine de mort, les Sénateurs ont rappelé qu'en accueillant de nouveaux membres, le Conseil de l'Europe était parvenu, grâce à la procédure de suivi, à leur faire progressivement adopter un haut niveau de normes en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Les Sénateurs ont estimé que les succès de l'Union européenne ne devaient pas occulter l'apport considérable du Conseil de l'Europe qui a contribué, à l'échelle du continent tout entier, à promouvoir la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Il est temps de reconnaître formellement le rôle institutionnel que l'Union européenne pourrait confier au Conseil de l'Europe dans ce domaine, et de mieux structurer les relations entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen.

5. 112^{ème} Assemblée de l'union interparlementaire, à Manille, 3-8 avril 2005

J'ai participé, du 3 au 6 avril, à la 112^{ème} Assemblée de l'UIP à Manille, Philippines. A cette occasion, j'ai également assisté à la réunion du Conseil consultatif de l'Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP), prononcé une allocution à l'Institut asiatique de gestion (AIM – Asian Institute for Management) et participé à une série de rencontres bilatérales.

112e Assemblée de l'UIP

Le premier jour de la Conférence, je suis intervenu dans le débat général sur le thème de "l'incidence des politiques nationales et internationales sur la situation des femmes". Dans mon discours, j'ai mis l'accent sur l'action du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la traite des êtres humains, la participation des femmes à la politique et la violence domestique.

Réunion du Conseil consultatif de l'Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP)

Le 5 avril 2005, j'ai participé à la réunion du Conseil consultatif de l'Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP), qui regroupait les Présidents des Parlements des Philippines, du Pakistan, du Bangladesh, du Cambodge, de Thaïlande et le Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale de Chine. Mon allocution a été suivie d'un échange de vues animé.

L'AAPP a été créée en 1999 à Dacca (Bangladesh) par 26 pays d'Asie et de la région du Pacifique pour servir de cadre à la coopération parlementaire régionale en faveur de la paix et du renforcement des droits de l'homme et de la démocratie. L'année dernière, l'AAPP a décidé de créer, dans les cinq années à venir, une Assemblée parlementaire asiatique (APA).

Le Conseil consultatif s'est déclaré tout à fait favorable à ce que l'APA soit établie selon le modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et il a accepté mon invitation à assister à la partie de session de l'Assemblée au mois de juin pour discuter de cette question. Le Président conduisant cette délégation pourrait s'exprimer devant l'Assemblée à cette occasion.

La réunion a suscité un intérêt considérable de la part des médias asiatiques.

Allocution à l'Institut asiatique de gestion (AIM)

Dans mon allocution à l'AIM le 2 avril 2004, j'ai souligné que l'expérience européenne a montré que le respect des principes de démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de la primauté du droit, que défend le Conseil de l'Europe, sont les conditions préalables à la croissance et à la prospérité durables. J'ai également insisté sur la nécessité d'une "bonne gouvernance", qui comprend non seulement l'absence de corruption mais aussi le bon fonctionnement des institutions et des procédures administratives appropriées. Mon intervention a été suivie d'un échange de vues animé avec les étudiants de l'AIM, ainsi qu'avec des interlocuteurs de Djakarta, Djeddah et Colombo par l'intermédiaire du lien direct de la vidéoconférence.

Rencontres bilatérales

Les rencontres bilatérales suivantes méritent une mention particulière:

- Rencontre avec M. José de Venecia, Président du Congrès des Philippines
- Rencontre avec la délégation de l'Algérie, conduite par M. Amar Saadani, Président de l'Assemblée populaire nationale
- Rencontre avec la délégation de Libye, conduite par M. Souleiman Al Chahoumi, membre du Congrès général du Peuple, Secrétaire chargé des relations extérieures

6. Saint-Pétersbourg consacrée au 60^e anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale (Saint-Pétersbourg, 15 avril 2005)

Du 13 au 16 avril dernier, j'ai dirigé à Saint-Pétersbourg la délégation de l'APCE à la Conférence parlementaire internationale consacrée au 60^e anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, conférence organisée conjointement avec l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI). En marge de la manifestation, j'ai pris part à plusieurs réunions bilatérales ainsi qu'à un dîner privé avec M. Serguei Mironov, Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

La Conférence

J'ai prononcé un discours lors de la session d'ouverture de la Conférence et ai présidé la séance de clôture. Cette conférence s'organisait autour de trois groupes de discussion : Groupe 1 – Consolidation des forces démocratiques dans la lutte contre la renaissance du fascisme (présidé par M. Abdülkadir Ateş (SOC/Turquie) ; Groupe 2 – Combattre le terrorisme international : les voies d'interaction (co-présidé par M. Adrian Severin (SOC/Roumanie) ; Groupe 3 – L'importance de la coopération interparlementaire pour répondre aux défis du futur (co-présidé par M. Luc Van den Brande (PPE/DC/Belgique). Lors de la session de clôture, la Conférence a adopté à l'unanimité sa Déclaration finale.

Réunions bilatérales

Les réunions bilatérales suivantes méritent d'être mentionnées tout particulièrement :

- Rencontre avec M. Arthur Bagdasaryan, Président de l'Assemblée nationale arménienne

- Rencontre avec M. Nurtai Abykaev, Président du Sénat du Kazakhstan
- Rencontre avec M. Guennadi Novitsky, Président du Conseil de la République de l'Assemblée nationale de la République du Bélarus

7. Visite de travail à Bruxelles, 19-20 avril 2005 – Mme Ferrero-Waldner, Commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage et M. Josep Borrell, Président du Parlement européen

Le 20 avril, j'ai rencontré **Mme Ferrero-Waldner, Commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage**. Dans mon intervention, j'ai souligné le rôle unique de notre Assemblée, dont les parlementaires ont un double mandat, à la fois national et européen. Bon nombre des parlementaires de l'Assemblée sont également membres de la COSAC. J'ai attiré l'attention sur la préparation du Troisième Sommet ; sur le fait qu'il conviendrait d'éviter les doubles emplois entre les travaux du Conseil de l'Europe et ceux d'Agences de l'UE récemment créées, ainsi que sur la question de la « clause de déconnexion ». J'ai exprimé notre souhait et notre espoir que l'UE fasse publiquement référence aux travaux du Conseil de l'Europe, notamment pour ce qui est de la Politique européenne de voisinage.

Mme Ferrero-Waldner a affirmé qu'elle apprécie grandement les travaux du Conseil de l'Europe. A l'occasion d'une récente Réunion quadripartite, Mme Ferrero-Waldner a confirmé que la Politique européenne de voisinage a besoin de prendre en compte les travaux du Conseil de l'Europe. En outre, elle a relevé l'importance de ces travaux sur des questions telles que la Techetchénie et le Bélarus. La Commissaire a convenu que la complémentarité devrait être la règle chaque fois que possible. Toutefois, de son point de vue, si, à une époque, l'UE s'est abstenue de certaines activités au motif que le Conseil de l'Europe s'en occupait déjà, ces temps-là sont révolus. Selon elle, les activités fondamentales du Conseil de l'Europe sont à l'évidence les droits de l'homme et la prééminence du droit.

En attendant la ratification du Traité constitutionnel de l'UE, les travaux préparatoires pour l'adhésion de l'UE à la CEDH devraient déjà commencer. Elle a promis de se pencher sur la question de la « clause de déconnexion » qui a clairement des implications politiques. Elle a convenu que l'Agence européenne des droits fondamentaux sera une institution chargée de gérer les informations et de fournir une analyse, et qu'elle ne se contentera pas de dupliquer les travaux du Conseil de l'Europe. Elle estime utile que le Conseil de l'Europe soit représenté au Conseil d'administration de l'Agence.

Lors de ma rencontre avec **M. Josep Borrell, Président du Parlement européen**, je me suis focalisé sur le 3e Sommet et ce qu'il attend de l'Union européenne, en particulier concernant la Politique européenne de voisinage, sur le mandat de l'Agence européenne des droits fondamentaux et sur un meilleur usage de l'expertise des mécanismes et instruments du Conseil de l'Europe. J'ai souligné le fait qu'il existe un grand nombre d'opportunités de coopération entre l'APCE et le PE, notamment en matière de cohésion sociale et de dialogue interculturel et interreligieux.

Le Président Borrell a convenu que le dialogue interculturel et interreligieux gagne chaque jour en importance et que les deux institutions devraient travailler de concert. L'Agence européenne des droits fondamentaux semble être une initiative émanant de la seule Commission ; le PE n'a pas été consulté.

J'ai également évoqué avec le Président Borrell **les relations et la coopération entre nos deux institutions**, notamment les Réunions quadripartites et les rencontres entre le Comité des Présidents de l'APCE et la Conférence des Présidents du Parlement européen. J'ai expliqué que le format actuel 2+2 ne permet pas à l'APCE et au PE d'être associés aux réunions. La plupart des points discutés font l'objet de recommandations par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, c'est pourquoi nous avons recommandé que le 3e Sommet propose d'inclure l'APCE et le PE dans les Réunions quadripartites. En outre, j'ai proposé des rencontres régulières entre le Comité des Présidents de l'APCE et la Conférence des Présidents du Parlement européen.

Le Président Borrell a estimé lui aussi important que les deux institutions parlementaires soient représentées lors des Réunions quadripartites. Il examinera avec la Conférence des Présidents du PE ma proposition pour une forme de coopération plus institutionnalisée entre les deux organes.

Nous avons également discuté des **Missions d'observation d'élections** et sommes convenus que les deux institutions ont établi une très bonne coopération dans ce domaine. A l'avenir, la coopération devrait s'appuyer sur des bonnes pratiques comme celles-là.

Nous avons aussi abordé la **coopération au niveau des Commissions** et souligné la nécessité d'améliorer la coordination à l'avenir, en particulier pour ce qui est des échanges de rapporteurs, de la mention des travaux menés au sein des Commissions de chaque Parlement, de l'échange d'informations et de l'invitation et de la participation à des réunions, à des missions sur le terrain, à des conférences et autres manifestations. Un certain nombre de points pour suites à donner ultérieurement méritent d'être portés à votre attention, en particulier :

- une demande de statut d'observateur officiel pour l'APCE auprès de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) ;
- une proposition officielle concernant les modalités de la participation de l'APCE et du PE aux Réunions quadripartites.

8. Visite officielle à Rome (3-4 mai 2005)

Je me suis rendu à Rome le 4 mai. Les réunions se sont déroulées dans un climat cordial et très constructif. Mes interlocuteurs italiens m'ont assuré de leur soutien sans réserve au 3^e Sommet du Conseil de l'Europe et au rôle de l'Assemblée.

Pendant cette visite, j'ai été accueilli officiellement au Sénat Italien par son Président, le Sénateur Pera. Le programme de la visite incluait également des réunions avec: Pier Ferdinando Casini, président de la Chambre des députés, Lamberto Dini, vice-président du Sénat, Gustavo Selva, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, Gianfranco Fini, ministre des Affaires étrangères, Rocco Buttiglione, ministre du Patrimoine culturel, Mario Greco, président de la commission des politiques communautaires du Sénat, Fiorello Provera, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, et le père Ghirlanda, recteur de l'Université grégorienne

Nos entretiens ont principalement porté sur les sujets suivants :

Troisième Sommet du Conseil de l'Europe

J'ai présenté les objectifs du 3^e Sommet en insistant sur la nécessité de donner au Conseil de l'Europe un mandat clair pour les prochaines années ainsi que les moyens de mettre en œuvre le plan d'action qui serait adopté lors du Sommet.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

J'ai fait part de mes préoccupations à propos de certaines initiatives de la Commission européenne tendant à créer, selon l'Assemblée, des institutions parallèles qui feraient double emploi avec les travaux du Conseil de l'Europe. Ainsi, la décision de l'UE de mettre en place plusieurs agences auxquelles les autres institutions ou organisations internationales n'ont pas le droit de participer, le champ de compétence géographique de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage.

Mes interlocuteurs italiens étaient également d'avis que le CdE devrait se consacrer à ses activités centrales et l'UE tirer un meilleur parti de ses mécanismes et de son expérience.

Le Conseil de l'Europe et la Russie

J'ai souligné l'importance de préserver la participation et l'engagement de la Russie. L'Assemblée continue à assurer un suivi du respect par ce pays des obligations qu'il a contractées lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.

Tous mes interlocuteurs italiens ont approuvé l'approche suivie par l'Assemblée pour éviter un désengagement de la Russie et encouragé la poursuite du dialogue amorcé lors de la table ronde CdE-APCE sur la Tchétchénie.

Travaux et activités du CdE et de l'APCE

J'ai mis en avant le rôle de l'Assemblée dans la promotion des valeurs fondamentales du CdE et l'importance croissante de la diplomatie parlementaire. J'ai souligné que, de plus en plus, l'Assemblée apparaissait comme un cadre idéal pour le dialogue interculturel et interreligieux, dans lequel les cultures et les religions de l'ensemble du continent sont représentées, se rencontrent régulièrement, poursuivent un dialogue constructif et travaillent ensemble pour renforcer et faire progresser nos valeurs communes.

Presse

Le mardi 4 mai 2005, j'ai eu un déjeuner de travail avec 18 journalistes italiens représentant tout l'éventail de la presse italienne. Ma visite et mes réunions en Italie ont bénéficié d'une large couverture médiatique, dont trois interviews diffusées en direct par RAI TV.

9. Réunion avec M. Frattini, vice-président de la Commission européenne chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité (Bruxelles, 12 mai 2005)

Au cours de cette réunion, je me suis concentré sur les questions suivantes :

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE, et notamment le champ de compétence géographique de l'Agence et l'association du Conseil de l'Europe avec l'Agence

J'ai fait part de la préoccupation que m'inspire l'idée d'élargir le mandat de l'Agence au-delà des frontières de l'UE. Cela conduirait à des doubles emplois, une divergence des normes et des gaspillages. J'ai souligné que, si l'UE a des exigences spécifiques à l'égard de pays non-membres de l'UE dans le domaine de compétence du Conseil de l'Europe, il convient d'en parler avec ce dernier en vue de mettre en place des programmes joints à cet effet.

M. Frattini a confirmé que la possibilité d'étendre les compétences de l'Agence aux pays du voisinage de l'Union européenne était en cours d'examen. Il a néanmoins convenu que, quel que soit le mandat de l'Agence, les doublons avec les activités du Conseil de l'Europe devraient être évités. Il estime que les recommandations formulées par l'Assemblée dans son récent rapport sur l'Agence des droits fondamentaux (adopté le 18 mars par la commission permanente) sont très utiles et qu'il faudrait leur donner suite.

M. Frattini a également indiqué qu'un projet d'accord interinstitutionnel, en cours d'élaboration, excluait la participation d'institutions extérieures à toutes les agences de l'Union européenne. Toutefois, il estime que des exceptions à cette règle devraient être possibles et est très favorable à une participation du Conseil de l'Europe à l'Agence.

Adhésion de l'UE à la CEDH et à d'autres Conventions

J'ai souligné, en particulier, la nécessité de mettre en place un espace juridique européen commun.

M. Frattini a déclaré que l'UE se préparait à adhérer à la CEDH. Toutefois, certains pays membres considèrent encore qu'il ne faut pas anticiper sur l'entrée en vigueur du Traité constitutionnel européen et que ces préparatifs devraient par conséquent conserver un caractère informel.

Nous nous sommes en outre entretenus de questions relatives au 3^e Sommet, concernant en particulier les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et le rôle grandissant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

10. Troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005)

J'ai participé au 3^e Sommet en compagnie du Comité des Présidents, de M. Kosachev, rapporteur sur le 3^e Sommet, et du Secrétaire Général de l'Assemblée.

Je me suis exprimé à l'ouverture du Sommet lors de la première session plénière sur « l'unité européenne, les valeurs européennes » ainsi qu'au cours de la troisième session plénière sur « l'architecture européenne ».

J'ai eu des entrevues bilatérales avec les Présidents de l'Azerbaïdjan, de la Finlande et de la Roumanie, les Premiers Ministres du Liechtenstein et de la Turquie, le Ministre des Affaires étrangères de la Russie et le Vice-Ministre des Affaires étrangères de la Grèce. J'ai également eu plusieurs entretiens informels et donné une série d'interviews.

J'ai été très satisfait que le Bureau du Comité des Ministres accepte ma proposition de réunion entre le Comité des Présidents et le Bureau du Comité des Ministres. Cette réunion, qui s'est déroulée le mardi 17 mai, a été très constructive et intéressante. Elle a débouché concrètement sur la proposition du Président polonais de demander à M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg, d'élaborer un rapport sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

11. Intervention lors de la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juin 2005)

Le 2 juin 2005, j'ai prononcé un discours lors de la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, sur « le Troisième Sommet et les priorités du Conseil de l'Europe ».

12. Visite de travail au siège de l'UEFA (Nyon, 3 juin 2005)

Le 3 juin 2005, je me suis rendu au siège de l'UEFA, la Maison du football européen de Nyon en Suisse. Nous pensons, mes interlocuteurs et moi-même, que les perspectives de contribution mutuelle entre les deux organisations sont vastes.

J'ai rencontré :

1. Lennart Johansson, président de l'UEFA
2. Lars-Christer Olsson, directeur général de l'UEFA
3. Mathieu Sprengers, trésorier de l'UEFA
4. William Gaillard, directeur de la communication

Nous avons examiné les points suivants :

- la coopération générale avec l'UEFA ;
- l'éthique dans le sport ;
- la lutte contre le racisme dans le sport ;
- le sport en tant qu'outil de promotion du dialogue interculturel ;
- un prix européen pour le sport.

J'ai attiré l'attention sur les principales activités du Conseil de l'Europe et de l'APCE : les droits de l'homme, la prééminence du droit, la démocratie, la diversité et la cohésion sociale. La culture et le sport sont des outils très efficaces pour promouvoir la paix, la tolérance et la diversité.

Le CdE et l'APCE pourraient collaborer avec l'UEFA dans les domaines suivants : la promotion d'une bonne gouvernance et d'une éthique dans le sport, la lutte contre le racisme et la promotion du dialogue interculturel et interreligieux. J'ai invité l'UEFA à se joindre à la campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme, l'anti-sémitisme, l'islamophobie et la discrimination, qui sera lancée en 2006.

13. Rencontre avec M. de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (Bruxelles, 13 juin 2005)

Cette rencontre a eu lieu en vue de la prochaine visite de M. de Hoop Scheffer à l'Assemblée le 23 juin 2005. Nous avons discuté des principales questions ci-après, qui risquent d'être évoquées lors de l'échange de vues avec les membres de l'Assemblée à Strasbourg :

- les possibilités de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Otan dans certaines régions, notamment le Caucase du Sud, les Républiques d'Asie centrale, l'Ukraine et la Moldova ;
- l'accès du CPT (Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants) aux prisons du Kosovo ;
- l'utilisation par l'Otan des rapports de l'Assemblée, surtout de ceux qui concernent le suivi ;
- la nécessité de traduire en justice les criminels de guerre dans l'ex Yougoslavie ;
- la visite du Président de l'Assemblée à Washington en septembre 2005.

14. Rencontre avec M. Barroso, Président de la Commission européenne (Bruxelles, 13 juin 2005)

Au cours de cette réunion, j'ai soulevé les principales questions ci-après :

- l'importance des conclusions du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe pour les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ;
- le rôle du Conseil de l'Europe dans le renforcement de l'unité européenne, surtout dans le contexte des difficultés engendrées par les référendums en France et aux Pays-Bas. J'ai souligné que l'Assemblée pouvait apporter une aide importante à cet égard, étant donné que ses membres ont un double mandat – européen et national ;
- la nouvelle politique de voisinage de l'UE, notamment la nécessité d'éviter les chevauchements et le gaspillage dans les activités respectives des deux organisations et d'exploiter pleinement les instruments et les mécanismes du Conseil de l'Europe ;
- le mandat de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment la compétence géographique de l'Agence et la participation du Conseil de l'Europe au conseil d'administration de l'Agence ;
- le rapport de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.
- la nécessité de garantir un espace juridique commun en Europe ;
- le renforcement du rôle des organes parlementaires dans la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et la nécessité d'assurer la participation des Présidents de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen aux réunions quadripartites entre l'UE et le Conseil de l'Europe.

M. Barroso s'est montré très ouvert et constructif. Il a souligné que le Conseil de l'Europe était un partenaire important pour l'UE et que la Commission européenne était prête à travailler de manière très constructive avec le Conseil de l'Europe.

Les deux organisations devraient se servir de leurs avantages comparatifs – l'UE étant plus intégrée et le Conseil de l'Europe plus grand.

Il a beaucoup apprécié les positions de principe adoptées par le Conseil de l'Europe sur de nombreuses questions délicates.

Enfin et surtout, il a insisté sur le fait que les deux organisations partagent non seulement des objectifs communs mais aussi un drapeau commun, qui était à l'origine le drapeau du Conseil de l'Europe.

Sur des questions précises, M. Barroso a dit ceci :

- En ce qui concerne l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, cette idée a été fortement soutenue par le Parlement européen dans un rapport récent, y compris en ce qui concerne l'élargissement de la compétence géographique à des Etats non membres de l'UE. L'Agence est indispensable à l'UE, qui doit renforcer sa dimension relative aux droits de l'homme pour ne pas être vue comme un « instrument de libre échange ». Néanmoins, ce serait une erreur complète que de gaspiller de l'argent et d'entreprendre les mêmes activités. Il serait donc favorable à un accord entre l'Agence et le Conseil de l'Europe pour fixer les modalités d'une coopération. Ce serait avec attention qu'il considérerait la question d'un mandat géographique.
- En ce qui concerne la nouvelle politique de voisinage, celle-ci est en train de devenir d'autant plus importante que le futur élargissement de l'UE est contesté par certains. La Commission européenne se servira des instruments et des mécanismes du Conseil de l'Europe, notamment des rapports de suivi. Il a reconnu qu'il était important d'attribuer publiquement plus de mérite au Conseil de l'Europe pour son travail. Les deux institutions devraient afficher publiquement leur soutien mutuel.
- En ce qui concerne le rapport de M. Juncker, il sera en contact avec ce dernier au sujet de cette question importante ;
- En ce qui concerne la participation des Présidents de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen aux réunions quadripartites entre l'UE et le Conseil de l'Europe, il y est favorable, sous réserve de l'accord de tous les intéressés.

15. Rencontre avec le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Bruxelles, 4 juillet 2005)

Le 4 juillet, j'ai rencontré à Bruxelles le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. J'ai fait état des travaux que l'Assemblée en particulier, et le Conseil de l'Europe en général, mènent dans le domaine de la politique culturelle, notamment les activités visant à promouvoir la diversité linguistique et culturelle, ainsi qu'à protéger les langues minoritaires.

J'ai mis l'accent aussi sur la nécessité de promouvoir l'enseignement de plusieurs langues à un stade précoce de l'enseignement pour répondre aux changements et aux faits nouveaux observés en Europe. Dans ce contexte, j'ai mentionné le travail accompli par le Conseil de l'Europe, notamment le portfolio européen des langues.

16. Visite officielle du Comité Présidentiel en Ukraine (5-8 juillet 2005)

Je me suis rendu en Ukraine avec le comité des Présidents afin d'apporter notre soutien aux réformes démocratiques dans ce pays pendant cette période cruciale qui fait suite au changement de « régime » à la fin de l'année dernière et avant les élections législatives très importantes qui auront lieu au début de l'année prochaine. Cette visite était aussi une réponse à l'appel à l'aide lancé par M. Iouchtchenko, Président de l'Ukraine, lors de son allocution devant l'Assemblée en janvier 2005.

Pendant la visite, la délégation a rencontré M. Iouchtchenko, Président de l'Ukraine, M. Lytvyne, président du parlement, Mme Tymochenko, Premier ministre, M. Tarasouk, ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, des représentants des groupes politiques au Parlement ukrainien, des membres de la commission des relations extérieures du parlement, des membres de la délégation parlementaire à l'APCE, M. Yanoukovitch, chef du Parti « Régions d'Ukraine » (opposition), M. Medvedtchouk, chef du Parti social démocrate d'Ukraine (unie) (opposition) et des représentants d'ONG. Nous avons aussi rencontré M. l'ambassadeur Boag, chef de la délégation de la Commission européenne en Ukraine, et M. Tchong, premier secrétaire de l'ambassade des Pays-Bas à Kiev. Nous avons en outre visité le musée consacré à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. J'ai donné un grand nombre d'interviews, notamment aux deux principales chaînes de télévision.

Dans mon discours ainsi que lors de nos rencontres bilatérales, j'ai évoqué les principales questions ci après :

- Suivi
- Ratification des conventions du Conseil de l'Europe
- Elections législatives en 2006
- Réforme constitutionnelle
- Indépendance de la magistrature
- Rôle de l'opposition
- Lutte contre la corruption
- Caractère inadmissible des « doubles mandats » au parlement et au gouvernement
- Relations avec l'Union européenne et la Russie
- Conflit en Transnistrie
- Village de Velke Slemence (Slovaquie) / Mali Selmenci (Ukraine)

17. Visite officielle en Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (18-23 août 2005)

Entre les 18 et 23 août, je me suis rendu en visite officielle dans les trois pays du Caucase du Sud, l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan.

Je suis arrivé en **Arménie** à un moment crucial du processus de réforme constitutionnelle du pays, le Parlement devant se réunir en session extraordinaire le 29 août afin d'adopter des amendements qui seront soumis à référendum en novembre. J'ai abordé les principaux points de la résolution 1458, adoptée par l'Assemblée en juin, avec toutes les personnes que j'ai rencontrées, notamment des représentants d'ONG et des médias, des parlementaires de la majorité et de l'opposition, les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, le président du Parlement et le président Kotcharian, ainsi que le Catholicos de tous les Arméniens. J'ai surtout souligné que la réforme de la constitution était une condition préalable indispensable à l'exécution par l'Arménie de ses obligations et engagements à l'égard du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le Nagorno-Karabakh, toutes les personnes que j'ai rencontrées s'accordaient à dire que la situation actuelle, notamment les blocus imposés par la Turquie et l'Azerbaïdjan, est très préjudiciable à l'Arménie. J'ai invariablement insisté sur le fait que les perspectives de stabilité et de prospérité pour toute la région dépendent d'un règlement pacifique du conflit, et que le passé ne devait pas être un obstacle à l'avenir de la jeune génération. J'ai encouragé les délégations arménienne et azérie à l'APCE à saisir toutes les occasions de recours à la diplomatie parlementaire, et j'ai été heureux d'apprendre l'optimisme général quoique prudent au sujet des négociations bilatérales en cours entre les deux présidents.

Pendant ma visite en Géorgie, d'une durée légèrement inférieure, j'ai rencontré le Premier ministre, le vice-président du Parlement, des membres de l'opposition parlementaire et des représentants de la société civile, ainsi que le patriarche de toute la Géorgie. J'ai salué les progrès considérables effectués par les autorités depuis la « Révolution rose » et accueilli favorablement la reprise apparente du processus de réforme enregistrée au cours des derniers mois. Néanmoins, j'ai souligné que les délais accordés à l'Assemblée pour satisfaire aux obligations et engagements à l'égard du Conseil de l'Europe ne seraient plus prolongés à nouveau.

En matière de politique étrangère, le gouvernement a exprimé sa profonde déception face à l'absence de réponse de la Russie aux propositions du président Saakachvili présentées en janvier devant l'APCE. La situation en Ossétie du Sud semble s'aggraver, le Premier ministre soutenant que l'implication des Russes est de plus en plus manifeste, notamment au travers de la nomination d'un premier ministre russe originaire de Sibérie et d'un ministre de la Défense russe, également originaire d'une région autre que l'Ossétie du Sud. Par ailleurs, l'on note un sentiment général de satisfaction suite à l'accord sur le retrait des bases militaires russes. J'ai également évoqué la question plus large de la nouvelle politique de l'UE à l'égard des pays voisins. A ce propos, le Premier ministre a exprimé une certaine frustration quant à l'évolution des relations tripartites, ou même de la coopération bilatérale simultanée au sujet de questions d'intérêt commun, entre la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, même s'il a exprimé l'espoir que cette situation pourrait s'améliorer après les élections en Azerbaïdjan.

En Azerbaïdjan, j'ai discuté avant tout des prochaines élections parlementaires dans le contexte du climat politique général et du conflit dans le Nagorno-Karabakh avec des représentants de la société civile et des médias, des membres du gouvernement et de l'opposition, les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, le Premier ministre, le président du Melli Medjlis (Parlement) et le chef de l'État. J'ai également rencontré Shiekh ul-Islam Haji Allahshukur Pashazade, responsable du Conseil des musulmans du Caucase, ainsi que les dirigeants des communautés religieuses juive et orthodoxe.

Compte tenu de l'imminence des élections et des recommandations détaillées faites par l'Assemblée dans la résolution 1456 adoptée en juin, mes discussions à Bakou ont comporté des détails techniques.

J'ai insisté de façon répétée sur les questions suivantes:

- enquête sur la fraude électorale commise en 2003 ;
- liberté des médias et pluralisme ; liberté de réunion ;
- rétablissement des droits à la candidature des prisonniers politiques libérés ;
- introduction des nouvelles cartes d'identité ; autorisation des ONG financées par l'étranger à surveiller les élections ;
- marquage des doigts des votants avec de l'encre indélébile pour empêcher le vote multiple ;
- enquête sur l'assassinat de Elmar Huseynov ;
- et le problème des prisonniers politiques.

Si je suis convaincu que de nombreuses personnes du côté du gouvernement – notamment le président Aliiev, dont le décret du mois de mai n'était ni plus ni moins qu'une claire déclaration d'intention – souhaitent réellement que les élections soient libres et justes, il n'y a pas eu unanimité sur tous les points de détail, et j'ai eu l'impression que, pour certaines de ces personnes, leur engagement peut être plus fort dans le principe que dans la pratique.

La question du Nagorno-Karabakh reste sans aucun doute extrêmement sensible en Azerbaïdjan. Presque toutes les personnes que j'ai rencontrées considèrent que l'Arménie, en sa qualité d'agresseur et de puissance illégalement occupante, doit retirer ses forces pour que des négociations puissent avoir lieu. Néanmoins, tous conviennent que le conflit est un obstacle à la stabilité et à la prospérité de la région, et j'ai une fois de plus exhorté tous les partis à faire tout leur possible pour aboutir à une solution pacifique. Le président Aliiev a fait preuve d'un optimisme prudent à propos des perspectives de diplomatie bilatérale au niveau présidentiel, bien qu'il considère que les contacts qu'il a eus avec le président Kotcharian en d'autres occasions n'ont pas toujours été aussi productifs. Comme en Arménie, j'ai fait part de ma volonté de faciliter les opportunités de diplomatie parlementaire ouvertes aux délégations des deux pays à l'APCE.

Dans l'ensemble, mes visites ont eu lieu à des moments importants du développement démocratique des pays : pour ce qui est de l'Arménie, par rapport au processus de réforme constitutionnelle ; en ce qui concerne la Géorgie, par rapport aux délais dont elle dispose pour honorer ses obligations et engagements à l'égard du Conseil de l'Europe ; et pour l'Azerbaïdjan, par rapport aux élections de novembre. Les rapports et résolutions de l'Assemblée sont bien connus et appréciés dans les trois pays, tout comme le travail de la Commission de Venise, et le fait que j'aie été accompagné par le responsable du secrétariat de la Commission de suivi a renforcé utilement l'importance politique que l'Assemblée attache à sa procédure de suivi. Je tiens à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance aux délégations respectives pour l'aide qu'elles ont apportée à l'organisation de mes visites, et mes remerciements à toutes les personnes que j'ai rencontrées pour les précieuses informations qu'elles ont fournies.

18. Visite officielle à Washington (le 7 septembre 2005) et à New York (les 8-9 septembre 2005)

La visite à Washington visait avant tout à discuter avec les autorités des Etats-Unis des moyens de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en Europe orientale et dans le Caucase; de la situation au Bélarus ; du recours éventuel aux compétences du Conseil de l'Europe en Irak ; et de la lutte contre le terrorisme – y compris la nécessité de rester fidèle aux droits de l'homme et au droit humanitaire consacrés à l'échelle internationale.

Nous avons discuté avec M. Alcee L. Hastings, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et membre du Congrès américain, de la coopération entre les deux Assemblées, notamment s'agissant de l'observation d'élections.

Au Département d'Etat, j'ai rencontré M. Glyn Davies, ff. Secrétaire d'Etat adjoint chargé de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, et l'Ambassadeur Daniel Fried, Secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires européennes et eurasiennes. Les discussions ont porté sur la politique américaine et la situation au Bélarus et dans le Sud du Caucase. J'ai profité de l'occasion pour inviter la Secrétaire d'Etat Mme Condoleezza Rice à intervenir devant l'Assemblée.

J'ai aussi rencontré M. John Bruton, Ambassadeur de la Commission européenne auprès des Etats-Unis et ex-Premier Ministre d'Irlande, et des représentants des ONG de défense des droits de l'homme suivantes : Open Society Institute, Amnesty International Etats-Unis, Human Rights First, et Human Rights Leadership Coalition.

A New York, je suis intervenu lors de la Deuxième conférence des présidents de parlement. Dans mon discours, j'ai souligné qu'il était nécessaire que les parlementaires s'engagent davantage dans le domaine des relations internationales et j'ai insisté sur l'importance de la diplomatie parlementaire. J'ai souligné que l'Assemblée parlementaire, qui est le moteur du Conseil de l'Europe et qui est devenue une véritable école de démocratie, est maintenant prise en exemple pour d'autres assemblées internationales comme le Parlement pan-africain et la future Assemblée parlementaire d'Asie.

J'ai eu une série d'entretiens bilatéraux avec des Présidents de parlement qui assistaient à la Conférence, pour évoquer les relations entre ces parlements et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. A cet égard, j'ai rencontré :

1. M. Baghdasarian, Président de l'Assemblée nationale d'Arménie ;
2. M. Aleskarov, Président du Milli Mejlis d'Azerbaïdjan ;
3. Mme Burjanadze, Présidente du Parlement de Géorgie ;
4. M. Wanger, Président du Landtag du Liechtenstein ;
5. Mme Ergma, Présidente du Parlement d'Estonie ;
6. M. Gryzlov, Président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie ;
7. M. Moukhamedjanov, Président de l'Assemblée (Majlis) du Kazakhstan ;
8. M. Konoplev, Président de la Chambre des Représentants du Bélarus ; et
9. M. Dos Santos, Vice-Président du Parlement européen.

J'ai discuté avec Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies, entre autres de la participation de parlementaires au travail d'organisations internationales. A cet égard, j'ai invité M. Eliasson, Président élu de la 60^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à intervenir devant l'Assemblée parlementaire lors de sa partie de session de janvier (entre le 23 et le 27 janvier 2006) dans le cadre du débat sur "la dimension parlementaire des Nations Unies" (rapporteur : Mme de Zulueta, Italie).

Grâce à l'invitation que M. de Venecia, Président de la Chambre des Représentants des Philippines, m'a adressée au nom du Haut Conseil consultatif de l'Association des parlementaires asiatiques pour la paix (APAP/AAPP), j'ai fait à l'APAP des propositions de "feuille de route" pour la création d'une Assemblée parlementaire asiatique. Etaient présents à cette réunion : M. Norodom Ranariddh, Président de l'Assemblée nationale du Cambodge, M. Bhalakula, Président de la Chambre des Représentants de Thaïlande, M. Sheng Huaren, Vice-Président de la Commission permanente du Congrès national du peuple de Chine, M. Jean Ping, Président de la 59^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et M. Casini, Président de la Chambre des députés d'Italie.

19. Visite de travail à Londres (9-11 octobre 2005)

Du dimanche 9 octobre au mardi 11 octobre, je me suis rendu en visite à Londres. J'y ai rencontré Ian Pearson, député et ministre des Affaires étrangères; Michael Martin, député et Président de la Chambre des communes; la Commission mixte sur les droits de l'Homme; Lord Brown, Président de la sous-commission E de la Commission de l'Union européenne de la Chambre des Lords; Sir Trevor Phillips, Président de la Commission pour l'égalité raciale; Irene Khan, Secrétaire générale d'Amnesty International; Sir Iqbal Sacranie, Secrétaire général du Conseil du Culte musulman de Grande-Bretagne; et Silvia Casale, Présidente du Comité européen pour la prévention de la torture. Nos discussions ont principalement porté sur (i) les propositions anti-terrorisme du Gouvernement du Royaume-Uni; (ii) le dialogue interculturel et interreligieux, sujet comprenant aussi la lutte contre l'extrémisme et le Rapport de l'Assemblée sur les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme; et enfin, (iii) l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.

Lors de ma rencontre avec M. Pearson, j'ai souligné que l'Assemblée espérait que toutes les mesures anti-terroristes prises par le Royaume-Uni satisfaisaient aux obligations relatives aux droits de l'Homme.

Le Conseil du Culte musulman de Grande-Bretagne et la Commission pour l'égalité raciale sont convenus de la nécessité d'intensifier le dialogue interculturel et interreligieux et ont su gré à l'Assemblée de l'attention qu'elle a portée à cette question. Ces deux organismes se sont félicités de la possibilité qui leur était donnée de renforcer la coopération avec l'Assemblée, mais le Conseil du Culte musulman de Grande-

Bretagne a toutefois exprimé quelques réserves concernant le prochain rapport, en soulignant que les communautés musulmanes n'étaient pas les seules à être concernées par l'extrémisme. Les deux réunions n'en ont pas moins débouché sur des résultats positifs: j'ai invité les deux organismes à transmettre toute nouvelle information à mon Cabinet, étant entendu que des contacts supplémentaires pouvaient être établis directement avec les commissions.

J'ai surtout discuté de l'Agence des droits fondamentaux avec M. Pearson, Lord Brown (dont la sous-commission de la Chambre des Lords était chargée d'examiner les propositions de la Commission) et avec la Commission mixte sur les droits de l'Homme. Bien que tous les interlocuteurs se soient montrés sensibles aux préoccupations de l'Assemblée, la Commission mixte sur les droits de l'Homme, en la personne de Lord Lester of Herne Hill, a ajouté que le Conseil de l'Europe serait mieux placé pour s'opposer à l'extension du mandat de l'agence s'il mettait d'abord de l'ordre en son sein, notamment pour améliorer le degré d'efficacité de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Enfin, le Président du CPT et moi-même avons étudié comment l'Assemblée et le CPT pourraient renforcer leur coopération et abordé des questions telles que l'amélioration des procédures de l'Assemblée concernant la nomination des membres du CPT. Mme Casale s'est dite très satisfaite de la réunion, la première qui ait eu lieu entre les Présidents du CPT et de l'APCE.

20. Réunion conjointe entre la Conférence des présidents du Parlement européen et le Comité des Présidents de l'APCE (Bruxelles, 20 octobre 2005)

Le jeudi 20 octobre 2005, la Conférence des Présidents du Parlement européen et le Comité des Présidents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont tenu une réunion conjointe dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

Les points suivants ont été examinés:

Le Conseil de l'Europe et la Politique de voisinage de l'Union européenne

Les participants de l'APCE rappellent que le CdE mène déjà des activités d'assistance et de suivi du processus de démocratisation dans les Etats membres du CdE inclus dans la PV. Il n'est donc pas nécessaire, au niveau de l'UE, de créer de nouvelles procédures institutionnelles dans le même domaine, ce qui risquerait de faire "deux poids, deux mesures" et d'entraîner un gaspillage des ressources. Pour la même raison, il est nécessaire de multiplier les programmes de coopération.

Les participants du PE estiment que l'UE et le CdE sont complémentaires, ce dernier apportant son expertise sur des questions telles que les droits de l'homme, la cohésion sociale et la stabilité démocratique. Le CdE a des moyens d'aborder certaines questions que n'a pas l'UE, notamment car les pays européens concernés par la Politique de voisinage sont tous membres du CdE. Néanmoins, l'UE ne devrait pas s'appuyer sur une seule source d'information. Il y aura inévitablement un certain chevauchement d'activités : l'enjeu consistera à bien le gérer.

En conclusion, les deux parties conviennent de la nécessité d'un renforcement de la coopération entre les deux organisations, notamment par le biais de programmes conjoints, en reconnaissance de l'expertise et des instruments dont dispose le CdE.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Les participants de l'APCE soulignent que si le mandat de cette Agence s'étendait au-delà des frontières de l'UE, ses activités feraient double emploi avec celles du CdE, notamment en ce qui concerne les procédures de suivi. Une telle situation pourrait nuire aux mécanismes en vigueur élaborés par le CdE.

Les participants du PE excluent toute crainte concernant les éventuelles répercussions négatives de la création de cette Agence pour l'avenir du CdE. Il conviendra de prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que ces peurs n'aient aucune raison d'être. Certains participants affirment clairement que l'Agence ne devrait pas être habilitée à établir des rapports sur les Etats non membres de l'UE et qu'elle n'assurera pas le suivi du respect des droits de l'homme dans les pays hors UE. Au contraire, elle devrait se limiter au territoire de l'UE, où elle jouerait le rôle d'institution de protection des droits de l'homme, en accord avec les Principes de Paris.

Si les avis divergent quant à l'étendue de l'éventuelle menace que pourrait faire peser l'Agence sur le Conseil de l'Europe, il y a consensus sur la nécessité de mettre en place des dispositions efficaces pour éviter toute répétition inutile des mêmes activités.

Participation de l'APCE et du PE aux réunions quadripartites entre le Conseil de l'Europe et l'UE

Il est décidé que les deux assemblées devraient participer aux réunions quadripartites entre le CdE et l'UE, et qu'une lettre conjointe devrait être rédigée pour demander l'introduction d'une dimension parlementaire dans ces réunions.

Coopération entre les commissions de l'APCE et du PE

Première mesure concrète, les participants soutiennent la proposition – faite à une réunion antérieure entre le Président de la Conférence des présidents des commissions du PE et les présidents des commissions de l'APCE – selon laquelle les commissions homologues devront définir un thème qui servira de base aux activités conjointes.

De plus, les commissions du PE devraient inviter les rapporteurs de l'APCE à participer à leurs réunions au même titre que les autres experts. La Politique de voisinage est un domaine de coopération très important, notamment avec les rapporteurs de la Commission de suivi de l'APCE.

Rapport de M. Juncker sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE

Les participants conviennent que les deux assemblées devraient apporter leur soutien à M. Juncker et l'encourager à produire un document politique d'où se dégage une vision de l'avenir de l'Europe.

Bélarus

Les participants décident d'envisager la création d'une Troïka sur le Bélarus en coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Observation d'élections

Les participants décident de poursuivre les observations conjointes d'élections.

Statut d'observateur de l'APCE à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

Les participants du PE se prononcent en faveur de la proposition visant à octroyer à l'APCE le statut d'observateur à l'Assemblée euro-méditerranéenne.

21. Table Ronde de la Fondation Konrad Adenauer (Bruxelles, 20 octobre 2005)

A l'invitation de la Fondation Konrad Adenauer, j'ai prononcé un discours lors de la Table Ronde, qui a été suivi d'une discussion. A cette occasion, j'ai proposé que le reliquat non dépensé des ressources de l'Union européenne destinées aux actions en faveur de la démocratie et des droits de l'homme soit affecté à un fonds conjoint Union européenne / Conseil de l'Europe pour financer des programmes joints destinés au développement et à la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe. J'ai suggéré à Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg, de tenir compte de cette proposition dans la préparation de son rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

22. Visite officielle en Albanie (23-26 octobre 2005)

Je me suis rendu en Albanie du 23 au 26 octobre 2005 à l'invitation de la Présidente du Parlement albanais, Mme Topalli, que j'ai rencontrée au cours de ma visite, ainsi que la Commission des Affaires étrangères et la Commission de l'intégration européenne. J'ai également prononcé un discours devant le Parlement et rencontré le Président, le Premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre de l'Intégration européenne, le ministre de l'Education, le maire de Tirana – également président du Parti socialiste –, le chef de la présence de l'OSCE en Albanie et le médiateur. Je me suis par ailleurs entretenu avec des représentants d'ONG et des étudiants de la faculté de Droit. Les principaux thèmes de nos discussions ont été les suivants:

- Lutte contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains;
- Réforme du processus électoral;
- Réforme de l'administration, des médias et de la presse;
- Nécessité de renforcer le pouvoir judiciaire et d'assurer son indépendance;
- Coopération entre les principaux acteurs politiques albanais;
- Intégration de l'Albanie dans les structures euro-atlantiques;
- Futur statut du Kosovo;
- Suivi du 3ème Sommet du Conseil de l'Europe;
- Coopération entre le Conseil de l'Europe, l'APCE et l'Albanie;

Lors de chacune de ces réunions, j'ai instamment prié mes interlocuteurs albanais d'honorer les obligations et engagements contractés envers le Conseil de l'Europe. J'ai insisté sur la nécessité pour le Gouvernement, les partis politiques et la magistrature de prendre des mesures fortes pour lutter contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

J'ai également discuté de la nécessité de renforcer le pouvoir judiciaire et d'en garantir l'indépendance. Tout en comprenant les préoccupations que leur inspirent les lenteurs des parquets albanais à instruire les affaires de corruption dont ils sont saisis, j'ai souligné qu'il importait d'agir dans le respect du droit et les ai encouragés à solliciter l'avis de la Commission de Venise sur ces deux questions.

J'ai aussi insisté sur l'importance d'une coopération entre les diverses formations politiques albanaises, notamment concernant les enjeux d'intérêt national tels que l'intégration dans l'Union européenne et les structures atlantiques, la réforme du processus électoral et la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains. J'ai engagé la majorité dirigeante à systématiquement rechercher le consensus avec l'opposition. J'ai de même instamment demandé à l'opposition et à son nouveau chef de se montrer constructifs vis-à-vis des problèmes d'intérêt national.

Pour finir, nous avons discuté de la coopération entre l'Albanie, le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire. L'aide du Conseil de l'Europe/de l'APCE serait la bienvenue dans la mise en œuvre de la réforme administrative interne du Parlement (qui vise à limiter l'immunité des parlementaires et à réduire les dépenses), la réforme électorale, la réforme du Haut Conseil de la justice, le réexamen de la loi relative à la carrière des juges, la réorganisation des tribunaux de première instance, la révision de la loi régissant le fonctionnement du Ministère public, la libéralisation de l'enseignement supérieur et la mise en place de liens Internet vers tous les établissements scolaires (y compris ceux situés dans les zones rurales).

23. Forum sur l'avenir de la démocratie (Varsovie, 3 novembre 2005)

Les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2005, j'ai participé à la réunion de lancement du Forum sur l'avenir de la démocratie, organisé à Varsovie par le gouvernement polonais sur le thème de la « participation citoyenne ».

Dans mon discours, j'ai rappelé aux participants que la démocratie a besoin de libertés véritablement exercées, et d'une participation réelle et enthousiaste, sous peine de voir se creuser un fossé entre les responsables politiques – qui ne montrent plus la voie à suivre – et l'électorat, le processus politique manquant alors de crédibilité. En ce qui concerne l'avenir du forum, j'ai suggéré qu'il soit diversifié et représentatif - un pont entre différents groupes d'intérêts -, autonome et prompt à prendre des initiatives, et enfin souple et créatif.

Cette réunion de lancement a été, à mon avis, un bon début. Il importe cependant pour l'avenir d'encourager la spontanéité et la créativité. La composition du forum doit être plus diversifiée, avec une plus forte présence des organisations citoyennes, des médias et des partis politiques. Il faut privilégier une approche partant de la base : autrement dit, c'est à la société civile qu'il reviendrait de prendre des initiatives, tandis que les représentants des gouvernements n'interviendraient qu'à son invitation.

Le président du Forum a convié les participants à entreprendre la rédaction d'un document présentant un tour d'horizon de la participation citoyenne en Europe. Il s'agit de comparer l'expérience de différents Etats membres du Conseil de l'Europe, et de formuler des propositions, sous forme par exemple d'un code de bonne pratique. J'aimerais de mon côté inviter la Commission des questions politiques, par l'intermédiaire de sa sous-commission, à participer à cette initiative, peut-être en préparant un rapport.

Pendant mon séjour à Varsovie, j'ai rencontré M. Marek Jurek, nouveau président du Sejm, et M. Bogdan Borusewicz, nouveau président du Sénat. Nous avons parlé du Bélarus, de l'actualité de l'UE (notamment du traité constitutionnel, que les présidents jugent impopulaire parmi les citoyens polonais, et de l'adhésion de la Turquie, que soutient la Pologne), des rapports de la Pologne avec ses voisins (en particulier de la présidence russe du Comité des Ministres) et de la coopération entre l'Assemblée et le Parlement polonais (y compris l'éventualité de débats parlementaires portant sur les activités du Conseil de l'Europe).

J'ai également participé à un dîner organisé par l'Ambassadeur néerlandais, en compagnie notamment du sénateur Edmund Wittbrodt, du président de la Fondation Schuman de Varsovie, M. Piotr Nowina-Kopnopka, du chef de la délégation de la Commission européenne, Dr Rosa Thun, et du directeur du département de l'UE et des négociations d'adhésion au ministère polonais des Affaires étrangères, M. Pawel Swieboda.

24. Visite officielle en Turquie (9-13 novembre 2005)

A l'invitation du Président de la Grande Assemblée nationale turque, M. Bülent Arınç, je me suis rendu en Turquie (à Ankara et Istanbul) du 9 au 13 novembre 2005.

A Ankara, j'ai notamment rencontré Le Président de l'Assemblée, le Premier ministre, M. Recep Tayyip Erdoğan, le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. Abdullah Gül, ainsi que des membres de la Commission d'harmonisation avec l'UE auprès du Parlement, le Président du Parti républicain du peuple, M. Deniz Baykal, le Président du Parti de la mère patrie, M. Erkan Mumcu, le Président du Conseil des Affaires religieuses, M. Ali Bardakoglu, et des représentants d'ONG (l'Association des Droits de l'Homme de Turquie, M. Yakuz önen et l'Association féministe « Le balai volant », Mme Halime Güner).

A Istanbul, j'ai notamment rencontré le Patriarche oecuménique Bartholomeos, le grand Rabbín Ishak Haleva, le Directeur général du Centre de recherche islamique pour une bibliothèque sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, (de l'Organisation de la Conférence islamique), M. Halit Eren, le Directeur général de l'Association des industries et des entreprises de Turquie (TÜSIAD) et M. Ömer Sabancı et le Doyen de l'Université de Koc, M. Atilla Askar.

J'ai pris la parole devant la Grande Assemblée nationale le 9 novembre en tant que premier invité étranger de l'année.

Dans mon discours, j'ai entre autres abordé les points suivants que je développerai plus avant lors de mes réunions bilatérales:

- les principales réformes politiques et législatives accomplies par la Turquie;
- le processus d'adhésion à l'Union européenne, en soulignant que l'UE doit tenir ses promesse pour dissiper tout soupçon de doubles normes vis-à-vis de la Turquie et en proposant de mettre au point un plan stratégique coordonné pour instaurer entre l'UE et la Turquie un dialogue visant à surmonter les préjugés et les malentendus;
- le rôle capital que doit jouer la Turquie dans le dialogue interculturel et interreligieux;
- l'intégration des communautés turques vivant en Europe occidentale, en insistant sur la nécessité de renforcer leur participation à la vie publique et privée et en avertissant des dangers qu'engendrent la perte de confiance en la société et l'absence de perspectives d'avenir;
- le danger de créer un lien entre les problèmes religieux et sociaux causés par l'exclusion, le chômage et le manque d'instruction;
- la nécessité d'accomplir de nouveaux progrès concernant les douze points recensés par l'Assemblée lors de la clôture de la procédure de suivi;
- l'irrecevabilité de la procédure judiciaire engagée à l'encontre de l'écrivain Orhan Pamuk;

- la nécessité de respecter strictement la liberté de religion, en demandant une complète séparation de l'Etat et de la religion et en soulignant que la liberté de religion et sa pratique sans entraves doivent être garanties par l'Etat et que tous les obstacles à la pleine jouissance de ce droit fondamental doivent être supprimés;
- la nécessité de respecter strictement les droits des minorités religieuses, dont leurs droits à la propriété et les droits des minorités en général;
- la nécessité de mettre en œuvre les réformes garantissant l'égalité des droits et des chances pour les femmes, y compris les droits politiques;
- la lutte contre la corruption, en rappelant qu'immunité ne signifie pas impunité;
- le rôle de la Turquie en tant qu'acteur majeur et de facteur de stabilité dans des enjeux géopolitiques de première importance comme celui du Caucase du sud, notamment concernant le conflit du Haut-Karabakh, de l'Irak, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale;
- le rôle de la Turquie dans les efforts visant à trouver une solution à la question chypriote, en soulignant que la communauté internationale doit se montrer plus ouverte et constructive envers la communauté chypriote turque et en notant que la reconnaissance de l'Etat de Chypre est une étape nécessaire du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE.

Pendant ma visite, j'ai formulé les propositions suivantes:

- faire du Conseil de l'Europe un forum du dialogue interculturel et interreligieux à part entière. Cette idée a reçu un large soutien au cours des réunions, dont celui du Président du Parlement, du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et des chefs religieux;
- faire participer le Conseil de l'Europe à l'initiative pour une "Alliance des civilisations" des Nations Unies, coparrainée par l'Espagne et la Turquie. J'ai suggéré que l'une des prochaines réunions sur ce thème ait lieu au Conseil de l'Europe, à Strasbourg;
- renforcer la contribution du Conseil de l'Europe à l'intégration des communautés de migrants vivant en Europe occidentale en développant la compréhension mutuelle et en améliorant à la fois l'image des migrants et celle de leur pays d'origine. Concernant les migrants turcs, un "centre turc" pourrait être ouvert dans l'un des pays membres concernés du Conseil de l'Europe. Cette idée a été chaleureusement accueillie par mes interlocuteurs. La TÜSIAD (Association des industries et des entreprises turques) s'est également dite prête à soutenir un tel projet;
- créer un 'Observatoire européen de la sécurité urbaine', projet déjà proposé par l'Assemblée pour faire le meilleur usage des pratiques nationales;
- concernant la question chypriote, j'ai demandé la création d'une nouvelle initiative pour progresser sur la voie d'un règlement définitif et invité l'UE à honorer les promesses formulées l'année dernière à l'issue du référendum. A cet égard, j'ai pris note de la proposition du Premier ministre d'inviter M. Talat à une session partielle de l'Assemblée;
- concernant les événements tragiques de 1915, j'ai souligné qu'il ne fallait pas laisser l'histoire obstruer l'avenir et ai encouragé mes interlocuteurs à aborder cette question dans un esprit d'ouverture. J'ai pris note de la proposition du Premier ministre, soutenue par le Parlement, de constituer une commission jointe, ouverte à toutes les parties intéressées, pour établir la vérité sur ces événements et la volonté de la Turquie d'ouvrir ses archives;
- concernant la torture, j'ai demandé une tolérance 0% et ai insisté sur la nécessité de poursuivre non seulement les coupables, mais également leurs supérieurs hiérarchiques;
- concernant les élections parlementaires en Azerbaïdjan, j'ai fait savoir que l'Assemblée discuterait du rapport avec sa commission ad hoc à Bucarest, le 25 novembre. J'ai noté qu'en

dépît de certaines défaillances relevées par des observateurs, la Turquie estime que cette élection a marqué un progrès;

- concernant le Haut-Karabakh, j'ai souligné que l'Assemblée était disposée à contribuer au règlement du conflit qui compromettait l'avenir du Caucase du sud;
- j'ai invité le Patriarche Bartolomeos à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire au cours de l'une de ses prochaines sessions partielles (fixée par une décision préalable du Bureau) et il a accepté cette invitation;
- concernant les élections parlementaires en Azerbaïdjan, j'ai fait savoir que l'Assemblée discutera du rapport avec sa commission ad hoc à Bucarest le 25 novembre. J'ai noté qu'en dépit de défaillances constatées par les observateurs, la Turquie considérait que ces élections avaient marqué un progrès;
- Haut-Karabakh: j'ai souligné que l'Assemblée était disposée à contribuer au règlement de ce conflit qui compromet l'avenir de la région du Caucase du sud.

25. 115^e Session du Comité des Ministres, (Strasbourg, 16-17 novembre 2005)

Le 16 novembre, j'ai pris part à une réunion informelle ministérielle organisée par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, avec la participation de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg. J'ai également prononcé un discours lors de la Cérémonie du 50^{ème} anniversaire du Drapeau européen.

Le 17 novembre, j'ai pris la parole devant le Comité des Ministres.

A l'occasion de cette session, j'ai rencontré, en particulier:

1. M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg;
2. M. Mihai-Răzvan Ungureanu, Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie;
3. M. Besnik Mustafaj, Ministre des Affaires étrangères de l'Albanie;
4. M. Borys Tarasyuk, Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine;
5. M. Vartan Oskanian, Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie;
6. M. Vuk Drašković, Ministre des Affaires étrangères de la Serbie-Monténégro;
7. M. Elmar Brok, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen.

26. Visite officielle en Roumanie (23-24 novembre 2005)

Je me suis rendu en Roumanie du 23 au 24 novembre 2005.

J'ai rencontré (par ordre chronologique):

1. M. Dan Mircea GEOANĂ, président du Parti social-démocrate
2. membres de la Commission des Affaires étrangères du Parlement roumain
3. M. Corneliu Vadim TUDOR, président du Parti de la « Grande Roumanie »
4. M. Puiu HAȘOTTI – Parti national libéral
5. M. Radu-Mircea BERCEANU – Parti démocrate
6. M. Verestoy ATTILA – Union démocratique des Hongrois de Roumanie
7. M. Dan VOICULESCU – Parti conservateur
8. M. Nicolae VĂCĂROIU, Président du Sénat
9. M. Adrian NĂSTASE, Président de l'Assemblée nationale
10. Sa Béatitudo TEOCTIST, Patriarche de l'Eglise orthodoxe roumaine
11. M. Traian BĂSESCU, Président de Roumanie
12. M. Călin POPESCU-TĂRICEANU, Premier ministre de Roumanie

J'ai également eu un échange de vues avec des représentants des principales églises en Roumanie et des représentants d'ONG de défense de la démocratie et des droits de l'homme.

J'ai prononcé un discours devant l'Assemblée nationale de Roumanie le 24 novembre.

Dans mon discours, j'ai notamment évoqué les questions suivantes, que j'ai ensuite approfondies lors de mes rencontres bilatérales :

- la situation politique en Roumanie et les perspectives d'adhésion à l'UE en 2007 ;
- les priorités de la Présidence roumaine et la coopération avec l'APCE, en particulier :
 - o la négociation d'un mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ;
 - o la promotion de réformes démocratiques dans la région ;
 - o la promotion du dialogue interculturel et interreligieux ;
- la coopération avec la Présidence russe à venir du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- le renforcement du fonctionnement et de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- la réforme de l'administration publique ;
- la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains ;
- l'intégration des Roms ;
- les allégations concernant les centres de détention de la CIA en Roumanie ;
- la contribution de la Roumanie à la paix et à la stabilité de la région, notamment en Transnistrie, au Kosovo et dans d'autres pays des Balkans ;
- la coopération entre les différents partis politiques ;
- la coopération avec la société civile.

Pendant la visite, j'ai formulé les propositions suivantes :

1. Au Parlement roumain :

- ouvrir une enquête sur les allégations relatives aux centres de détention de la CIA en Roumanie et coopérer pleinement avec le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire et d'autres instances internationales ;
- organiser une fois par an un débat au Parlement concernant les progrès enregistrés et les relations avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ;

2. Au Parlement et aux autorités roumaines :

- impliquer le Conseil de l'Europe dans le processus de démocratisation en Transnistrie, notamment la participation du Conseil de l'Europe aux modalités de négociation (avec les USA et l'UE) ;

3. Aux autorités roumaines :

- travailler en étroite collaboration avec le Comité des Ministres et la Présidence roumaine pour renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ;
- entreprendre des activités en commun pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux.

27. Visite de travail à Bruxelles (7-8 décembre 2005)

Je me suis rendu à Bruxelles les 7 et 8 décembre 2005.

1. Dans la matinée, j'ai assisté au **Forum organisé par Europa Nostra sur le thème « Le patrimoine culturel compte pour l'Europe »**, au cours duquel j'ai pris la parole.

Dans mon exposé, j'ai souligné :

- l'importance du patrimoine culturel et architectural comme moyen d'abattre les barrières et de construire des ponts de paix et de compréhension ;
- l'importance de la société civile ;
- la nécessité d'intensifier le partenariat entre les parlementaires et la société civile et de travailler ensemble dans des domaines aussi importants que le dialogue interculturel et interreligieux ;

Le soir, j'ai prononcé le discours liminaire du dîner de clôture du Forum, présidé par Son Altesse royale le Prince consort du Danemark, Président d'Europa Nostra, en présence des invités d'honneur : Jan Figel, Commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme, et Anne-Marie Sigmund, Présidente du Comité économique et social européen.

2. J'ai rencontré **Javier Solana, responsable de la politique extérieure de l'Union européenne**, avec qui j'ai parlé de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et en particulier :

- de la politique de voisinage de l'Union européenne ;
- de l'Agence des droits fondamentaux ;
- des réunions quadripartites ;
- du Kosovo ;
- des allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des États membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

M. Solana considère le Conseil de l'Europe comme un très important partenaire de l'Union européenne. Avec des instruments tels que la Commission de Venise, le Conseil de l'Europe peut en effet jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de la situation au Kosovo et dans d'autres secteurs des Balkans occidentaux.

En ce qui concerne les allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des États membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, M. Solana a exprimé son soutien sans réserves pour l'enquête de l'APCE, comme le Vice-Président Frattini l'avait fait avant lui.

3. J'ai eu un déjeuner de travail avec **M. Mendes de Vigo et Mme Kinga Gál, membres du Parlement européen**.

Mme Gál est rapporteur du Parlement européen sur l'Agence des droits fondamentaux.

Nos conversations ont porté sur les préoccupations du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire quant au domaine de compétence géographique de l'Agence, ainsi que sur la manière dont nous pourrions coopérer et nous coordonner au mieux pour éviter que des activités de l'Agence ne fassent double emploi avec des travaux que le Conseil de l'Europe effectue déjà fort efficacement.

4. L'après-midi, j'ai rencontré **M. Herman De Croo, Président de la Chambre des Députés du Parlement belge**.

Nos discussions ont porté sur la prochaine Conférence des présidents des parlements des États membres, qui se tiendra à Tallinn, Estonie, les 30 et 31 mai 2006. M. De Croo a aimablement accepté ma proposition de figurer parmi les orateurs principaux de la Conférence, notamment sur le thème « Construire des ponts au moyen de la diplomatie parlementaire ».

C'est la Belgique qui présidera l'OSCE en 2006 ; avec M. De Croo, nous avons donc évoqué la coopération et la coordination entre nos deux assemblées dans les domaines d'intérêt commun.

Nous avons aussi discuté de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, en particulier du rapport qu'établit actuellement M. Juncker.

J'ai reçu une invitation à prendre la parole devant la Commission des questions européennes de la Chambre des Députés de Belgique. Cette commission procédera aussi à un débat sur les activités du Conseil de l'Europe.

5. Le 8 décembre, j'ai eu une longue et fructueuse entrevue avec **M. Guy Verhofstad, Premier Ministre de Belgique**.

Nous avons évoqué la nécessité d'une coopération et d'une coordination meilleures entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le Premier Ministre Verhofstad est au courant des préoccupations que nous causent l'Agence des droits fondamentaux et la politique de voisinage de l'Union européenne. Il soutient tout à fait la position de l'Assemblée selon laquelle il ne faut pas qu'un mémorandum d'accord soit conclu entre les deux organisations avant que M. Juncker n'ait présenté son rapport et ses recommandations sur la coopération entre les deux institutions.

Comme c'est donc la Belgique qui présidera l'OSCE en 2006, nous avons discuté de la coopération entre les deux institutions au sujet du Bélarus et d'autres États membres. Dans ce contexte, le Premier Ministre Verhofstad a accepté à titre préliminaire l'invitation à prendre la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours d'une prochaine session (peut-être celle de juin 2006).

Nous avons parlé aussi des allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des États européens, et nous avons convenu qu'il importait de mener une enquête approfondie afin de prévenir tout méfait de ce genre.

Activités médiatiques :

Au cours de ma visite à Bruxelles, j'ai donné plusieurs interviews au sujet de l'enquête de l'APCE sur les allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des États membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

J'ai parlé à des journalistes de l'Associated Press, de Radio Nederland, de NRC Handelsblad et de l'ANP, et j'ai accordé à Channel 4 News une interview que cette chaîne a diffusée le 7 décembre à une heure de grande écoute (20 heures).

II. VISITES DES CHEFS D'ETAT ET D'AUTRES PERSONNALITÉS A STRASBOURG:

Au cours de la première année de son mandat en qualité de Président de l'Assemblée parlementaire, M. René van der Linden a reçu les chefs d'Etat et autres personnalités ci après (par ordre chronologique) :

1. M. Hastings, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
2. MM. Happert et Michiels, Président et Secrétaire Général du Benelux
3. M. Victor Iouchtchenko, Président de l'Ukraine
4. M. Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie
5. M. Stef Goris, Président de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale
6. M. Truszczynski, vice ministre des Affaires étrangères de Pologne, Présidence du Comité des Ministres, Pologne
7. M. Barnier, ministre des Affaires étrangères de la France
8. M. Krotov, Secrétaire Général de la CEI, St. Petersburg, Russie
9. M. Svetozar Marovic, Président de la Serbie-Monténégro
10. M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg
11. M. Rotfeld, ministre des Affaires étrangères de la Pologne, Présidence du Comité des Ministres, Pologne
12. Assemblée panafricaine – MM. Saleh, Tijiendero, Turek
13. M. Lemierre, Président, Banque européenne pour la reconstruction et le développement
14. MM. Hussain & de Venecia, Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP)
15. M. Freitas do Amaral, ministre des Affaires étrangères du Portugal, Président du Comité des Ministres
16. M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire Général de l'OTAN
17. M. Lupu, Président du Parlement moldave
18. M. Daul, Président de la Conférence des Présidents de commissions du Parlement européen
19. M. Moratinos, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne
20. M. Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire Général de la Conférence islamique
21. Mme Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de croyance
22. M. Donald Johnston, Secrétaire Général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
23. M. Lytvyn, Président du Parlement ukrainien
24. M. Fernando d'Oliveira Neves, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes du Portugal, Président du Comité des Ministres

III. DISCOURS :

La liste ci-dessous récapitule les titres des discours prononcés par le Président en 2005. Ces discours peuvent être consultés sur internet à l'adresse : <http://assembly.coe.int>

1. Discours à l'occasion de son élection en tant que Président de l'Assemblée parlementaire (1^{re} partie de la session ordinaire de 2005 de l'Assemblée)
2. Allocution à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, Strasbourg, 25 janvier 2005
3. Discours de René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de sa visite à la Chambre des Députés du Luxembourg, Luxembourg, 23 mars 2005
4. Discours de René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe devant la délégation pour l'Union européenne du Sénat français, Paris, 30 mars 2005
5. Discours devant le Conseil consultatif de l'Association des Parlements asiatiques pour la paix [Speech before the Senior Advisory Council of the Association of Asian Parliaments for Peace (AAPP)], Manille, 5 avril 2005, (en anglais)
6. Allocution consacrée au 60^e Anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, Saint-Petersbourg, le 15 avril 2005
7. Allocution à l'ouverture de la 2^e partie de session en 2005, Strasbourg, 25 avril 2005
8. Allocutions prononcées par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, René van der Linden, lors du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005)
9. Intervention lors de la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juin 2005)
10. Discours d'ouverture lors de la 3^e partie de la session de l'Assemblée de 2005, Strasbourg, 20 juin 2005
11. Allocution du Président de l'Assemblée parlementaire, M. René van der Linden, devant la Verkhovna Rada d'Ukraine, (Kiev, 7 juillet 2005)
12. Discours d'ouverture devant le Bureau, Monaco, 1^{er} septembre 2005
13. Discours de M. René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire, du Conseil de l'Europe à l'occasion de la 2^e Conférence mondiale des Présidents de Parlement (Nations Unies, New York, 8 septembre 2005)
14. Discours lors de la Cérémonie de remise des diplômes, Programme de Masters de l'Ecole de de Management de Maastricht, 15 septembre 2005
15. Discours lors du Séminaire / Discussion – Table Ronde du Groupe PPE/DC, Strasbourg, 2 octobre 2005
16. Discours d'ouverture lors de la 4^e partie de la session de l'Assemblée de 2005, Strasbourg, 3 octobre 2005
17. Discours lors de la Table Ronde Konrad Adenauer, Bruxelles, 20 octobre 2005
18. Discours devant le Parlement albanais, Tirana, 24 octobre 2005
19. Discours d'ouverture à l'occasion du Forum sur l'avenir de la Démocratie, Varsovie, 3 novembre 2005
20. Discours devant la Grande Assemblée Nationale de la Turquie, Ankara, 9 novembre 2005

21. Discours à l'occasion de la célébration du 50^e anniversaire du drapeau européen, Strasbourg, 16 novembre 2005
22. Discours à l'occasion de la 115^e session du Comité des Ministres, Strasbourg, 17 novembre 2005
23. Discours devant le Parlement Roumain, Bucarest, 24 novembre 2005
24. Discours à l'occasion du Forum Europa Nostra, Bruxelles, 7 décembre 2005

IV. COUVERTURE MEDIATIQUE :

En 2005, le Président a donné environ 80 interviews auprès des télévisions/radios et de la presse écrite, parmi lesquelles CNN, Rai Uno, France 3 TV, Associated Press, Dutch TVs, Dutch Radio, Deutsche Welle, Radio France, Itar Tass, OstSee Zeitung, Al Jazeera, BBC Newsnight, ITN news, etc. et il a été cité dans plusieurs articles.

En 2005, les activités du Président ont donné lieu à 48 communiqués de presse concernant plusieurs sujets importants liés aux activités du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire.

La liste suivante récapitule les titres des communiqués de presse. Ces derniers peuvent être consultés sur internet à l'adresse: <http://assembly.coe.int>

1. Communiqués de presse N°705 | 16/12/05 –Le Président de l'APCE accueille avec satisfaction l'acceptation par le Président Bush de l'amendement McCain
2. Communiqués de presse N°677 | 08/12/05 – Le Président de l'APCE exprime sa satisfaction suite à l'arrestation du suspect Croate des crimes de guerre
3. Communiqués de presse N°161 | 29/11/05 – Note aux rédactions : Le Président de l'APCE appelle les autorités d'Azerbaïdjan à s'abstenir de toute utilisation de force contre les manifestants
4. Communiqués de presse N°644 | 24/11/05 – Le Président de l'APCE appelle la Roumanie à prendre des mesures plus énergiques contre la corruption et la traite d'êtres humains
5. Communiqués de presse N°159 | 22/11/05 – Note aux rédactions: Le Président de l'Assemblée appelle les Arméniens à voter lors du référendum constitutionnel
6. Communiqués de presse N°629 | 21/11/05 – Le Président de l'APCE abordera les priorités de la Présidence roumaine du Comité des Ministres
7. Communiqués de presse N°626 | 17/11/05 – Allégations relatives à l'existence de centres de détention secrets de la CIA – René van der Linden appelle à une coopération sans réserve avec les enquêteurs de l'APCE
8. Communiqués de presse N°149 | 14/11/05 – Le président de l'APCE met en garde contre les risques considérables à établir un lien entre la religion et les violences urbaines en France
9. Communiqués de presse N°147 | 09/11/05 – Président de l'APCE a déclaré au Parlement turc, « il ne faut pas décevoir les citoyens turcs qui aspirent à faire partie de l'Europe »
10. Communiqués de presse N°588 | 07/11/05 – Le Président de l'APCE s'adressera au Parlement turc au sujet du processus des réformes
11. Communiqués de presse N°590 | 04/11/05 – Le Président de l'APCE appelle au dialogue face aux violences urbaines en France
12. Communiqués de presse N° | 24/10/05 – Média alerte : Le Président de la PACE appelle le Parlement albanais à renforcer la lutte contre la corruption
13. Communiqués de presse N°553 | 20/10/05 – Visite officielle du Président de l'APCE en Albanie

14. Communiqués de presse N°524 | 10/10/05 – Journée mondiale contre la peine de mort : « la bataille est loin d'être gagnée » a déclaré le Président de l'Assemblée
15. Communiqués de presse N°426 | 16/09/05 – L'Iran ne doit pas ignorer l'offre "généreuse" de l'Europe pour son programme nucléaire, déclare le Président de l'APCE
16. Communiqués de presse N°457 | 09/09/05 – Le Président de l'APCE met en garde contre toute atteinte à l'indépendance judiciaire de la Cour européenne des Droits de l'Homme
17. Communiqués de presse N°446 | 05/09/05 – Le Président de l'APCE s'entretient avec les autorités américaines sur la question des droits de l'homme et s'adresse à la 2e Conférence Mondiale des présidents de parlement
18. Communiqués de presse N°435 | 25/08/05 – Le processus de réformes dans le Caucase du Sud doit s'intensifier selon le Président de l'APCE
19. Communiqués de presse N° | 24/08/05 – Les élections de novembre seront un test décisif pour l'Azerbaïdjan, souligné le Président de l'APCE
20. Communiqués de presse N°433 | 23/08/05 – Le président de l'APCE se félicite de l'achèvement du retrait israélien de la bande de Gaza
21. Communiqués de presse N° | 22/08/05 – Média alerte Géorgie : le Président de l'APCE engage les autorités à maintenir la dynamique de la réforme
22. Communiqués de presse N° | 19/08/05 – Arménie : le Président de l'APCE plaide pour un dialogue entre le gouvernement, l'opposition et la société civile
23. Communiqués de presse N°430 | 17/08/05 – Le Président de l'APCE rend hommage au Frère Roger
24. Communiqués de presse N°429 | 17/08/05 – Le Président de l'APCE en visite en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie pour discuter des réformes politiques
25. Communiqués de presse N°423 | 29/07/05 – Le Président de l'APCE réagit à la déclaration de l'IRA
26. Communiqués de presse N°387 | 07/07/05 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe condamne les attentats terroristes de Londres
27. Communiqués de presse N°341 | 20/06/05 – Mise en garde du Président de l'APCE : l'Europe pourrait bientôt se trouver à nouveau sur la voie du nationalisme égocentrique
28. Communiqués de presse N°322 | 13/06/05 – Le Président de l'APCE condamne les exécutions par l'Autorité palestinienne
29. Communiqués de presse N°265 | 17/05/05 – Le Président de l'APCE se félicite de la préparation par Jean-Claude Juncker d'un rapport politique sur les relations entre l'UE et le Conseil de l'Europe
30. Communiqués de presse N°261 | 16/05/05 – 3^{ème} Sommet du Conseil de l'Europe : le dialogue interculturel et interreligieux doit être renforcé, affirme le Président de l'APCE
31. Communiqués de presse N°243 | 03/05/05 – « La censure motivée par la sécurité sert la cause des terroristes », déclare le Président de l'APCE à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse
32. Communiqués de presse N°235 | 28/04/05 – Les parlementaires du Conseil de l'Europe dénoncent le kidnapping de journalistes
33. Communiqués de presse N°211 | 20/04/05 – Le Président de l'APCE félicite le Pape Benoît XVI pour son élection
34. Communiqués de presse N°205 | 19/04/05 – Accompagnement des malades en fin de vie et détentions à Guantánamo Bay à l'ordre du jour de la session de printemps de l'APCE

35. Communiqués de presse N°181 | 06/04/05 – Le Président de l'APCE, ému devant la disparition de Rainier de Monaco
36. Communiqués de presse N°179 | 05/04/05 – « La création d'une Assemblée parlementaire asiatique constituera un important catalyseur pour l'intégration politique en Asie », déclare le Président de l'APCE
37. Communiqués de presse N°171 | 02/04/05 – Le Président de l'APCE rend hommage à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
38. Communiqués de presse N°164 | 31/03/05 – Le Président de l'APCE participe au rassemblement parlementaire de soutien à Florence Aubenas et Hussein Hanoun al Saadi
39. Communiqués de presse N°163 | 30/03/05 – René van der Linden : « Le oui français est aussi un oui à l'Europe des droits de l'homme »
40. Communiqués de presse N°156 | 24/03/05 – Sur le vote concernant le Darfour, le Président de l'APCE a déclaré : « Permettez à la CPI de sauver des vies »
41. Communiqués de presse N°121 | 11/03/05 – Le Président de l'APCE salue les transferts volontaires au Tribunal de La Haye comme un pas vers la justice
42. Communiqués de presse N°125 | 11/03/05 – Le Président de l'APCE, très inquiet de l'état de santé du chef de l'opposition biélorusse incarcéré, demande son transfert dans un hôpital
43. Communiqués de presse N°116 | 09/03/05 – A la veille de sa visite à Moscou, le Président de l'Assemblée espère que la mort d'Aslan Maskhadov n'exacerbera pas la violence
44. Communiqués de presse N°113 | 08/03/05 – Le Président de l'APCE en visite à Moscou
45. Communiqués de presse N°85 | 23/02/05 – Le Président de l'APCE se félicite du résultat des élections organisées dans la partie nord de Chypre
46. Communiqués de presse N°70 | 15/02/05 – Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto : le Président de l'APCE salue « une première étape capitale »
47. Communiqués de presse N°47 | 03/02/05 – « Avec la mort du Premier ministre de la Géorgie, l'APCE perd un ami très cher »
48. Communiqués de presse N°22 | 24/01/05 – Le Néerlandais René van der Linden nouveau Président de l'APCE